

COMPTE ADMINISTRATIF 2019



Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2019 - LE CONTRAT AVEC L'ETAT.....	7
LES AUTRES PRINCIPAUX CHIFFRES 2019.....	13
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
INTRODUCTION.....	22
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	24
Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 746 K€.....	27
Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 5 386 K€.....	29
La fiscalité indirecte de compensation : 19 372 K€.....	32
La fiscalité directe : 34 336 K€ (hors Part État DMTO).....	35
La fiscalité indirecte classique : 18 483 K€.....	38
Autres recettes : 5 624 K€.....	44
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	47
LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED).....	58
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	59
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	60
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	62
La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.).....	64
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.).....	66
Les subventions et participations.....	66
Les autres recettes.....	68
Les emprunts.....	68
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	69
LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	79
LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS	83
PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES	85
Direction des Routes.....	86
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication.....	89
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités.....	90
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE	93
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux).....	94
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats).....	96
Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	100
Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère.....	105

Direction des Archives Départementales.....	106
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....	107
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.....	108
RESSOURCES INTERNES.....	129
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens.....	130
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques.....	132
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics.....	133
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux.....	134
Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications.....	137
Direction adjointe des Ressources Humaines.....	139
Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité.....	145
CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE.....	147
Direction du Cabinet et du Protocole.....	148
Direction de la Communication.....	149
SDIS.....	151
La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	152
AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT.....	153
L'AUTOFINANCEMENT.....	154
L'ENDETTEMENT.....	157
LA TRÉSORERIE.....	160
BUDGETS ANNEXES.....	163
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	164
AIRE DE LA LOZÈRE.....	167
DOMAINE DES BOISSETS.....	170
RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES).....	172
SYNTHESE.....	173
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.....	174

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Compte administratif 2019

La gestion 2019 s'est déroulée dans le contexte contraint du Contrat de Cahors signé avec l'État le 29 juin 2018 avec pour objectifs, sur les 3 années 2018, 2019 et 2020 :

- la maîtrise de la dépense publique sur la base d'une trajectoire d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de 1,2 % hors AIS , 2 % pour les AIS ;
- l'amélioration du besoin de financement ;
- l'amélioration de la capacité de désendettement.

Cette deuxième année d'exécution du contrat fait ressortir :

- des dépenses de fonctionnement d'un total de 100 733 K€, dépenses en diminution de 4,3 M€ par rapport à 2018 (105 075 K€) avec le transfert définitif à la Région de la dépense Transports hors personnes handicapées. Après retraitements réglementaires le contrat est respecté. Dans ce contexte, les subventions aux associations, les participations aux organismes ont été globalement maintenues permettant à ces structures de maintenir la vie et l'animation locale sur le territoire lozérien ;
- des recettes à hauteur de 126 947 K€ ;
- une épargne brute d'un niveau élevé de 26 203 K€ :
 - améliorant le besoin de financement et finançant 62,43% des dépenses réelles d'investissement (26 203 K€ / 41 970 K€),
 - limitant le recours à l'emprunt à 3 M€ pour une prévision de 14,5 M€.

L'encours de dette s'élève au 31/12/2019 à 39 324 K€ contre 44 193 K€ en 2018 soit 4 869 K€ de moins avec une faible capacité de désendettement de 1,5 années (2,07 en 2018). Trois emprunts ont été remboursés par anticipation.

Les taux d'exécution atteignent 97,69 % en fonctionnement (99,78 % pour les crédits routiers) et 92,88 % en investissement.

Le niveau d'investissement est conséquent avec 41 970 K€ répartis en :

équipements départementaux : 22 309 K€

équipements non départementaux : 10 768 K€

Opérations non ventilées : 8 893 K€ (capital emprunts : 7 869 K€, régularisation opérations patrimoniales aménagements fonciers : 824 K€, participations : 200 K€)

BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2019 - LE CONTRAT AVEC L'ETAT

Les résultats de la gestion 2019

Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 48 060 908 € et les recettes à 42 478 171 € soit un déficit d'exercice de – 5 582 737 €.

Au déficit de l'exercice 2019 s'ajoute le déficit reporté de l'année 2018 de – 6 288 532 € **(1)**.

La section d'investissement 2019 se solde par un déficit de clôture de - 11 871 269 €.

Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 121 457 908 € et les recettes à 132 978 239 € soit un excédent d'exercice de + 11 520 331 €.

A cet excédent 2019 s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2018 de + 1 314 670 € **(2)**.

La section de fonctionnement 2019 se solde par un excédent de clôture de + 12 835 001 €.

L'excédent de clôture de fonctionnement permet de :

- couvrir le déficit d'investissement de clôture : 11 871 269 €
- d'obtenir un résultat final : **963 732 €**

Compte administratif 2019

Structure du Compte Administratif 2019 par fonctions

DEPENSES		RECETTES	
Services généraux	2 523 765	Services généraux	150 000
Sécurité	616 008	Enseignement	1 009 762
I Enseignement	4 096 818	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	14 167
N Culture, vie sociale, jeunesse, sports	703 637	Réseaux et infrastructures	1 150 734
V Prévention médico-sociale	4 826	Aménagement et environnement	5 039 747
E Action sociale	716 764	Transports	
S Réseaux et infrastructures	19 294 636	Développement	1 026 408
T Aménagement et environnement	3 551 998	TOTAL EQUIPEMENTS	8 390 819
I Transports		Dotations et participations	3 230 883
S Développement	1 568 202	Dettes	9 288 532
S TOTAL EQUIPEMENTS	33 076 653	Opérations pour compte de tiers	783 141
E Dotations et participations	200 000	Opérations patrimoniales	59 631
M Dettes, autres opérations financières	7 869 425	Transferts entre les sections	20 725 166
E Opérations pour compte de tiers	824 230		
N Opérations patrimoniales	59 631		
T Transferts entre les sections	6 030 969		
TOTAL EXECUTION 2019	48 060 908	TOTAL EXECUTION 2019	42 478 171
Déficit de l'exercice 2019	-5 582 737		
Déficit reporté 2018	-6 288 532		
Déficit de clôture 2019	-11 871 269		

(1)

Services généraux	8 971 121	Services généraux	372 281
Sécurité	3 899 672	Sécurité	25 575
F Enseignement	6 186 971	Enseignement	723 389
O Culture, vie sociale, jeunesse, sports	3 443 381	Culture, vie sociale, jeunesse, sports	252 961
C Prévention médico-sociale	302 232	Prévention médico-sociale	28 306
T Action sociale	52 221 010	Action sociale	7 344 690
I Réseaux et infrastructures	15 383 739	Réseaux et infrastructures	977 460
O Aménagement et environnement	678 834	Aménagement et environnement	92 379
N Transports	3 554 264	Transports	593 591
N Développement	4 722 701	Développement	575 194
E TOTAL SERVICES INDIVIDUALISES	99 363 926	TOTAL SERVICES INDIVIDUALISES	10 985 825
M Reversement Impositions directes	524 514	Impositions directes	32 682 772
N Charges d'intérêts	716 103	Autres impôts et taxes	38 609 379
T Transferts entre les sections	20 725 166	Dotations et participations	44 661 521
Fonctionnement des groupes d'élus	68 452	Opérations financières	3 161
Provisions	59 748	Transferts entre les sections	6 030 969
TOTAL EXECUTION 2019	121 457 908	Reprises sur provisions	4 612
		TOTAL EXECUTION 2019	132 978 239
		Excédent de l'exercice 2019	11 520 332
		Excédent reporté 2018 (2)	1 314 670
		Résultat de clôture 2019	12 835 001
		Solde d'exécution finale	963 732

Le Contrat avec l'État

Signataire le 29 juin 2018 du Contrat de Cahors, le Département de la Lozère avait pour objectif sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 de maîtriser sa dépense publique, améliorer son besoin de financement et améliorer également sa capacité de désendettement.

Pour l'exercice 2019 les trajectoires fixées et le bilan d'exécution s'établissent ainsi qu'il suit :

A - Maîtrise de la dépense publique

1 - Trajectoire

Evolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) - comptes de classe 6 - limitée à 1,2 % sur la base des DRF du compte administratif 2017 soit un **plafonnement des DRF 2019** de **102 915 177 €**.

CA 2017	1,2 %	CA 2018	1,2 %	CA 2019
100 488 971 €	1 205 868 €	101 694 839 €	1 220 338 €	102 915 177 €

Le retraitement des dépenses intervient dans le cadre d'une augmentation :

- significative des dépenses d'accueil et prise en charge des mineurs non accompagnés ;
- au-delà de + 2 % des dépenses des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Également, les éléments susceptibles d'affecter la comparaison des DRF notamment les changements de périmètre, les transferts de charges entre collectivités, la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat seront pris en compte.

2 - Exécution

Les DRF 2019 s'élèvent à 98 408 535 €.

Elles sont inférieures de – 4 954 805 € (- 4,79%) par rapport aux DRF 2018 (103 363 341 €) suite au terme le 31/12/2018 de la compétence déléguée Transports (scolaires lignes régulières et touristiques) définitivement transférée à la Région.

Compte administratif 2019

Chapitre	Objet	2017	2018	2019
011	Charges générales	16 043 363 €	15 727 605 €	9 348 401 €
012	Charges de personnels	29 214 374 €	29 342 267 €	29 436 846 €
013	Atténuation charges personnel	-1 097 424 €	-1 286 127 €	-1 600 983 €
012	Charges nettes personnel	28 116 950 €	28 056 140 €	27 835 863 €
65	Autres charges de gestion	53 993 836 €	58 671 042 €	60 388 358 €
	AIS	20 913 975 €	21 544 959 €	21 922 842 €
	Compensation Région Transports		3 165 647 €	3 165 647 €
66	Charges financières	882 784 €	774 846 €	705 907 €
67	Charges exceptionnelles	1 452 037 €	133 708 €	130 007 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	100 488 971 €	103 363 341 €	98 408 535 €

3 - Retraitements

Allocations Individuelles de solidarité

Sur la base de la trajectoire suivante la part des dépenses supérieure à 2 % d'évolution est déduite du total des DRF soit **254 369 €** pour l'exercice 2019.

	2017	2018	2019
Base AIS	20 238 129 €		
+ 2 %		404 763 €	412 858 €
Trajectoire	20 238 129 €	20 642 892 €	21 055 750 €

Le retraitement des AIS ramène les DRF 2019 à **98 154 166 €**.

	2017	2018	2019
Total AIS	20 913 975 €	21 544 959 €	21 922 842 €
Déduction ACTP (en baisse)	-675 847 €	-625 672 €	-612 723 €
Total AIS hors ACTP	20 238 129 €	20 919 287 €	21 310 119 €
A déduire – Dépassement des 2 %		276 395 €	254 369 €
TOTAL DRF RETRAITEES DES AIS	100 488 971 €	103 086 946 €	98 154 166 €

Transfert compétence transports

Le transfert à la Région de la compétence transport (transports scolaires, transports à la demande, lignes régulières et touristiques) a induit pour le Département le versement d'une compensation arrêtée par la CLERCT d'un montant de 3 165 657 €. Il s'agit d'une dépense nouvelle 2018 affectant significativement la comparaison avec les DRF 2017 et qui impactera dorénavant chacun des exercices suivants. Le montant de cette compensation CLERCT a été retiré des DRF 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence Transports, exercée par délégation en 2017 (6 507 K€) et 2018 (6 264 K€), par le Département de la Lozère a définitivement basculé à la Région.

Pour la comparaison des exercices 2018 / 2019 les DRF 2019 sont minorées du montant CLERCT et majorées de la dépense Transports transférée à la Région. Le coût est défini sur la base d'un taux d'évolution de 1,125 % appliqué à la dépense 2018.

	2017	2018	2019
Versement CLERCT	0 €	-3 165 657 €	-3 165 657 €
Compétence transférée Transports	6 507 090 €	6 264 056 €	6 334 527 €
TOTAL DRF RETRAITEES DES AIS ET TRANSPORTS	100 488 971 €	99 921 289 €	101 323 036 €

Le retraitement des dépenses AIS et Compétence Transports situent les DRF 2019 à hauteur de 101 323 036 € soit en deçà de l'objectif fixé au contrat.

Mineurs non accompagnés

Les dépenses MNA évoluent entre 2018 et 2019 de + 645 232 € (+ 56,01 %).

	2017	2018	2019
Phase accueil / évaluation	84 647 €	147 172 €	519 873 €
Phase ASE	952 953 €	1 004 812 €	1 277 343 €
TOTAL DEPENSES MNA	1 037 599 €	1 151 984 €	1 797 216 €

B - Amélioration du besoin de financement

1 - Trajectoire

Dans le cadre du contrat, le besoin de financement, soit les emprunts minorés des remboursements de dette, avait pour trajectoire :

2017	2018	2019
1 549 354 €	7 977 313 €	7 468 040 €

Compte administratif 2019

2 - Exécution

L'exécution 2019 se clôture avec un besoin de financement négatif de – 4 869 424 €.

	2017	2018	2019
Emprunt 2016 - CDC - 2 456 077 € - solde	456 077 €		
Emprunt 2016 – Société générale - 3 M€	3 000 000 €		
Emprunt 2017 – Crédit Agricole - 5 M€		5 000 000 €	
Emprunt 2018 – Crédit Agricole - 2 M€		2 000 000 €	
Emprunt 2018 – Crédit Coopératif - 3 M€			3 000 000 €
Tirages sur revolving	4 500 000 €		
Total emprunts nouveaux	7 956 077 €	7 000 000 €	3 000 000 €
Capital dette ancienne	5 406 723 €	5 323 643 €	5 396 955 €
Capital remboursé par anticipation		1 125 000 €	2 472 469 €
Remboursement tirages emprunts Revolving	1 000 000 €	4 500 000 €	
Remboursement cautions Polen		1 500 €	
Total Remboursement dette	6 406 723 €	10 950 143 €	7 869 424 €
Besoin de financement	1 549 354 €	- 3 948 643 €	-4 869 424 €

C - Amélioration de la capacité de désendettement

L'encours de dette de 44 193 277 € au 31/12/2018 est ramené à 39 323 853 € au 31/12/2019 soit une baisse de – 4 869 424 € (- 11,02 %).

Amorcés en 2018 (1 125 K€) les efforts d'amélioration de la capacité de désendettement se sont poursuivis en 2019 avec le remboursement par anticipation du solde de :

- 2 emprunts 2013 de la Banque Postale pour 1 404 K€, avec indemnité de sortie de 28 K€,
- emprunt 2012 du Crédit Agricole pour 1 068 K€, avec indemnité de sortie de 49 K€.

Notre très bon ratio d'Épargne brute soit 26,203 M€ et notre effort de désendettement nous permettent de faire ressortir une excellente capacité de désendettement de 1,5 années.

LES AUTRES PRINCIPAUX CHIFFRES 2019

Les évolutions des comptes administratifs (en K€)

Budget principal	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	122 339	125 462	121 458
Recettes de fonctionnement	127 057	133 065	134 293
Dépenses d'investissement	48 765	48 921	54 349
Recettes d'investissement	44 806	42 633	42 478
Résultat	759	1 315	964

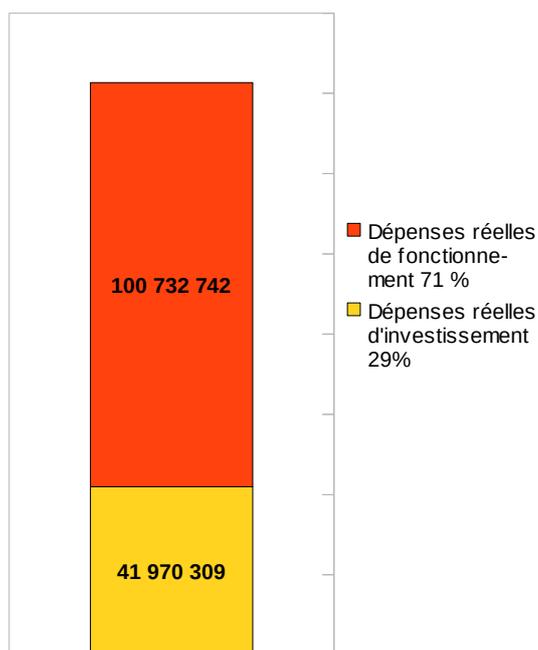
Budget annexe Laboratoire Départemental	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	1 892	2 037	2 077
Recettes de fonctionnement	1 892	2 037	2 077
Dépenses d'investissement	184	161	163
Recettes d'investissement	142	154	171
Résultat	-42	-7	8

Budget annexe Aire de la Lozère	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	727	736	738
Recettes de fonctionnement	727	736	738
Dépenses d'investissement	138	134	104
Recettes d'investissement	343	349	357
Résultat	205	215	253

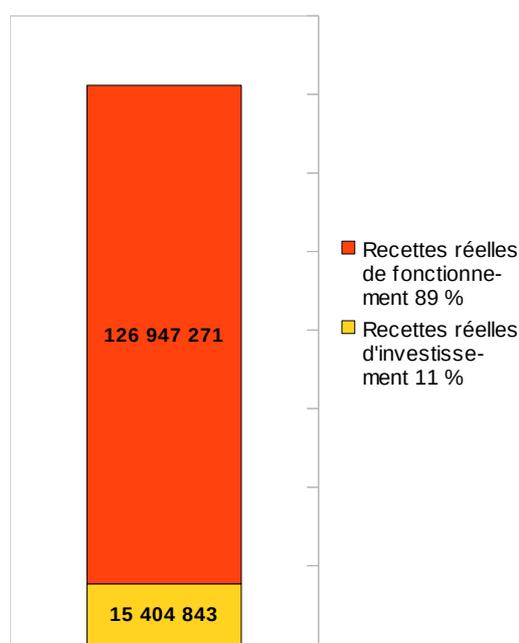
Budget annexe domaine des Boissets	2017	2018	2019
Dépenses de fonctionnement	57	62	67
Recettes de fonctionnement	57	62	67
Dépenses d'investissement	14	19	24
Recettes d'investissement	44	45	45
Résultat	30	26	21

Les grandes masses budgétaires 2019 (budget principal)

DEPENSES

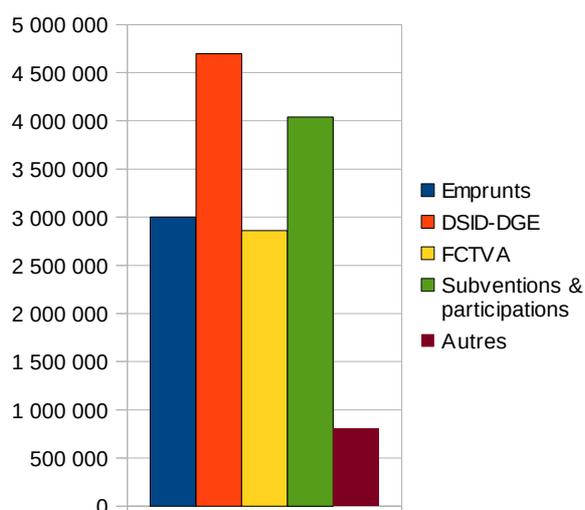


RECETTES

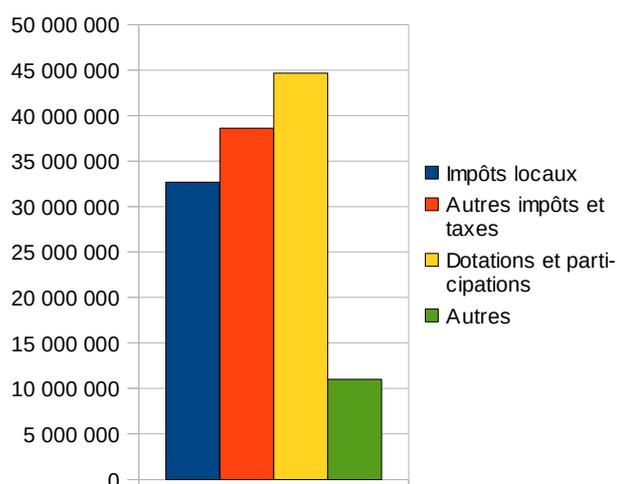


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving.

RECETTES INVESTISSEMENT

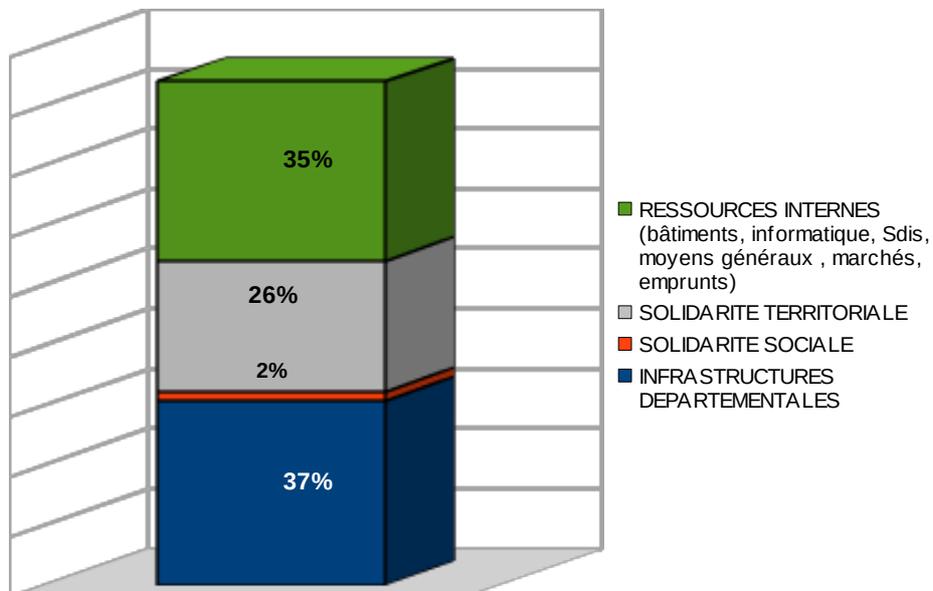


RECETTES FONCTIONNEMENT

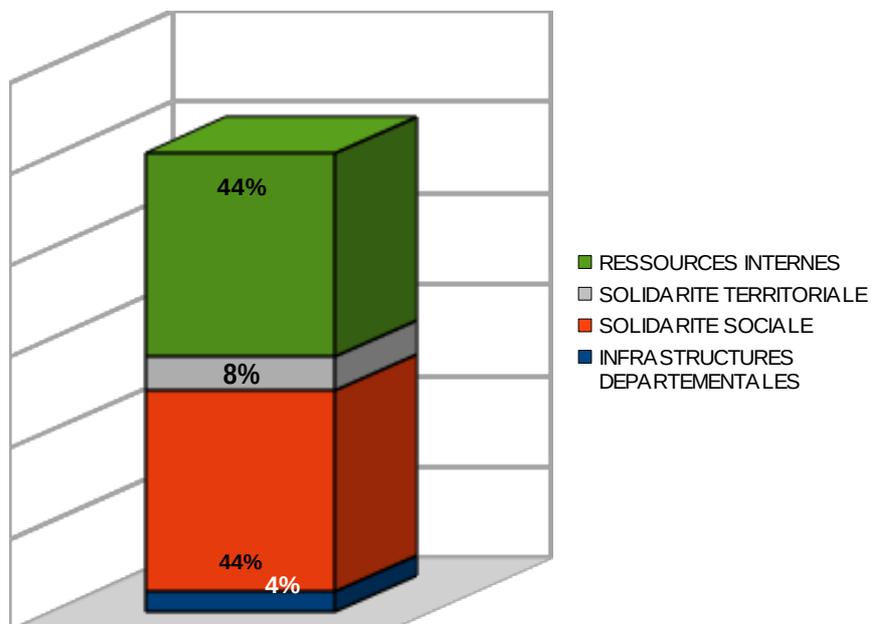


Répartition des dépenses réelles par pôle

INVESTISSEMENT (41 970 K€)

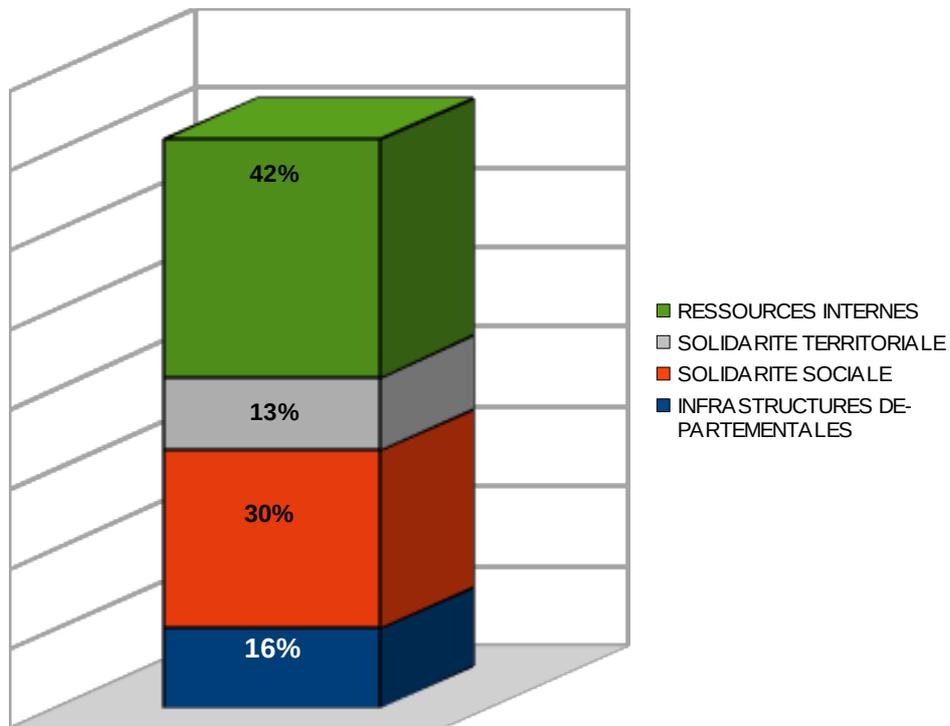


FONCTIONNEMENT (100 733 K€)



Compte administratif 2019

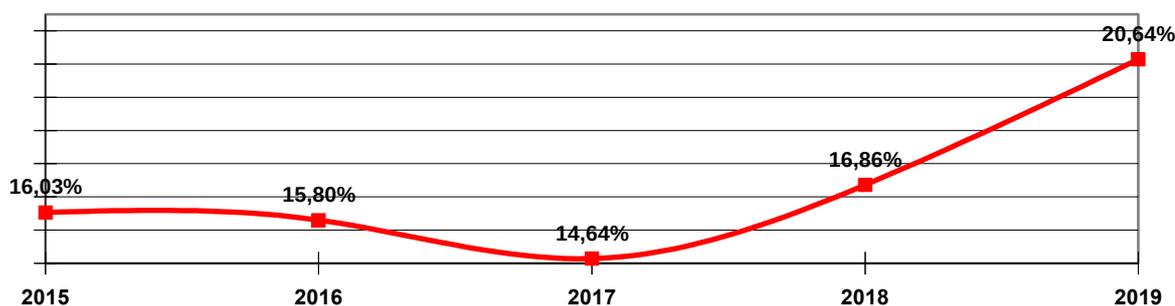
BUDGET TOTAL (142 703 K€)



L'épargne brute

Les dépenses de fonctionnement contractualisées avec l'État sur la base d'une évolution de 1,2 % ont diminué de - 4,13% par rapport à 2018, hors retraitements.

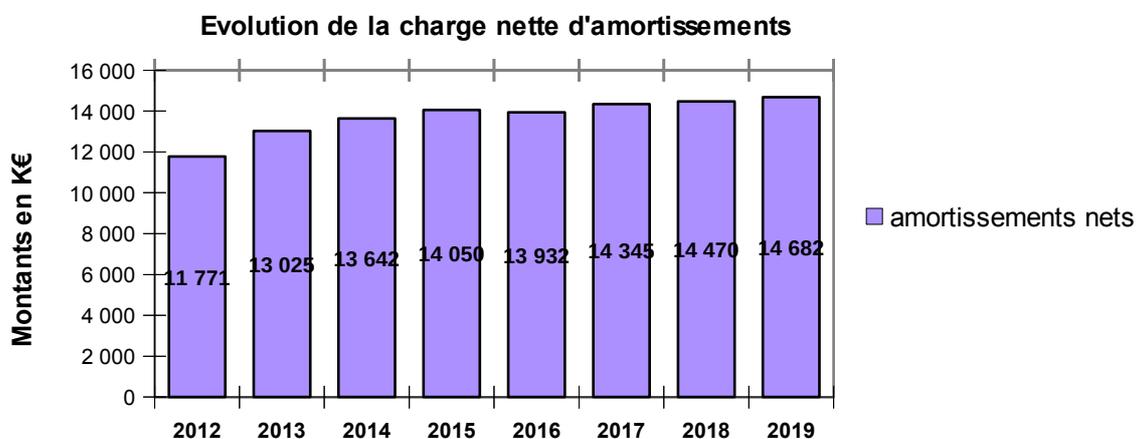
L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :



Les amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 20 712 K€. La recette est de 6 030 K€ incluant amortissement des dotations et subventions pour 5 549 K€ et neutralisations : 481 K€.

La charge nette est donc de **14 682 K€**.

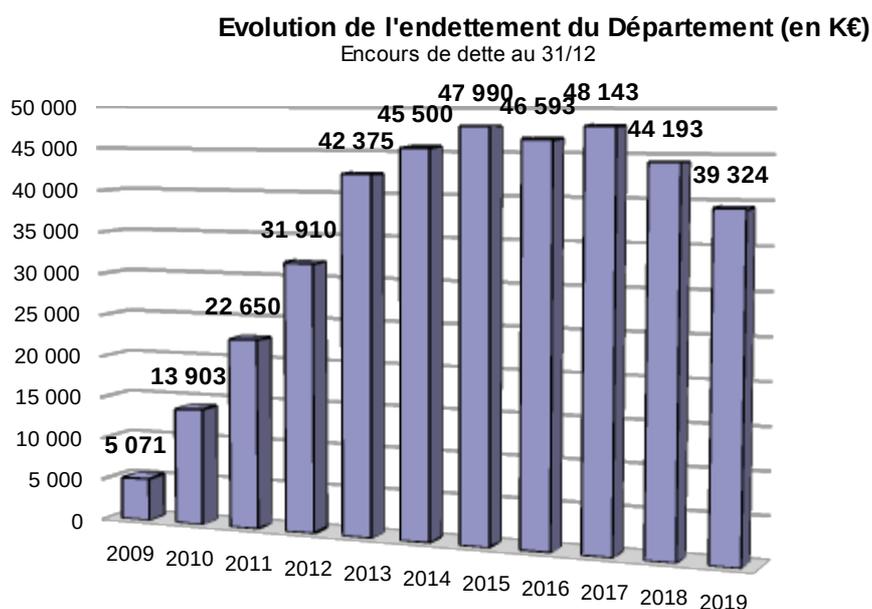


La dette en baisse

Au 31/12/2019, 59 % de la dette du Département est à taux fixe, 28 % à taux variable et 13% indexée sur le livret A.

Encours au 31/12/2019	39 323 852,72 €
Capacité de désendettement au 31/12/2019	1,5 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2017 supérieure à 4 années.



Compte administratif 2019

Engagements externes

Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2019	19 580 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	15 380 K€
Nombre d'organismes garantis	10
Dont organismes œuvrant dans le logement social	5

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Annuité de la dette propre au 31/12/19	7 869 K€
Annuité de la dette garantie au 31/1/19	1 648 K€
Recettes réelles de fonctionnement	126 947 €
Ratio Galland	7,49 %

Ratios légaux

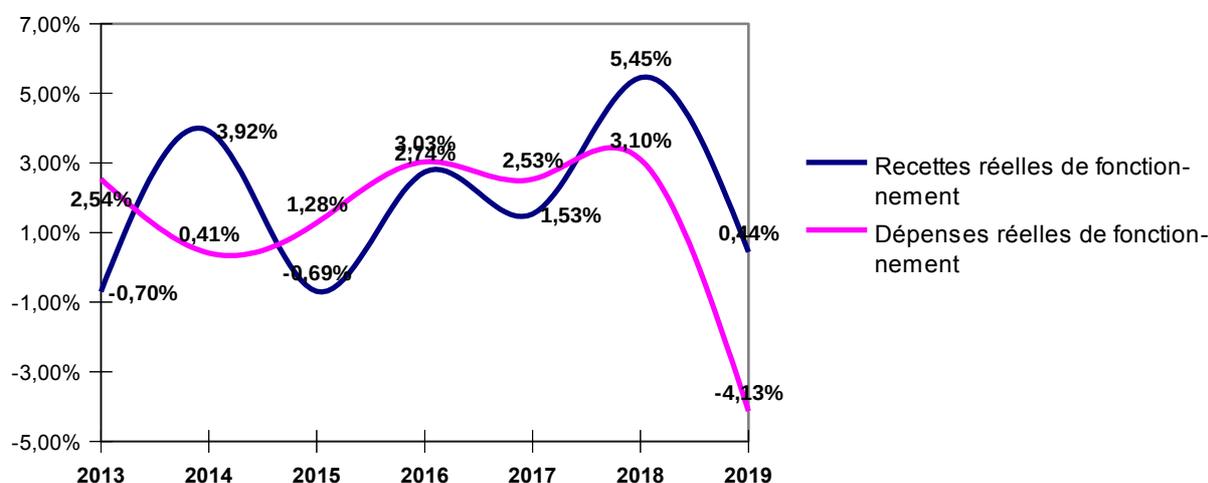
	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 231,57	1 334,73	1 376,98	1 318,11
Produit des impositions directes en euros par habitant	277,33	266,16	309,05	318,47
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 462,62	1 569,60	1 656,29	1 661,14
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	364,70	391,31	351,38	443,06
Encours de la dette en euros par habitant	577,27	630,48	579,14	514,56
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	558,31	541,18	541,52	541,46
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,28	0,29	0,29	0,30
Dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement	0,28	0,26	0,21	0,27
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,39	0,40	0,35	0,31

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTRODUCTION

Les recettes de fonctionnement réelles progressent entre 2018 et 2019 de + 0,44 %, les dépenses de fonctionnement diminuent elles de – 4,13 %, soit un différentiel de 4,57 %.

Comparaison % d'EVOLUTION des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

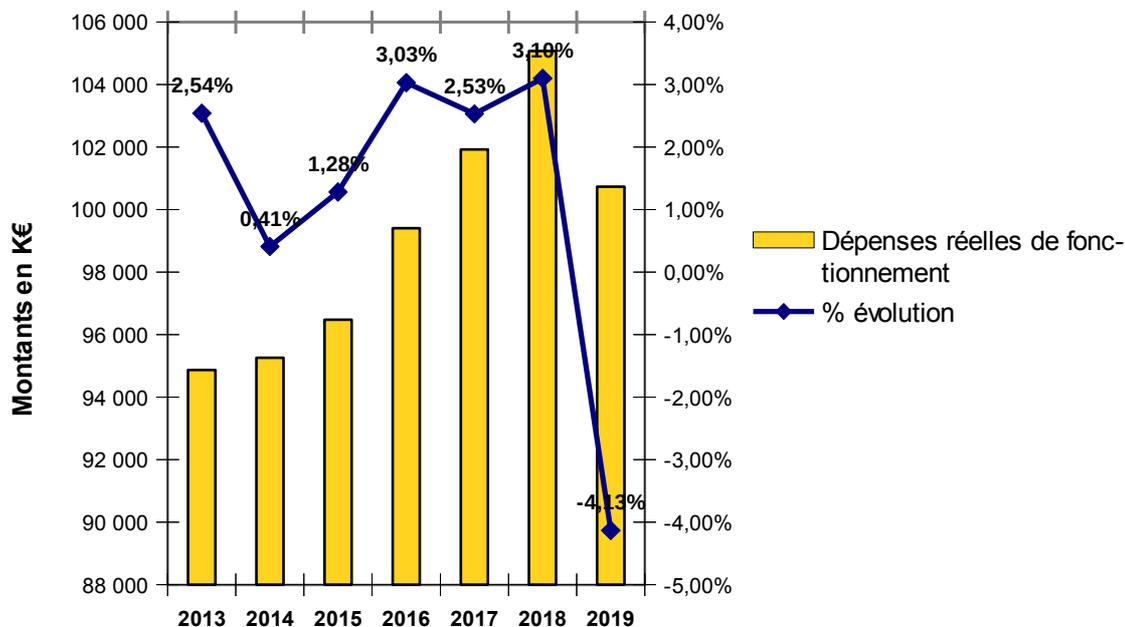


Dans le cadre de la procédure de rattachements 6,368 M€ de charges ont été rattachées à l'exercice 2019 dont 5,198 M€ au titre de la Solidarité Sociale. 0,575 M€ de recettes ont été rattachées à l'exercice 2019.

Mise en place en 2012, cette procédure, effectuée en application du principe d'indépendance des exercices, vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges et recettes qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2019 mais payés en 2020, de même qu'une augmentation des recettes réalisées en 2019, mais encaissées en 2020.

Le taux d'épargne brute est de 20,64 % en 2019. Son montant est de 26 203 K€.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 126 947 271 €, soit une augmentation de + 557 462 € (+ 0,44 %) par rapport à l'année 2018.

Cette augmentation s'explique par les principales évolutions suivantes :

Évolutions à la baisse	
Compensation Région - Transports	- 4 519 K€
Participation Communes - Transports	- 534 K€
Participation familles - Transports	- 286 K€
Subventions : Etat, Satese, FSE, Maia...,	- 580 K€
Produits exceptionnels et reprise sur provisions	-452 K€
Dotation CNSA - APA	- 360 K€
Taxe produit énergétique et électricité	- 111 K€
Compensation d'État, DCRTP	- 84 K€
Recouvrement sur dépenses sociales	- 46 K€
TOTAL	- 6 972 K€

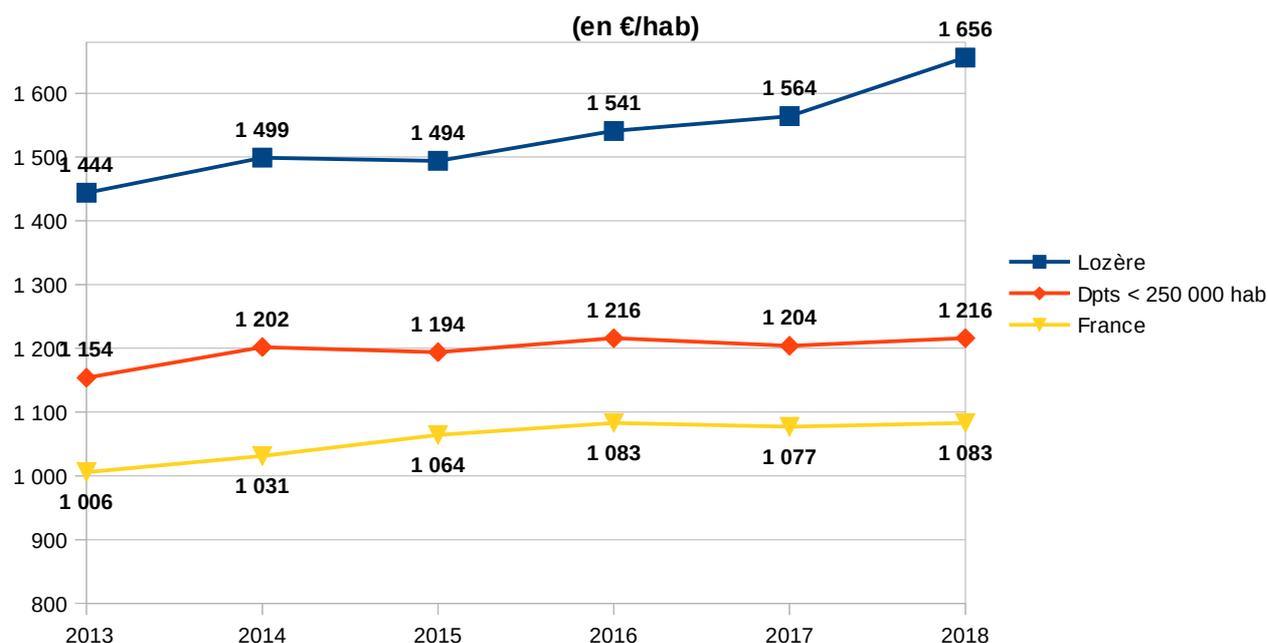
Évolutions à la hausse	
Fonds de soutien interdépartemental DMTO	+ 5 209 K€
Taxe foncière	+ 614 K€
DMTO Département	+ 438 K€
TSCA + TSCA part Etat	+ 385 K€
Remboursement indemnités journalières	+ 314 K€
Subvention Etat Plan pauvreté	+ 176 K€
Frais gestion TF – Dispositif péréquée	+ 174 K€
CVAE	+ 163 K€
Dotation globale de fonctionnement	+ 56 K€
TOTAL	+ 7 529 K€

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2018	2019
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	288 189,76 €	372 280,96 €
SECURITE (remb frais SDIS groupement commande, Coriolis, médecine travail)	34 860,92 €	25 575,03 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements remboursements sur rémunérations)	640 812,04 €	723 389,12 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	156 613,14 €	252 960,84 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération de personnel ; recouvrement sur SS...)	55 233,48 €	28 305,54 €
ACTION SOCIALE (dotations APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	7 988 370,07 €	7 344 690,39 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	1 299 323,90 €	977 459,67 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	350 602,39 €	92 379,32 €
TRANSPORTS (participation Région, communes, familles aux transports scolaires...)	5 926 860,06 €	593 590,50 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions ...)	544 987,97 €	575 193,91 €
IMPOSITIONS DIRECTES	31 896 321,14 €	32 682 772,32 €
AUTRES TAXES (publicité foncière, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	32 429 652,53 €	38 609 379,04 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, FCTVA, compensations,...)	44 686 390,00 €	44 661 521,00 €
OPERATIONS FINANCIERES (parts sociales)	3 404,25 €	3 161,17 €
REPRISE SUR PROVISIONS	88 187,00 €	4 612,00 €
TOTAL	126 389 808,65 €	126 947 270,81 €

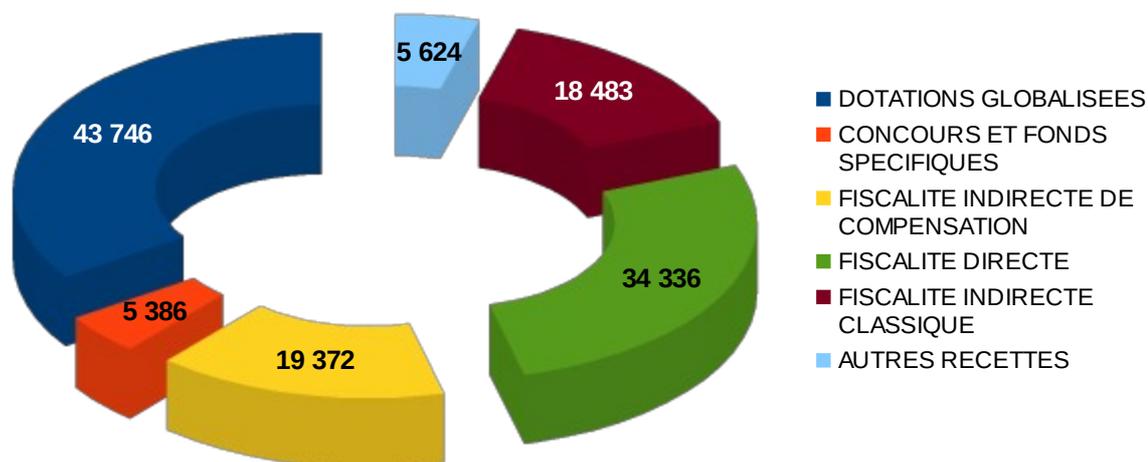
En 2018, le département de la Lozère a perçu près de 1 656 € de recettes par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 1 216 €, et de 1 083 € pour l'ensemble des départements (hors départements Outre Mer).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



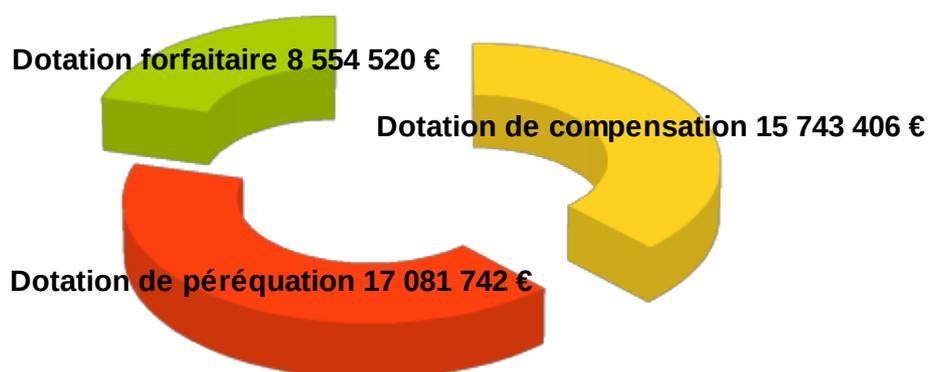
Regroupées en six catégories elles se déclinent en montants et proportions suivantes et sont ensuite explicitées par catégorie respective.

	Catégories	Montant	Proportion
A	Dotations globalisées	43 746 K€	34,46 %
B	Concours et fonds spécifiques	5 386 K€	4,24 %
C	Fiscalité indirecte de compensation	19 372 K€	15,26 %
D	Fiscalité directe	34 336 K€	27,05 %
E	Fiscalité indirecte classique	18 483 K€	14,56 %
F	Autres recettes	5 624 K€	4,43 %
	Total	126 947 K€	100,00%



Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 43 746 K€

1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 41 380 K€



Évolution de 2016 à 2019 :

	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	9 849 895 €	8 529 945 €	8 528 168 €	8 554 520 €
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 173 €	17 051 173 €	17 051 173 €	17 081 742 €
Dotation de compensation	15 869 209 €	15 743 406 €	15 743 406 €	15 743 406 €
TOTAL	42 770 277 €	41 324 524 €	41 322 747 €	41 379 668 €
Evolution en euros	-1 304 293 €	-1 445 753 €	-1 777 €	56 921 €
Evolution N-1 en %	-2,96%	-3,38%	0,00%	0,14%

Au titre de l'année 2019, la DGF totale représente 32,59 % des recettes réelles de fonctionnement.

2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.

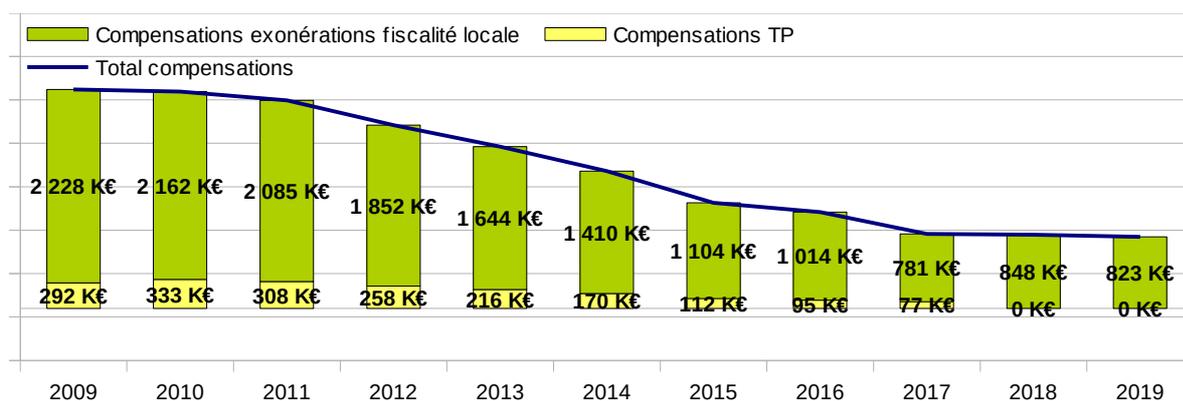
3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 823 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Compensation au titre de	2016	2017	2018	2019
Taxe professionnelle	95 181 €	77 016 €	76 817 €	74 292 €
Exonérations fiscalité directe	923 509 €	751 919 €	742 591 €	718 184 €
Exonérations taxes foncières	65 767 €	24 974 €	25 273 €	25 941 €
Contribution économique territoriale	24 956 €	3 720 €	2 964 €	4 291 €
TOTAL	1 109 413 €	857 629 €	847 645 €	822 708 €
Evolution année n/n-1	-8,74%	-22,70%	-1,16%	-2,94%

Toujours dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics au même titre que la DGF, la **baisse des allocations compensatrices s'élève à - 2,94 % (- 24 937 €) en 2019 par rapport à 2018.**



Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI): 5 386 K€

1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 065 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des dotations versées représente 4 % des recettes de fonctionnement.

Ces dotations concernent l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées MDPH.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A.P.A. : 3 611 K€

	Comptes administratifs					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses APA	9 334 698 €	9 480 719 €	9 905 507 €	9 716 269 €	10 030 769 €	10 466 982 €
Dotation CNSA	3 395 524 €	3 207 341 €	3 877 360 €	3 996 254 €	3 972 156 €	3 611 466 €
Reste à charge	5 939 174 €	6 273 378 €	6 028 147 €	5 720 015 €	6 058 613 €	6 855 516 €
Evolution RAC		334 204 €	-245 231 €	-308 132 €	338 598 €	796 903 €

Au titre de l'A.P.A la charge nette du Département connaît en 2019 une augmentation de 13 % (796 903 €) pesant significativement sur la section de fonctionnement.

P.C.H. : 976 K€

	Comptes administratifs					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses ACTP	832 948 €	786 383 €	772 450 €	675 847 €	625 672 €	612 723 €
Dépenses PCH	3 536 884 €	3 478 226 €	3 710 844 €	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €
TOTAL DEPENSES	4 369 832 €	4 264 609 €	4 483 294 €	4 301 572 €	4 423 980 €	4 296 317 €
Dotation CNSA	939 420 €	940 284 €	948 109 €	958 810 €	982 430 €	976 389 €
Reste à charge	3 430 412 €	3 324 325 €	3 535 185 €	3 342 762 €	3 441 550 €	3 319 928 €
Evolution RAC		-106 087 €	210 860 €	-192 423 €	98 788 €	-121 622 €

Concernant la PCH, le reste à charge pour le Département présente une diminution de 121 622 € en lien avec une baisse de la dépense et de la dotation CNSA .

M.D.P.H. : 300 K€

	Comptes administratifs					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation CNSA	251 659 €	278 250 €	260 928 €	256 513 €	270 345 €	300 000 €

Cette dotation est intégralement reversée à la MDPH.

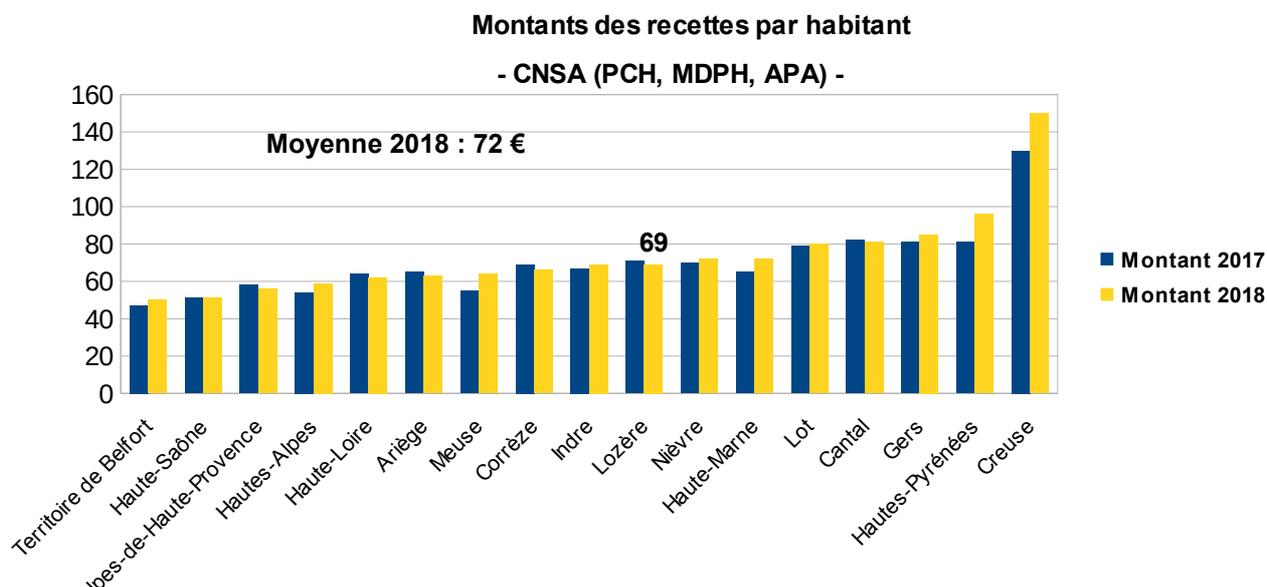
Pour information, en complément, le Département verse une participation : 30 000 € en 2019 (50 000 € en 2017 et 2018).

Conférence des financeurs : 178 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours varie selon l'avancement des actions programmées : 178 267 € en 2019 (65 766 € pour l'année 2018, 177 000 € en 2017).

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2018 un montant de 69€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 72€/hab.



2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 321 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Comptes administratifs					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
329 802 €	365 183 €	366 127 €	489 581 €	345 318 €	321 283 €

La fiscalité indirecte de compensation : 19 372 K€

Elle représente 15,26 % des recettes de fonctionnement soit un montant de 19 371 K€, et diminue de 284 K€, soit – 1,44 % par rapport à 2018 (19 655 K€).

1 - Compensations RSA : 3 152 K€

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.

Tableau récapitulatif :

	Comptes administratifs				
	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES RSA	5 856 294 €	7 248 775 €	6 896 134 €	7 090 210 €	7 159 543 €
TICPE + TICPE RSA	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 095 €	3 152 096 €	3 152 095 €
FMDI	365 183 €	366 127 €	489 581 €	345 318 €	321 283 €
Total recettes	3 517 278 €	3 518 222 €	3 641 676 €	3 497 414 €	3 473 378 €
Reste à charge	2 339 016 €	3 730 553 €	3 254 458 €	3 592 796 €	3 686 165 €
Evolution RAC		1 391 537 €	-476 095 €	338 339 €	93 369 €

2 - Compensations transferts de compétences : 16 220 K€

(hors TICPE - Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire), ainsi que d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, **notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.**

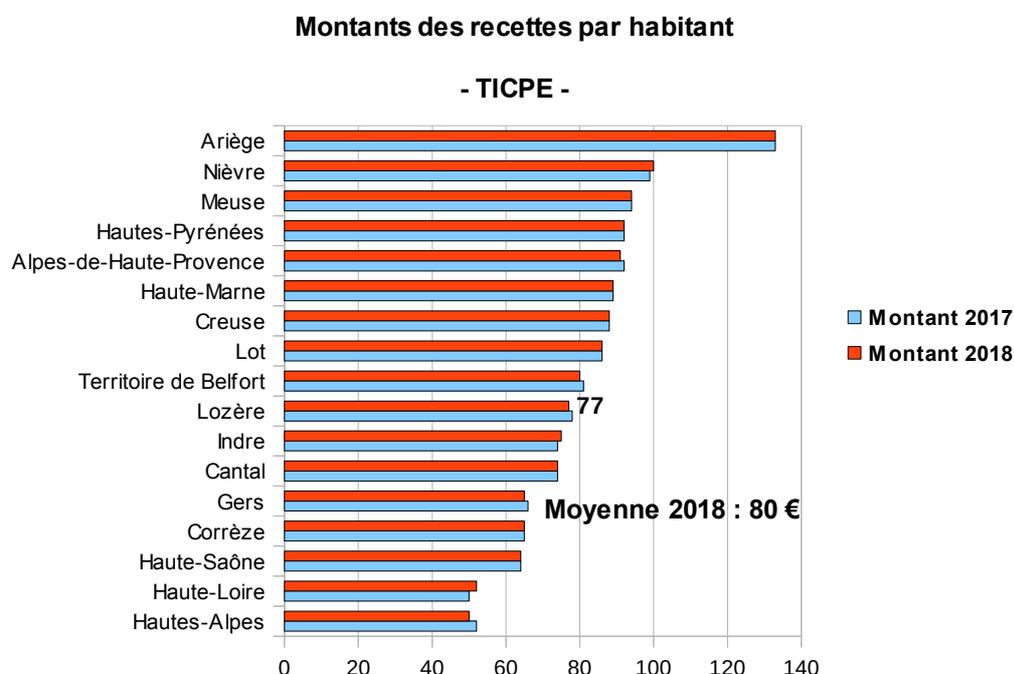
	Comptes administratifs					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 855 433 €	2 582 404 €	2 763 616 €	2 787 702 €	2 757 100 €	2 700 001 €
TICPE - PART RSA	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €	310 973 €
TSCA	10 731 605 €	9 961 636 €	11 331 329 €	10 633 315 €	11 493 794 €	11 758 335 €
TOTAL COMPENSATIONS	13 898 011 €	12 855 013 €	14 405 918 €	13 731 990 €	14 561 867 €	14 769 309 €
EVOLUTION	7,36%	-7,50%	12,06%	-4,68%	6,04%	1,42%

La TICPE complémentaire : 2 700 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base (2 841 K€ voir page précédente).

En 2019, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 700 000 € contre 2 757 100 € en 2018 soit – 57 000 € (- 2,06%).

En 2018, la TICPE représentait une recette de 77 € par habitant contre 78 € en 2017 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 80 €.



La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 11 758 K€

En 2019, le montant perçu au titre de la TSCA s'élève à 11 758 335 €, contre 11 493 794 € en 2018 soit une augmentation de + 264 541 € (+ 2,30%).

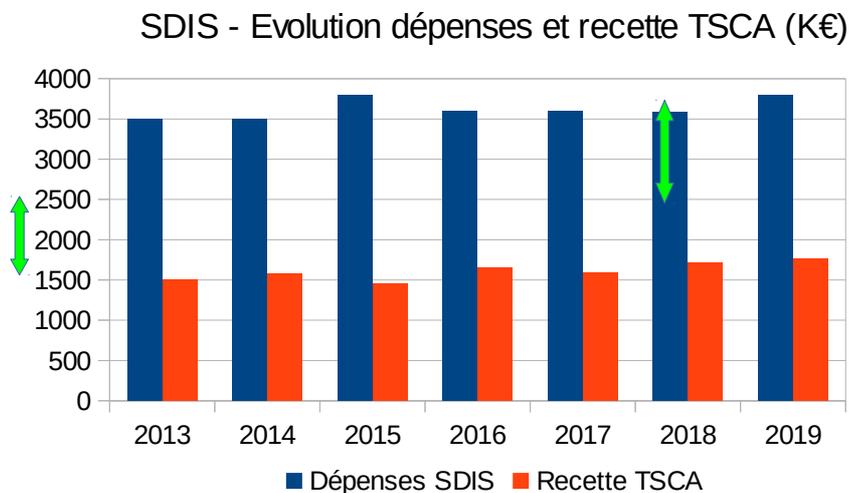
La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 762 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2019, le montant perçu s'élève à 1 761 739 € soit une progression de + 39 565 € par rapport à 2018 (1 722 174 €).

La charge nette de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du SDIS est de 2 038 261 € en (3 800 000 € - 1 761 739 €). Elle était de 1 857 826 € en 2018.



La fiscalité directe : 34 336 K€ (hors Part État DMT0)

Les recettes fiscales directes représentent 27,05 % des recettes réelles de fonctionnement et affichent une hausse de + 955 K€ soit + 2,86 % par rapport à l'année 2018, soit un montant de 34 336 K€ pour l'année 2019 (pour 33 381 K€ en 2018).

L'augmentation résulte de l'évolution des bases du foncier bâti (614 K€), de la progression de la CVAE (163 K€), du dispositif de compensation péréquée (175 K€) et autres produits (3 K€).

La fiscalité directe : 29 048 K€

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	COMPTES ADMINISTRATIFS					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FONCIER BATI	16 404 989 €	16 964 937 €	17 312 077 €	17 525 594 €	20 764 410 €	21 378 359 €
FNGIR *	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €	918 061 €
DCRTP *	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	957 871 €	955 393 €	898 401 €
CVAE	4 305 515 €	4 620 420 €	4 544 438 €	2 273 052 €	2 282 564 €	2 445 488 €
IFER *	465 494 €	468 722 €	527 736 €	525 635 €	536 565 €	516 573 €
PART ETAT TSCA	2 784 281 €	2 589 059 €	2 781 223 €	2 605 990 €	2 810 682 €	2 890 967 €
TOTAL	26 062 131 €	26 744 990 €	27 267 326 €	24 806 203 €	28 267 675 €	29 047 849 €
PART ETAT DMTO	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 968 €

* FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

* DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

* IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Le point de fiscalité 2019 s'élève à 211 612 € pour 205 588 € en 2018.

La seule évolution des bases génère un produit de + 613 949 € entre les deux mêmes exercices.

Évolution du produit fiscal y compris part État DMTO

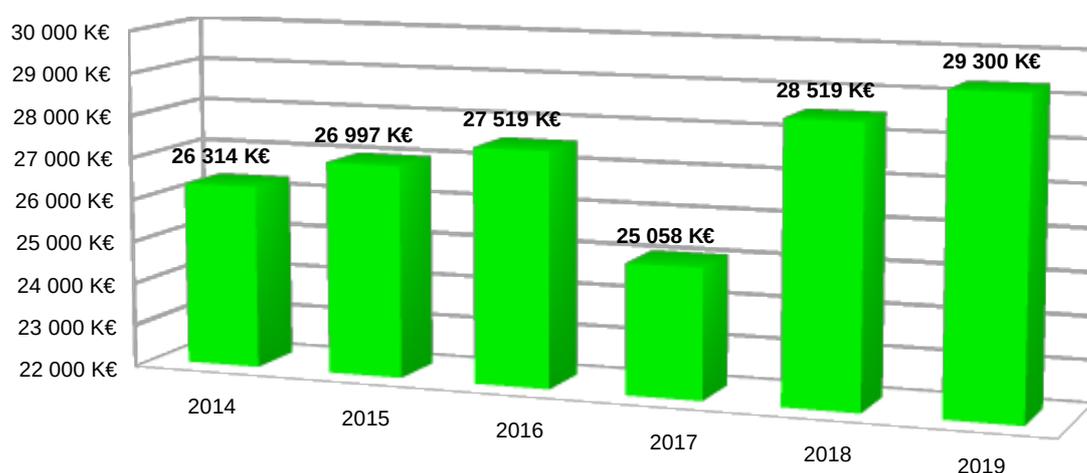


Figure 2

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 5 288 K€

Deux nouvelles recettes ont été créées par la loi de finances de 2014 :

Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a transféré aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- ∞ - 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- ∞ - 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée, soit 827 M€, est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :

- la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
- la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
- la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2019, le Département de la Lozère a perçu un montant de 5 287 780 €.

Relèvement du taux des DMTO

En complément de l'aide versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum).

Sur ces 0,70 % d'augmentation des taux, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le Département de la Lozère contribue en 2018 à hauteur de 362 745 € (298 505 € en 2017).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

La fiscalité indirecte classique : 18 483 K€

Elle représente 14,56 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 18 483 K€, soit une augmentation de + 42,85 % (5 544 K€) par rapport à 2018 (12 939 K€).

L'augmentation, conséquente, provient de la recette nouvelle du fond de soutien interdépartemental des DMTO.

Elle comprend :

1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 6 362 K€

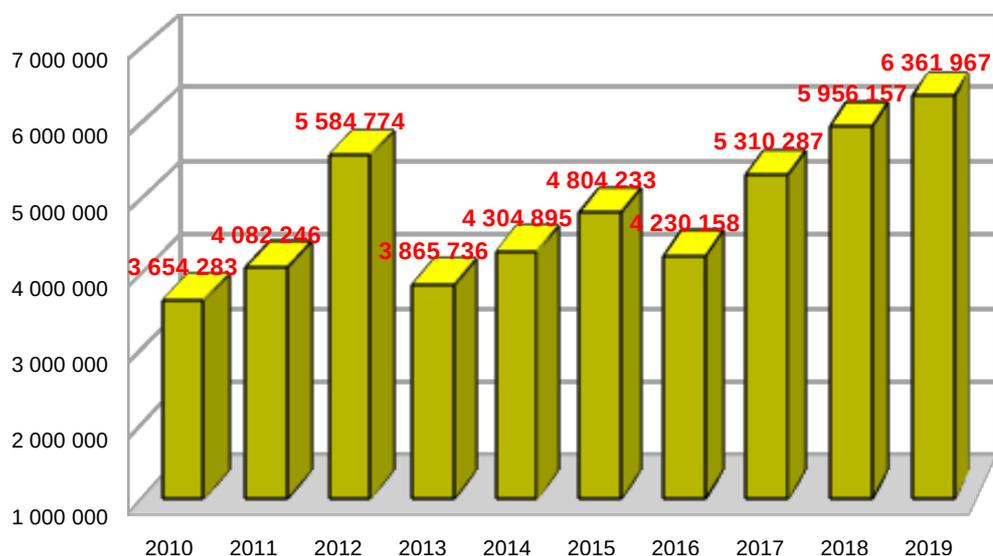
La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Évolution des droits d'enregistrement :

Taxe départementale	Comptes administratifs				
	2015	2016	2017	2018	2019
Publicité foncière	4 769 098 €	4 209 870 €	5 236 868 €	5 861 759 €	6 300 333 €
Additionnelle à certains droits d'enregistrement TADE	35 135 €	20 288 €	73 419 €	94 398 €	61 634 €
TOTAL	4 804 233 €	4 230 158 €	5 310 287 €	5 956 157 €	6 361 967 €
Evolution		-574 075 €	1 080 129 €	645 869 €	405 810 €
		-12%	26%	12%	7%

L'évolution positive se poursuit depuis 2015. L'augmentation 2019 est de + 405 810 € par rapport à l'exercice 2018 (+ 7%).

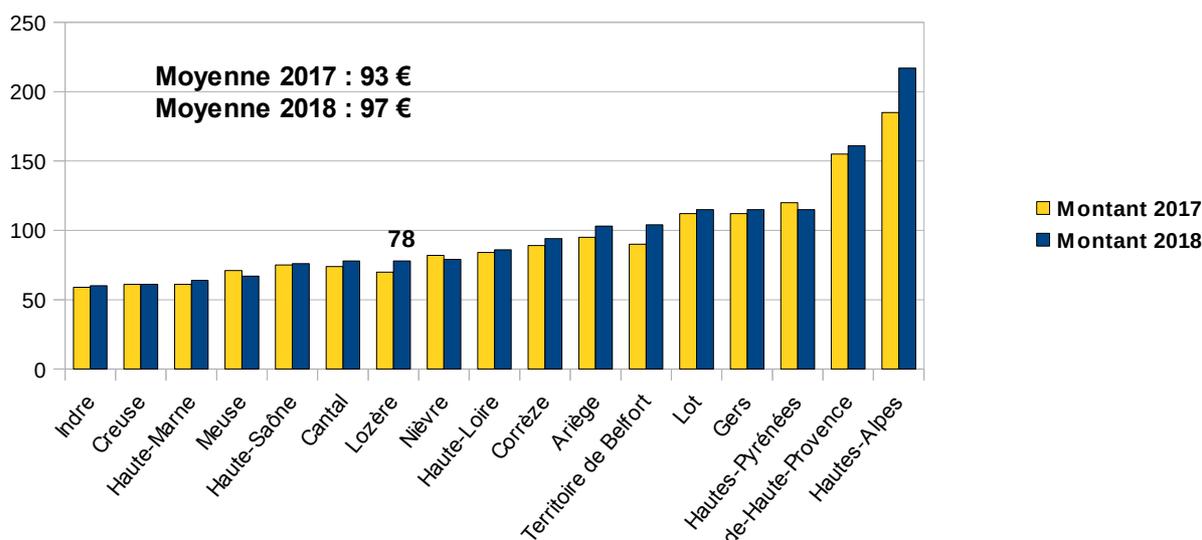
Évolution des droits de mutations à titre onéreux :



Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2018 un montant de 78 € par habitant, contre 70 € en 2017. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 97 € par habitant en 2018 contre 93 € en 2017.

Le montant moyen national des DMTO 2018 par habitant est de 180 €. Le montant maximum est 533 €/hab (Paris), le montant minimum 7 €/hab. (Mayotte).

**Montants des recettes par habitant
- DMTO -**



2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 5 277 K€

La péréquation : 4 664 K€

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

L'introduction du critère du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition a pénalisé les départements ruraux mais a également réduit l'effet péréquateur visant à diminuer les écarts de richesse.

Le Département a perçu au titre de ce fonds un montant de 4 664 160 € pour 2019. Depuis 2017 aucune réserve de fonds n'a été constituée .

Le fonds de solidarité : 613 K€

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

En 2019, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds 613 029 € correspondant au 0,7 % d'augmentation de taux, pour un écrêtement de 411 248 €, soit les 0,35 % d'augmentation de taux, **soit une recette réelle de 201 781 € (274 163 € en 2018).**

DMTO	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fds national de péréquation	1 872 187 €	1 877 001 €	4 021 719 €	4 949 397 €	4 670 361 €	4 664 160 €
Fds de solidarité	582 940 €	506 409 €	489 227 €	424 099 €	636 908 €	613 029 €
TOTAL	2 455 127 €	2 383 410 €	4 510 946 €	5 373 496 €	5 307 269 €	5 277 189 €
Evolution		-71 717 €	2 127 536 €	862 550 €	-66 227 €	-30 080 €
		23,38%	-2,92%	89,26%	19,12%	-1,23%

Le Fonds de solidarité créé par la loi de finance de 2014 est loin de compenser le manque à gagner.

La hausse constatée respectivement en 2016 puis 2017 résulte de la libération du fonds de réserve redistribué à tous les Départements.

3 - Le Fonds de soutien interdépartemental des DMTO : 5 210 K€

Le fonds de soutien interdépartemental des DMTO constitue la recette nouvelle du compte administratif 2019.

Créé par la loi de finances pour 2019, il revient aux départements qui ne bénéficient pas de la dynamique nationale sur les droits de mutation à titre onéreux. Il est alimenté par un prélèvement proportionnel sur le montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les départements en 2018 en application des articles 1594 A et 1595 du code gé-

néral des impôts soit 0,11 % qui s'ajoute à celui de 0,35 % déjà appliqué au titre du fonds de solidarité. Ce nouveau fonds échappe au plafonnement de 12 % appliqué au fonds de solidarité.

Les critères d'éligibilité et de répartition entre départements éligibles sont les suivants :

Première fraction (60 % des ressources)

Éligibilité :

- potentiel financier net par km² inférieur à 50 % du potentiel financier net moyen par km²
- nombre d'habitants par km² inférieur à 70

Répartition en fonction d'un indice synthétique composé de :

- 1/3 rapport entre le potentiel financier net moyen par habitant et le potentiel net par habitant du département
- 1/3 rapport entre le revenu moyen par habitant et le revenu par habitant du département
- **1/3 rapport entre le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'ensemble des départements**

Seconde fraction (40 % des ressources)

Éligibilité :

- produit des DMTO par habitant inférieur à 90 % du produit moyen des DMTO par habitant de l'ensemble des départements
- revenu par habitant inférieur au revenu moyen national par habitant
- taux de pauvreté supérieur à 15 %

Répartition en fonction d'un indice synthétique composé de :

- 1/2 rapport entre le potentiel financier net moyen par habitant et le potentiel financier net par habitant du département
- 1/2 rapport entre le revenu moyen par habitant et le revenu par habitant du département. Cet indice est pondéré par la population

En 2019, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds **5 210 245 €** représentant 4,10 % des recettes de fonctionnement avec un écrêtement de 119 514 € **soit une recette réelle de 5 090 731 €.**

Prévu initialement pour 3 ans, ce fonds est aujourd'hui pérennisé.

4 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 194 K€

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2019 est de 193 577 €, soit - 15 053 € comparé au produit 2018 (208 630 €).

5 - La taxe sur l'électricité : 1 110 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	Comptes administratifs				
	2015	2016	2017	2018	2019
PRODUIT GLOBAL	1 035 054 €	1 068 775 €	1 060 130 €	1 164 513 €	1 109 782 €
COMMUNE DE MENDE	91 000 €	91 000 €			
SDEE	342 000 €	342 000 €			
TOTAL VERSEMENTS	433 000 €	433 000 €			
PRODUIT NET	602 054 €	635 775 €	1 060 130 €	1 164 513 €	1 109 782 €

6 - La taxe d'aménagement : 330 K€

Le 1^{er} janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanisme existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par délibérations des 31 octobre 2013, et 27 juillet 2015 à 1 %.

De 2013 à 2015 la répartition du taux est déclinée à hauteur de :

- ∞ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ∞ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

A compter du 1^{er} janvier 2019 (délibération du 29 juin 2018) cette répartition a été modifiée :

- ∞ - 0,65 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ∞ - 0,35 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Le produit de la taxe d'aménagement a évolué ainsi qu'il suit :

Comptes administratifs					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
203 166 €	309 180 €	288 249 €	300 872 €	300 751 €	330 000 €

7 - Les autres taxes : 0 K€

Elles correspondaient aux redevances sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

A compter de 2019, ces taxes sont dorénavant rattachées à la taxe sur l'électricité.

Comptes administratifs					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
6 196 €	7 040 €	7 601 €	623 €	9 420 €	575 €

Autres recettes : 5 624 K€

Elles représentent 4,43 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 5 624 K€, soit une baisse de – 5 971 K€ (-51,50 %) par rapport à 2018 (11 595 K€).

Elles comprennent le FARPI, les recouvrements de dépenses sociales, les subventions État, Région, collectivités et autres organismes, les remboursements sur les rémunérations et charges des personnels, les produits des services, les revenus des immeubles, et autres produits divers.

La diminution importante s'explique par le terme de la compétence déléguée Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) avec les financements Région, Communes et familles correspondants.

1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 298 K€

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI . Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

Comptes administratifs					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
284 961 €	264 125 €	280 756 €	288 789 €	288 609 €	297 988 €

2 - Les transports : 575 K€

Déleguée au Département de la Lozère pour les exercices 2017 et 2018 la compétence Transports hors transports des personnes en situation de handicap a définitivement basculé à la Région au 1^{er} janvier 2019.

L'exercice 2019 comprend la seule recette de 574 849 € correspondant à la régularisation de la participation de la Région pour les dépenses Transports 2018 (scolaires, lignes régulières et touristiques) supportées pour la dernière année par le Département de la Lozère.

3 - Recouvrements spécifiques : 634 K€

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale s'élèvent en 2019 à 634 K€ (671 K€ en 2018) : sécurité sociale/organismes mutualistes (22 K€), bénéficiaires/tiers-payants/successions (459 K€), APA (65 K€), RSA (41 K€), PCH (47 K€).

4 - Autres : 4 117 K€

Les autres recettes d'un montant de 4 714 K€ correspondent aux remboursements sur rémunérations et charges de personnel, aux produits des services, revenus des immeubles, produits exceptionnels divers.

∞ - **les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 601 K€** indemnités journalières sur rémunérations et charges

Comptes administratifs					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
817 167 €	1 617 236 €	1 350 260 €	1 097 424 €	1 286 127 €	1 600 983 €
Evolution	800 069 €	-266 976 €	-252 836 €	188 703 €	314 856 €

∞ - le produit des services et de gestion : 1 036 K€

- redevances pour occupation du domaine départemental : 210 K€ (Ste Lucie, Les Bouviers, relais, pylônes téléphonie mobile),
- remboursement de frais par des tiers (frais de personnels, charges locatives) : 801 K€ (MDPH, SDIS, IUFM, LDA, CDOS – Cté Cnes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – Lozère Ingénierie, Lozère Numérique , POLEN, autres redevables),
- produit des régies : 25 K€ (6 K€ archives, 2 K€ tickets restaurant, 10 K€ Pass jeunesse, 7 K€ boissons manifestations).

∞ - les subventions et participations : 1 209 K€

- Etat : 472 K€ MNA solde 2018 (72 K€), ANAH (PIG 16 K€), DRAC (plan objet d'art 70 K€, actions MDL 44 K€, numérisation archives 12 K€, projet architectural pavillon Lozère province du Ghuizhou 31 K€), fonds appui politique d'insertion (32 K€), DREAL (lignes touristiques 18 K€, 177 K€ plan pauvreté,
- Etat : 17 K€ FCTVA de fonctionnement,
- Départements : 113 K€ fonctionnement collèges Ardèche (29 K€), Gard (76 K€), Hérault (8 K€),
- Communes/Cté Cnes : 95 K€ (SATESE : 62 K€ - SATEP : 33 K€),
- Organismes publics: 466 K€ (260 K€ ARS MAIA – 6 K€ Lozère Ingénierie (véhicules), 68 K€ Ademe (zéro déchet/zéro gaspillage), 133 K€ Agences de l'Eau (Satese, Satep),
- Autres : 46 K€ Particuliers : 43 K€ - La Lozère refait sa comédie (28 K€) - Pus belle la vie Lozère Marseille (3 K€ - solde) – salon international de l'agriculture (12 K€), FIPHFP (3 K€).

∞ - les produits de gestion courante : 88 K€

- revenu des immeubles : 88 K€ ALEC - Maison de la Lozère Montpellier et Paris – CDT locaux les Ravines - Lozère Ingénierie – POLEN (Cté Cnes Coeur de Lozère – Lozère Développement – Région Occitanie) – UT Villefort, location principal collège Bleynard, Airdie, locaux SELO.

∞ - les produits exceptionnels : 175 K€ remboursement de sinistres (véhicules 13 K€, locaux 32 K€, voirie 38 K€), vente enchères (57 K€), pénalités sur marchés (20 K€), remboursements divers/avoirs (15 K€).

∞ - les produits financiers : 3 K€ (parts sociales).

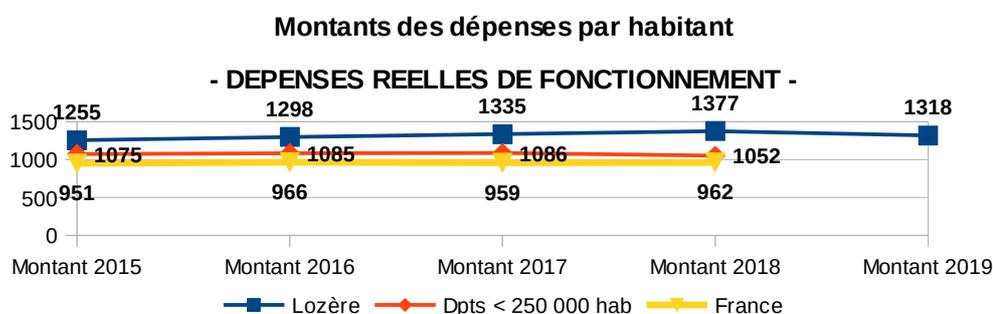
∞ - les reprises sur provisions constituées : 5 K€.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de **100,73 M€**, soit une diminution de – 4,34 M€ (- 4,13 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2018 (105,07 M€).

Cette variation est consécutive au terme de la compétence déléguée Transport (-6,38 M€) définitivement basculée à la Région au 1^{er} janvier 2019. Cette dernière en supporte dorénavant l'entière charge.

Ces dépenses représentent 1 318 € par habitant (population 2019 : 76 422 hab.).



Les dépenses de la direction de la Solidarité Sociale (hors frais de personnel, subventions et participations) représentent la principale dépense de fonctionnement du Département avec **42,35 M€**, soit + 5,6 % de hausse par rapport à l'année 2018 (40,09 M€). Les augmentations portent sur l'APA (436 K€), le RSA (69 K€), l'hébergement des personnes en situation de handicap (1 M€ dont 650 K€ de régularisation de factures 2018), l'accueil et l'hébergement Enfance et mineurs non accompagnés (858 K€).

30,7 M€ concernent les dépenses de personnel (+ 0,5 %), soit 30,47 % des dépenses réelles en sachant que le pourcentage d'évolution des dépenses de personnel liées au glissement vieillesse technicité est de 2,5 %.

Les intérêts de la dette (hors ICNE) se sont élevés à 0,72 M€ (0,79 M€ en 2018) et ne représentent que 0,71 % du budget de fonctionnement (0,75 % en 2018).

Les autres dépenses de fonctionnement représentent 26,96 M€ soit 26,76 % des dépenses réelles de fonctionnement et diminuent de – 19,85 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Elles se composent de :

∞ - contributions obligatoires pour 8,691 M€ (+2,01%) :

Objet	2018	2019
Dotation collèges publics	800 003,89 €	766 565,01 €
Dotation collèges privés	780 053,71 €	733 816,40 €
Service d' Incendie et Secours	3 580 000,00 €	3 800 000,00 €
Compensation Région - Transports	3 165 657,19 €	3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €	15 341,00 €
Fonds de solidarité pour le Logement	150 000,00 €	170 000,00 €
Université de Montpellier	20 000,00 €	40 000,00 €
Total	8 511 055,79 €	8 691 379,60 €

∞ - participations pour 1,917 M€ (- 7,8 %) :

Objet	2018	2019
Ecole Départementale de Musique	563 000,00 €	588 000,00 €
Entente Interdépartementale Vallée du Lot	48 000,00 €	45 000,00 €
Entente Interdépartementale Causses Cévennes	70 000,00 €	80 000,00 €
Entente Forêt Méditerranéenne	46 730,00 €	47 197,00 €
Établissement Public Loire	2 085,00 €	1 860,00 €
SM Grand Site Gorges du Tarn	-879,64 €	
SM Aménagement Gestion PNR Aubrac	79 831,00 €	79 834,00 €
SM Ligne Verte des Cévennes	1 665,00 €	2 910,00 €
Lozère Numérique	177 690,80 €	177 774,80 €
MDPH	50 000,00 €	30 000,00 €
Résidence Loz d'Olt	417 524,67 €	417 608,94 €
Subvention CAMSP	88 311,29 €	88 841,16 €
Autres organismes sociaux	44 327,00 €	20 000,00 €
Région Occitanie : réseau collèges	220 806,02 €	77 134,00 €
Région Occitanie : site de Javols	5 861,16 €	8 713,80 €
SELO : contrainte service public Ste Lucie, Les Bouviers	101 561,91 €	102 406,44 €
Département Gard : fonctionnement collèges publics		4 574,02 €
Participations au titre des contrats CAE/CIE	107 715,79 €	107 000,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comité Départemental d'accès au droit		1 500,00 €
ADDOC – Animation pépinière entreprises POLEN		1 925,00 €
Partenaires Pass' Jeunesse	56 520,00 €	34 815,48 €
Total	2 080 750,00 €	1 917 094,64 €

- ∞ - subventions pour 6,01 M€ (- 9,35 %). Le soutien aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé représente un effort de près de 5 M€ et plus de 1 M€ ont été versés aux organismes publics :

Objet	2018	2019
Transports : natation/TAD/TUM/scolaires	15 705,00 €	2 464,00 €
Crèches	97 076,50 €	70 602,44 €
Plan prévention déchets	12 800,00 €	19 200,00 €
Etude transfert de compétence	10 000,00 €	7 350,00 €
Offices de Tourisme	59 650,00 €	63 550,00 €
Aérodrome	38 457,10 €	25 386,21 €
Stations ski	72 800,00 €	222 800,00 €
Réserve des Bisons - étude		3 664,80 €
Animations culturelles, touristiques	43 750,00 €	46 402,23 €
Musée Javols	19 000,00 €	19 000,00 €
SM Grand site Gorges du Tarn	1 068,65 €	
SDEE	104 185,00 €	4 864,00 €
Chambre Agriculture	120 000,00 €	120 000,00 €
Chambre de Commerce	60 000,00 €	57 851,56 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	60 000,00 €	60 000,00 €
Lozère Ingénierie	23 000,00 €	26 000,00 €
PETR Pays Gévaudan/Sud Lozère	19 043,55 €	29 467,34 €
Université Perpignan	162 500,00 €	162 500,00 €
Université Montpellier + réseau Canopé	60 000,00 €	53 000,00 €
Collèges – projets établissements	40 165,00 €	40 312,00 €
Centre de Gestion	16 900,00 €	
Total	1 036 100,80 €	1 034 414,58 €

- ∞ - achats, services extérieurs, charges diverses de gestion courante pour 10,352 M€ (- 36,98 %).

Les taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement (hors provision pour imprévus) sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	96 481	99 403	101 920	105 076	100 733
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	96,71%	97,30%	98,16%	97,70%	97,69%

Répartition par direction :

Direction ou service	Crédits consommés 2018	Crédits inscrits 2019	Crédits consommés 2019	% d'évolution consommation	Taux d'exécution
Solidarité Sociale	42 050 140	44 809 463	44 262 390	5,26%	98,78%
Ressources Humaines	30 545 147	31 074 515	30 696 587	0,50%	98,78%
Assemblées comptabilité-affaires financières	6 868 628	7 857 201	6 911 844	0,63%	87,97%
DIAD	3 947 553	3 987 803	3 804 213	-3,63%	95,40%
SDIS	3 580 000	3 800 000	3 800 000	6,15%	100,00%
Routes	3 820 648	3 729 028	3 720 704	-2,62%	99,78%
Développement Educatif et Culturel	3 654 448	3 453 360	3 445 551	-5,72%	99,77%
Achats et Moyens	1 012 802	1 100 000	1 051 658	3,84%	95,61%
Bâtiments départementaux	925 242	1 020 022	942 447	1,86%	92,39%
Systèmes Information - Télécommunications	790 077	758 634	698 516	-11,59%	92,08%
Communication	454 359	475 000	452 379	-0,44%	95,24%
Transports et Mobilités	6 764 806	402 500	376 217	-94,44%	93,47%
Technologies Information Communication	391 516	322 000	303 846	-22,39%	94,36%
Médiathèque	87 817	80 000	79 983	-8,92%	99,98%
Marchés Publics et Contentieux	44 701	81 000	62 914	40,75%	77,67%
POLEN	45 849	78 415	53 195	16,02%	67,84%
Cabinet	50 556	60 000	43 333	-14,29%	72,22%
Archives	41 466	30 000	26 963	-34,98%	89,88%
	105 075 755	103 118 941	100 732 743	-4,13%	97,69%

Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

Répartition par catégorie :

Les dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation et au fonctionnement du Département :

Elles représentent 93,85 M€ soit 93,17 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en baisse de – 4,08 %.

En M€	CA 2018	CA 2019
Action sociale	42,05	44,26
Charges de personnel	30,55	30,70
Transports	9,93	3,54
Routes	3,82	3,72
SDIS	3,58	3,80
Affaires financières	2,91	2,94
Collèges	2,17	2,15
Moyens généraux	1,39	1,43
Service informatique	0,7	0,62
Bâtiments (hors collèges)	0,57	0,52
Médiathèque	0,09	0,08
Marchés	0,04	0,06
Archives	0,04	0,03
TOTAL	97,84	93,85

Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées :

Elles représentent 6,88 M€ soit 6,83 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en baisse de – 4,89 %.

En M€	CA 2018	CA 2019
Pôle Solidarité Territoriale	5,56	5,31
Pôle Infrastructures Départementales	0,38	0,29
Autres	1,3	1,28
TOTAL	7,24	6,88

Répartition par fonction :

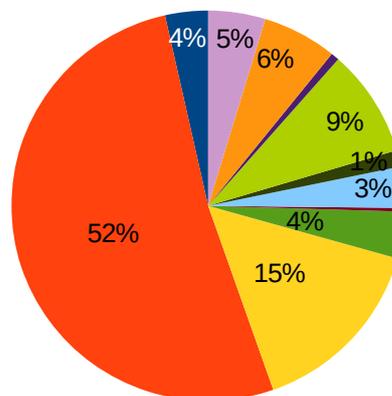
Par fonction (charges de personnel comprises et toutes directions confondues), le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit **100 732 743 €**, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) par fonction	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 en K€
Action Sociale, RSA, APA	48 595	49 695	52 221	2 526
Réseaux et infrastructures	14 974	15 521	15 384	-137
Services Généraux	9 067	8 930	8 971	41
Enseignement	6 368	6 204	6 187	-17
Développement	6 136	5 013	4 723	-290
Sécurité	3 519	3 692	3 900	208
Transports	7 362	10 229	3 554	-6 675
Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 628	3 616	3 443	-173
Opérations financières	1 294	1 259	1 369	110
Aménagement et environnement	714	558	679	121
Prévention médico sociale	263	359	302	-57
Total	99 403	105 076	100 733	-4 343

- Transports
- Action Sociale, RSA, APA
- Réseaux et infrastructures
- Sécurité
- Prévention médico sociale
- Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs
- Opérations financières
- Services Généraux
- Aménagement et environnement
- Enseignement
- Développement

Structure des dépenses de fonctionnement en %

Répartition par fonction



En volume, les principales fonctions qui ont subi des variations importantes, sont :

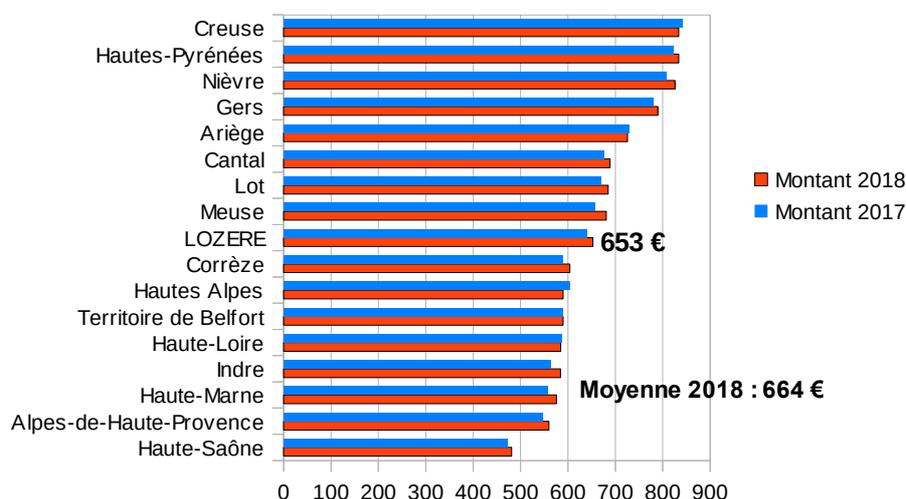
- ∞ - les transports avec le transfert définitif à la Région de la dépense des transports scolaires, lignes régulières et touristiques pour – 6 675 K€,
- ∞ - l'action sociale avec + 2 526 K€ principalement sur les secteurs Famille-Enfance et Personnes handicapées,
- ∞ - le développement avec – 290 K€ (- 248 K€ hors part salariale), sur les subventions de droit privé (- 254 K€ dont – 203 K€ sécheresse) et les subventions d'équilibre des budgets annexes (-129 K€),
- ∞ - la sécurité avec + 208 K€ (+ 220 K€ pour le SDIS).

Fonction Action sociale, RSA, APA et fonction Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale (charges de personnels comprises), total des fonctions Prévention médico-sociale et Action sociale, RSA , APA s'élèvent à **52,52 M€** soit + 4,93 % et représentent 52,14 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, le Département a consacré 683 €/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (653 € en 2018 contre 664 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

**Montants des dépenses par habitant
- AIDE SOCIALE (fonctions 4 et 5)**

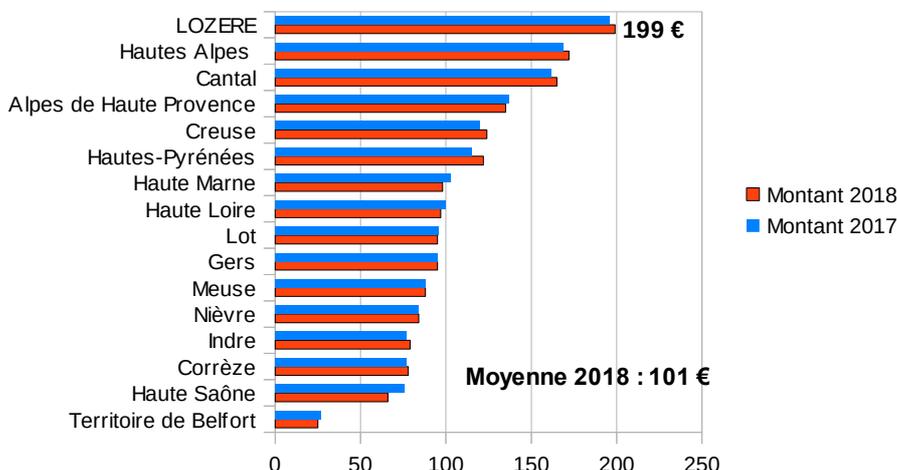


Fonction Réseaux et Infrastructures

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 15,38 M€, en baisse de -0,88 % et représentent 15,27 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019 le Département a consacré 201 €/habitant pour les réseaux et infrastructures (199 € en 2018 contre 101 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

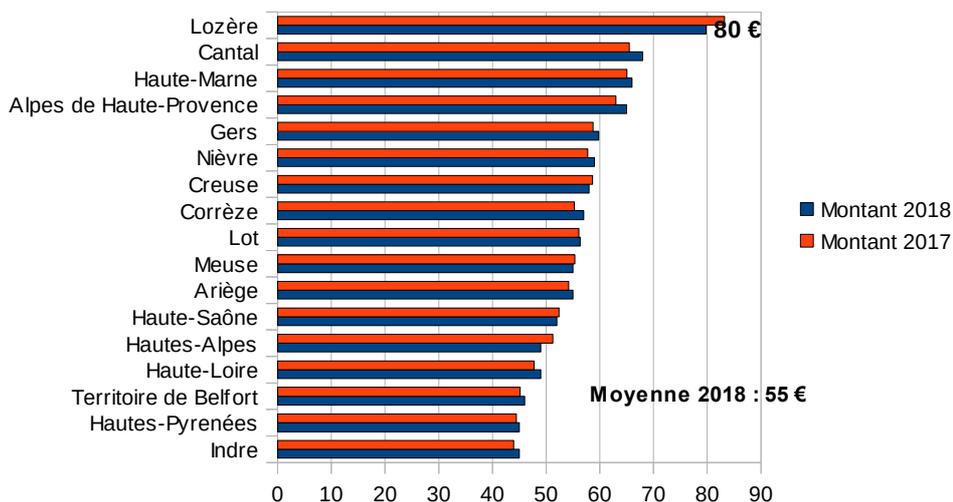


Fonction Enseignement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 6,19 M€, en baisse de - 0,27 % et représentent 6,14 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, le Département a consacré 81 €/habitant pour l'enseignement (80 € en 2018 contre 55 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

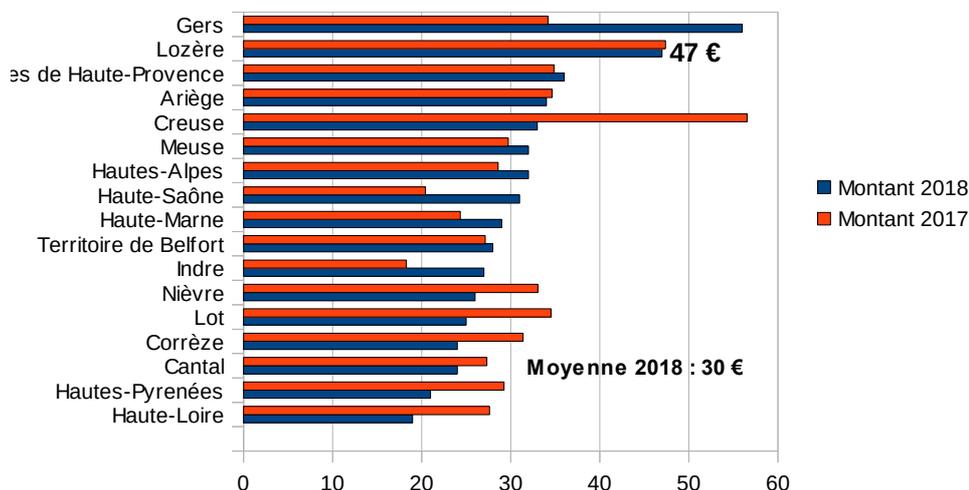


Fonction Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,443 M€, en baisse de - 4,78 % et représentent 3,42 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, le Département a consacré 45 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (47 € en 2018 contre 30 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant - Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs -

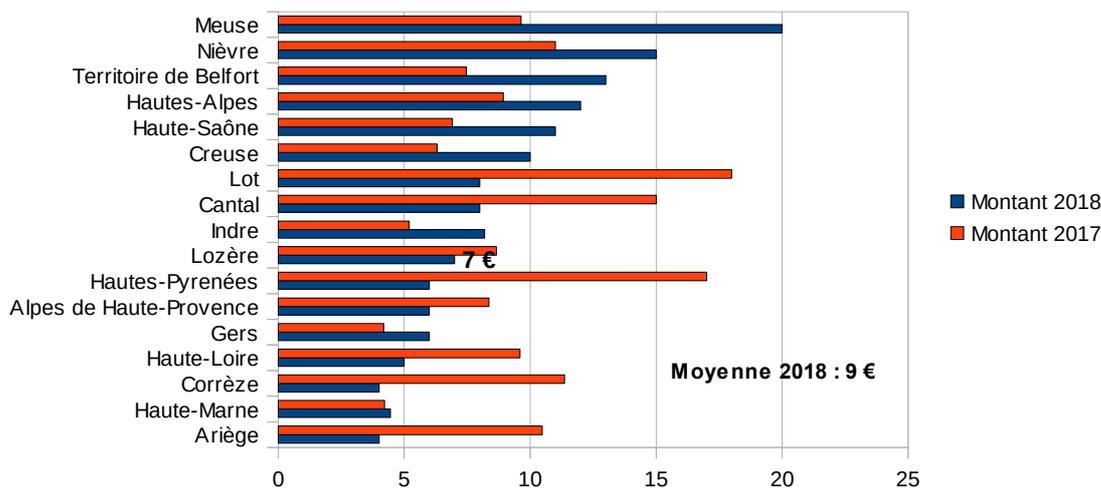


Fonction Aménagement et environnement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 0,679 M€, en hausse de 21,68 %.

En 2019, le Département a consacré 8,88 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (7 € en 2018 contre 9 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

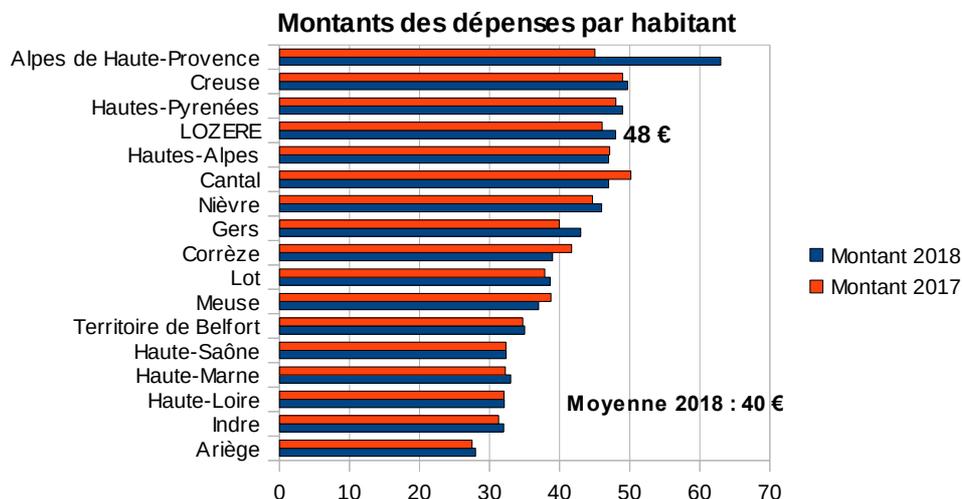


Fonction Sécurité

Les dépenses s'élèvent à 3,9 M€, en hausse de + 5,63 % et représentent 3,87 % des dépenses de fonctionnement. Contribution SDIS : 3,8 M€

Subventions Entente Forêt Méditerranéenne, Union départementale et amicales des sapeurs-pompiers,... : 0,1 M€.

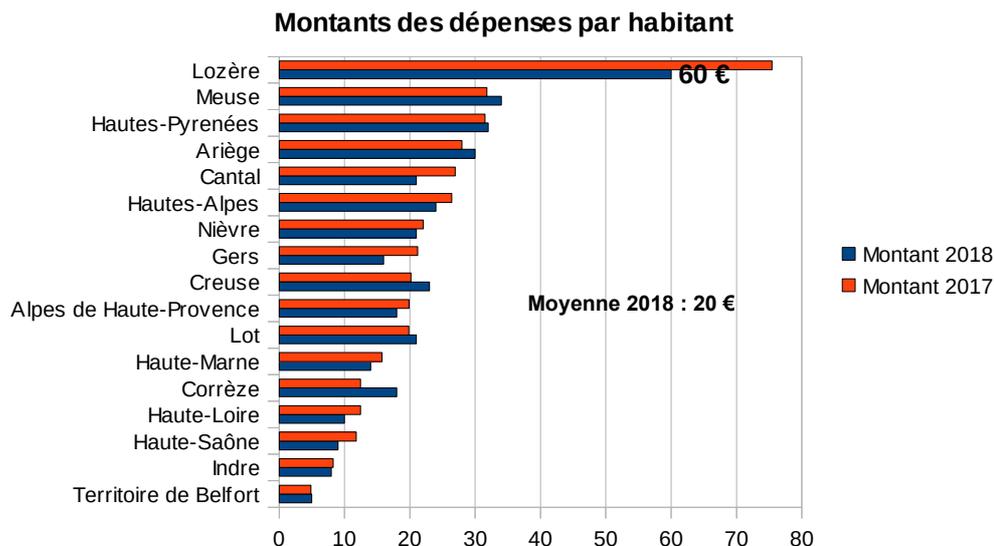
En 2019, le Département a consacré 51 €/habitant pour la Sécurité (48 € en 2018 contre 40 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



Fonction Développement

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 4,72 M€, en baisse de – 5,378 % et représentent 4,69 % des dépenses de fonctionnement.

En 2019, le Département a consacré 62 €/habitant pour le Développement (60 € en 2018 contre 20 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants). A noter que l'année 2017 avait été impactée par le transfert partiel de la part salariale de la fonction Aménagement et environnement et par le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols Les Bains.



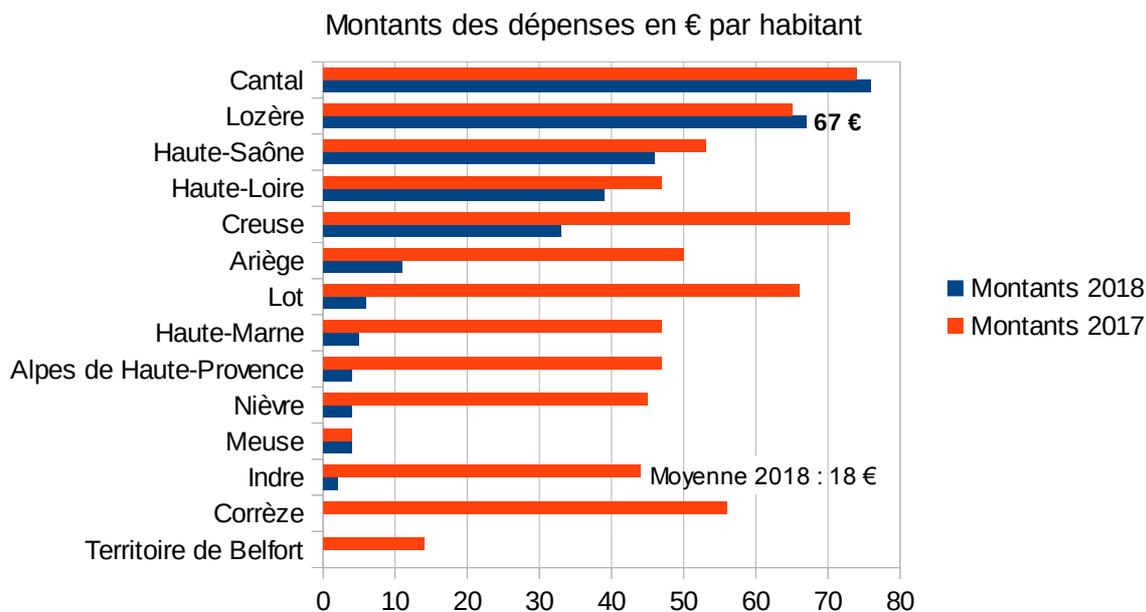
Fonction Transports

Les dépenses (charges de personnel comprises) s'élèvent à 3,55 M€ (- 6,67 M€) et représentent 3,53 % des dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) a été transférée en 2017 à la Région Occitanie. Pour les années 2017 et 2018 elle en a délégué la gestion au Département moyennant une recette compensatoire de 5,094 M€.

A compter de 2019 les dépenses Transports (hors personnes handicapées) sont supportées par la Région, le Département versant la compensation CLERCT de 3,166 M€.

Les transports scolaires ont représenté en 2018 un coût par habitant de 67 € (65 € en 2017) contre une moyenne pour les départements de la même strate de 18 €.



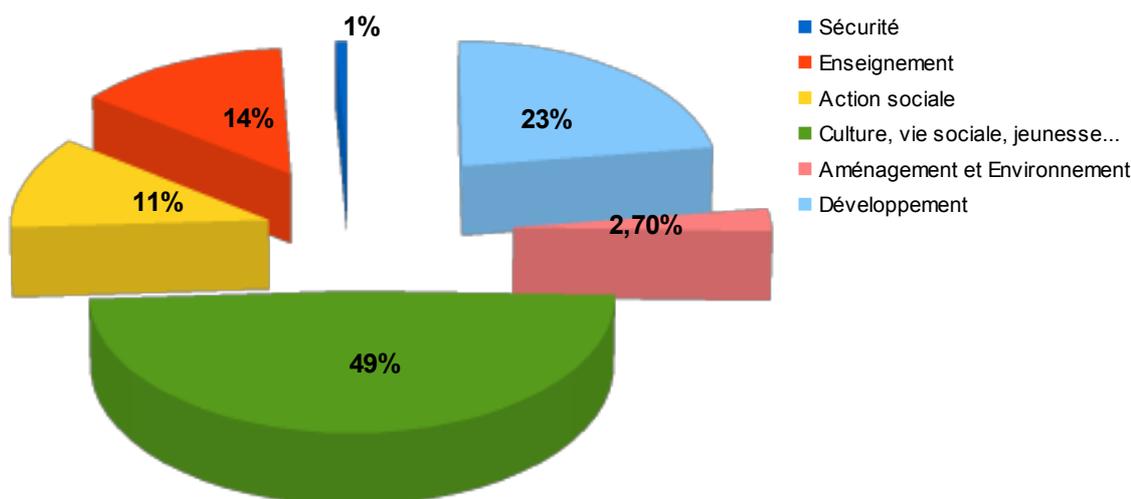
LES SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED)

En 2019, les crédits PED ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (941 dossiers) pour un montant total de **789 970 €**.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité (Amicales et Union Départementale des Sapeurs pompiers) : 6 050 €
- ∞ - Enseignement : 109 700 €
- ∞ - Action sociale : 88 782 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 384 705 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 21 349 €
- ∞ - Développement : 179 384 €

Répartition des subventions PED



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2019 les recettes réelles d'investissement (hors emprunt) s'élèvent à **12 404 843 €** contre 10 410 702 € en 2018 soit + 1 994 141 € (+ 19,15 %).

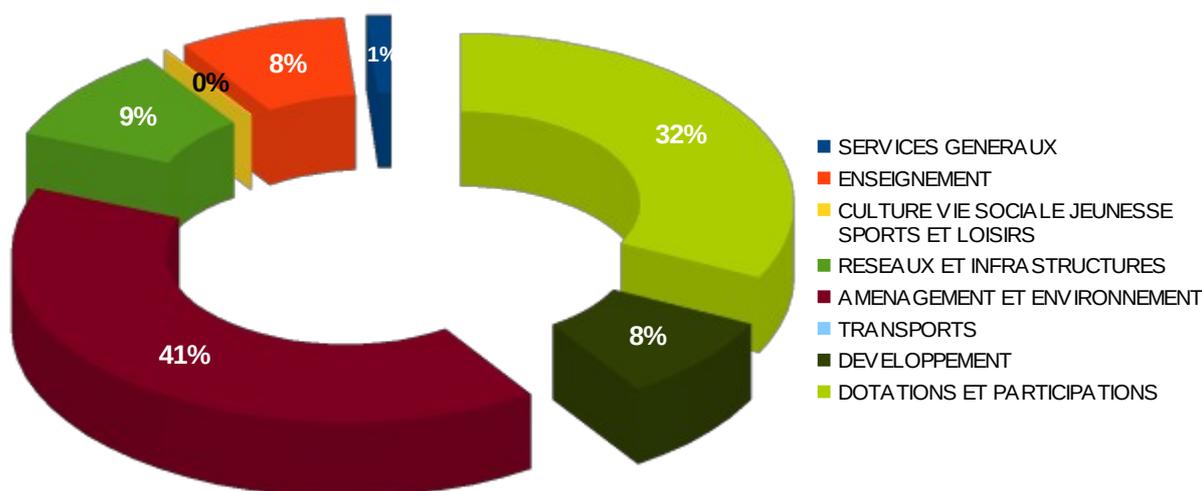
Les augmentations portent sur :

- la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID auparavant DGE) : 650 000 €,
- les subventions Europe collège St Chély, rénovation thermique de bâtiments : 200 000 €,
- la constatation à l'actif du fonds de commerce de la maison de la Lozère à Montpellier : 1 M€,
- la passation des écritures 2014 à 2016, 2018 des aménagements fonciers : 740 000 €.

Les subventions voirie ont diminué avec l'achèvement des chantiers RD 906, 808 (- 596 000 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
SERVICES GENERAUX (rem b. Informatique MDPH)	180 333,06	169 917,35	196 700,00	150 000,00
ENSEIGNEMENT (DDEC, FEDER, RG)	835 419,07	1 232 871,98	834 974,00	1 009 761,69
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (Médiathèque)			68 983,95	14 167,00
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie Etat, Région...)	2 819 198,26	1 060 972,81	1 746 650,85	1 150 734,35
AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT (DGE/DSID, croissance verte, Régordane)	4 891 796,00	4 830 696,18	4 045 803,20	5 039 747,05
TRANSPORTS (subvention Etat aires covoiturage)			139 779,30	
DEVELOPPEMENT (Rem b. Avances Javols, fromagerie, Auroux)	58,20	982 597,24	12 311,18	1 026 408,49
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS(FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers)	3 235 801,00	2 584 620,87	3 365 500,00	4 014 024,06
TOTAL RECETTES REELLES	11 962 605,59	10 861 676,43	10 410 702,48	12 404 842,64
EMPRUNTS	12 000 000,00	7 956 077,00	7 000 000,00	3 000 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES avec emprunts	23 962 605,59	18 817 753,43	17 410 702,48	15 404 842,64

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2019 (hors emprunt) -

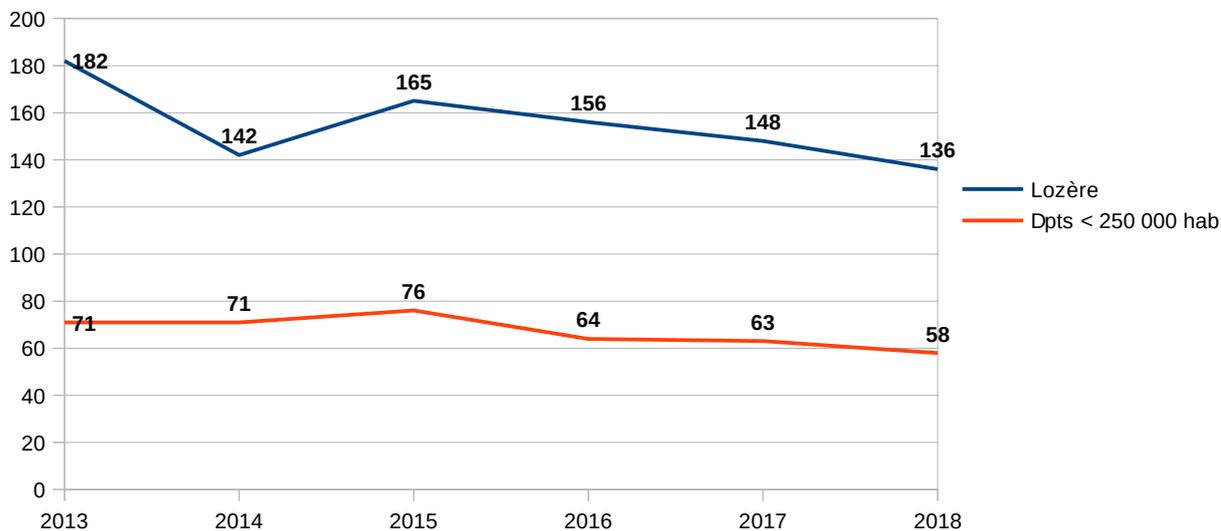


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) est passé de 93,96 % en 2012 à 100 % en 2019.

(En K€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes budgétées	11 251	14 107	12 031	13 160	12 205	11 168	10 733	12 400
Recettes recouvrées	10 571	13 970	10 957	12 658	11 963	10 862	10 411	12 404
Taux de recouvrement	93,96%	99%	91%	96%	98%	97%	97%	100%

En 2018, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **136 €** par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de **58 €** par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- ∞ - la dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID (anciennement DGE),
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- ∞ - les subventions et participations ,
- ∞ - les autres recettes,
- ∞ - les emprunts.

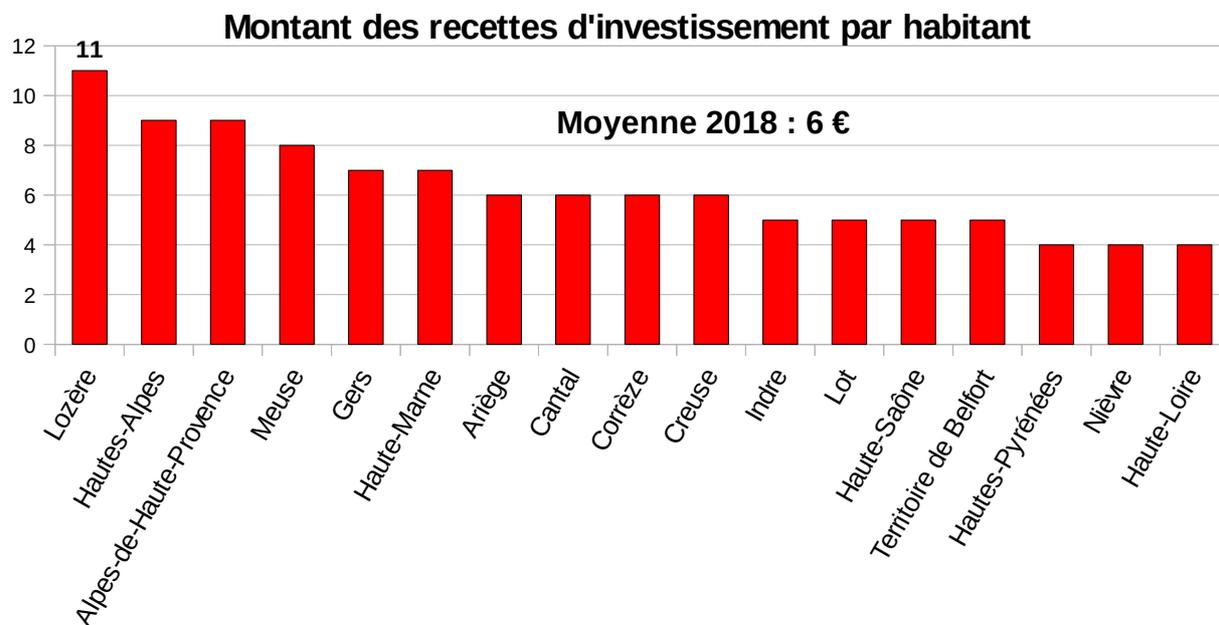
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 206 K€ représentent 9,72 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt (11,63 % en 2018).

1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2018, comme en 2017, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La dotation perçue en 2019 est de 371 091 €, montant légèrement inférieur (5 000 €) par rapport à l'exercice 2018. La dégradation des radars lors des premiers mouvements des « Gilets jaunes » de fin d'année 2018 n'a pas impactée la recette 2019. Vraisemblablement l'impact portera sur le produit 2020.

2014	2015	2016	2017	2018	2019
379 115 €	378 923 €	377 868 €	376 165 €	376 097 €	371 091 €

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.)

Principale recette d'investissement, elle représente 35,90 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 4 453 K€.

La dotation globale d'équipement (DGE) instituée en 1983 pour soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (aménagements agricoles, hydrauliques et fonciers, tourisme vert, habitat des exploitants et retraités agricole, infrastructures eau, assainissement, énergie électrique) est remplacée depuis la loi de Finances 2019 **par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).**

La DSID est composée :

- d'une **première part « Projets »** (77 % de l'enveloppe totale) destinée à **soutenir les projets locaux prioritaires.**

Répartie par le Préfet de Région, l'enveloppe régionale est déterminée pour :

40 % en fonction de la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants ou n'appartenant pas à une unité urbaine.

35 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental, la longueur de voirie située en zone de montagne étant affectée d'un coefficient multiplicateur de 2.

25 % en fonction du nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

L'enveloppe régionale est au minimum de 1,5 M€ et au maximum de 20 M€.

Une commission est créée pour fixer les projets considérés "prioritaires".

La programmation s'articule autour de quatre principes :

- cohérence des dossiers proposés avec les politiques nationales et les divers contrats menés par l'État sur le territoire ;
- priorités aux projets favorisant l'accès aux services publics et la mobilité ;
- soutien aux dépenses effectuées dans le cadre de la transition énergétique ;
- exclusion des travaux d'entretien.

Les catégories d'investissement retenues sont les suivantes :

- les opérations de voirie consécutives à des catastrophes naturelles, ou autres incidents ;
- la création de voiries de raccordement ou de contournement ;
- la création ou la réhabilitation de collèges ;
- les voies vertes et vélo-routes dès lors que celles-ci ne sont pas ou pas assez financées par ailleurs,
- par exception, et au cas par cas, tout autre projet structurant entrant dans la compétence du département.

Un socle de 600 000 € par département permet de financer les premières priorités. Le solde de la dotation régionale fera l'objet d'une programmation régionale concertée.

La loi prévoit une bonification pour les départements ayant signé et respecté le pacte financier du contrat de Cahors.

- d'une **deuxième part « Péréquation »** pour "**insuffisance de potentiel fiscal**" (23 %) libre d'emploi, attribuée aux départements, à la métropole de Lyon, à la collectivité de Corse et aux

collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, sous réserve que leur potentiel fiscal par habitant ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements et que leur potentiel fiscal par kilomètre carré ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

L'attribution au titre de cette seconde part ne peut pas être inférieure à 70 % ou supérieure au double de la moyenne des fractions attribuées à la collectivité au cours des trois derniers exercices au titre de la DGE.

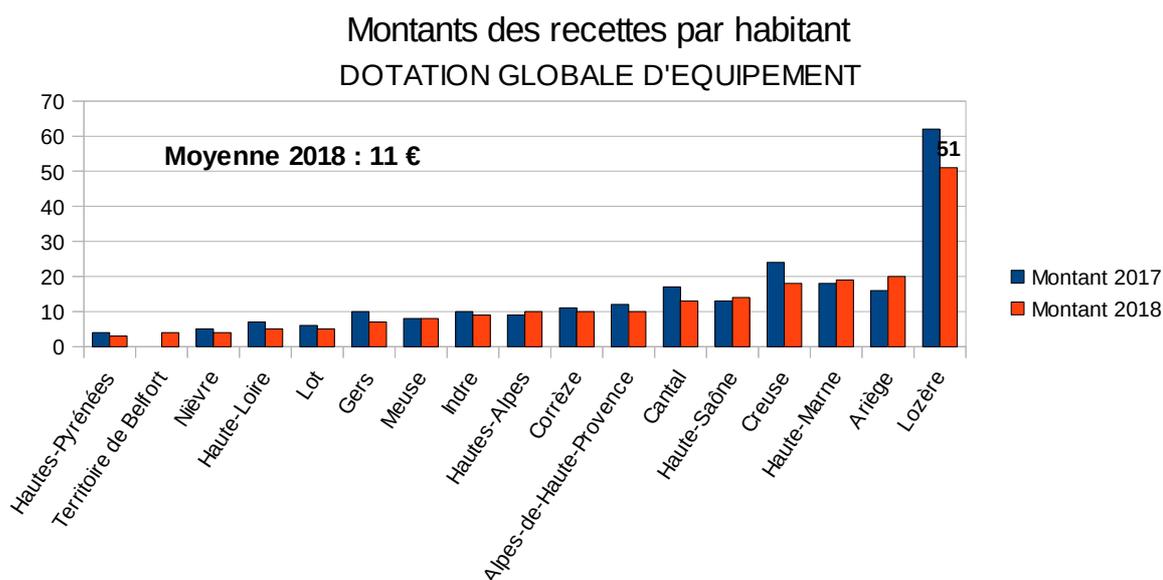
L'exercice 2019 constitue l'année de transition avec l'encaissement :

- du solde de l'ancienne dotation DGE pour 244 851 € (3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2018),
- de la 2^{ème} part « Péréquation » 2019 pour 4 453 559 €, la 1^{ère} part étant conditionnée à la réalisation des projets.

Evolution du produit

DGE				DSID 2 ^{ème} part
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019
4 773 347 €	4 697 511 €	3 917 666 €	244 851 €	4 453 559 €

En 2018, la DGE représente une recette de 51 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 11 €.

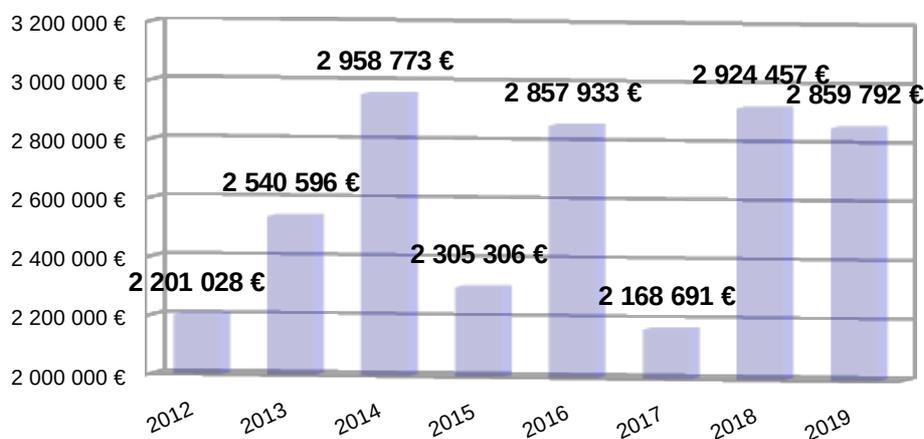


Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 est de **16,404 %**.

Le FCTVA représente 23,05 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 859 K€ (2 924 K€ en 2018).

Évolution 2012-2019 du FCTVA



Calculé sur les investissements directs éligibles année n-1 (17,433 M€) le FCTVA 2019 diminue de - 64 665 € rapport au montant perçu en 2018.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Assiette - année n-1	14 626 651 €	17 422 171 €	13 220 501 €	17 827 708 €	17 433 505 €
Montant	2 305 306 €	2 857 933 €	2 168 691 €	2 924 457 €	2 859 792 €
Evolution n / n-1	-22,09%	23,97%	-24,12%	34,85%	-2,21%

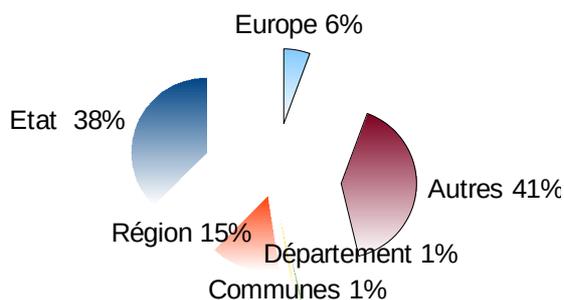
Les subventions et participations

Elles s'élèvent à 2 834 K€ et représentent 22,85 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Elles concernent les subventions et participations de l'Europe, de l'État, de la Région, autres départements, communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2015	2016	2017	2018	2019
Etat	463 020 €	1 510 086 €	261 760 €	948 400 €	1 065 302 €
Région	725 996 €	1 364 511 €	674 353 €	810 198 €	421 138 €
Département		16 363 €	21 367 €	297 386 €	19 798 €
Communes Cté de Cnes	65 474 €	27 898 €	110 324 €	13 720 €	18 242 €
Autres			234 838 €	8 380 €	1 150 000 €
Europe	2 000 000 €	21 000 €	394 348 €		159 548 €
TOTAL	3 254 490 €	2 939 858 €	1 696 990 €	2 078 083 €	2 834 028 €



Ces subventions et participations ont participé au financement des opérations suivantes :

Organismes	Objet	Montants
ETAT	RD 806 Axe Mende St Chély – solde	638 332,37 €
	Réparations dégâts inondations 2014 et 2015	89 497,01 €
	Territoire Energie positive : rénovation thermique bâtiments	319 133,35 €
	DRAC Médiathèque – Achat véhicule	14 167,00 €
	Mise en place panneaux 80 km	4 172,33 €
	TOTAL ETAT	1 065 302,06 €
EUROPE	FEDER : Collège St Chély - rénovation thermique	159 547,69 €
	TOTAL EUROPE	159 547,69 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

REGION	Diverses RD (12, 20, 901, 983, 984)	398 934,29 €
	Chemin Régordane	22 203,70 €
	TOTAL REGION	421 137,99 €
DEPARTEMENT	Département Haute-Loire : Pont de Jonchères - solde	19 798,35 €
	TOTAL DEPARTEMENT	19 798,35 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Immobilier touristique :	
	Cté Gorges Causses Cévennes : Brasseurs de la Jonte	2 611,00 €
	Cté Aubrac Lot Causses Tarn : Sarl Malakoff	10 909,89 €
	Sci Florimar	2 221,00 €
	Gîte Mme Astruc - Les Hermaux	2 500,00 €
	TOTAL COMMUNAUTES COMMUNES	18 241,89 €
AUTRES	MDPH : participation informatisation	150 000,00 €
	Fonds commerce maison de la Lozère Montpellier	1 000 000,00 €
	TOTAL AUTRES	1 150 000,00 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS		2 834 027,98 €

Les autres recettes

2015	2016	2017	2018	2019
69 335 €	178 625 €	1 087 345 €	279 425 €	806 549 €

D'un montant de 806 549 € en 2019, elles concernent pour :

- ✔ - 783 141,06 € les aménagements fonciers : régularisation des années 2014/2016 (686 891,90 €), année 2018 (55 160 €) et 2019 (41 089,16 €),
- ✔ - 8 166,60 € le remboursement des avances accordées à la Fromagerie des Cévennes et à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols,
- ✔ - 15 240 € de non reversement d'une retenue de garantie sur le chantier du collège de St Chély d'Apcher.

Les emprunts

3 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2019.

Il s'agit de l'emprunt de 3 M€ souscrit auprès du Crédit Coopératif en juillet 2018 et mobilisé un an plus tard en juillet 2019.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement représentent **41,97 M€**.

Elles augmentent de + 24,65 % (+ 8,3 M€) et intègrent une progression de + 2,4 M€ des dépenses consacrées aux travaux sur les réseaux de voirie, + 2,1 M€ pour la solidarité territoriale, + 1,4 M€ de travaux dans les divers bâtiments et + 2,47 M€ de remboursement anticipé de capital de la dette.

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving et provisions pour imprévus), se situent à 92,88 % en 2019.

Taux d'exécution				
2015	2016	2017	2018	2019
84,40%	86,07%	90,22%	93,78%	92,88%

Au 31/12/19, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 61 744 K€ pour les années 2019 et suivantes.

32 280 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2019 sur un total de crédits de paiement 2019 (BP et DM) de 34 260 K€, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 1,9 années.

Ce ratio est bien inférieur à la durée de vie moyenne des AP qui est de 3 ans.

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2019 se répartit comme suit :

Par direction :

Investissement (en €)	Total consommé	Taux d'exécution
Infrastructures Départementales – Routes	14 795 517	98,64%
Solidarité Territoriale – DIAD	10 375 428	91,52%
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	8 869 425	88,04%
DAJCL – Bâtiments	4 260 005	86,52%
Solidarité Sociale	702 745	99,86%
DAJCL – Information et Télécommunications	996 018	90,21%
SDIS	600 000	100,00%
Solidarité Territoriale – DDEC	387 614	98,26%
DMNT – Techno. Information et Communication	631 670	97,18%
Archives	65 292	98,93%
Solidarité Territoriale – Médiathèque	113 517	87,82%
DAJCL – Marchés publics	57 119	81,70%
DAJCL – Achats et Moyens	77 893	89,68%
POLEN	38 066	76,13%
TOTAL	41 970 309	92,88%

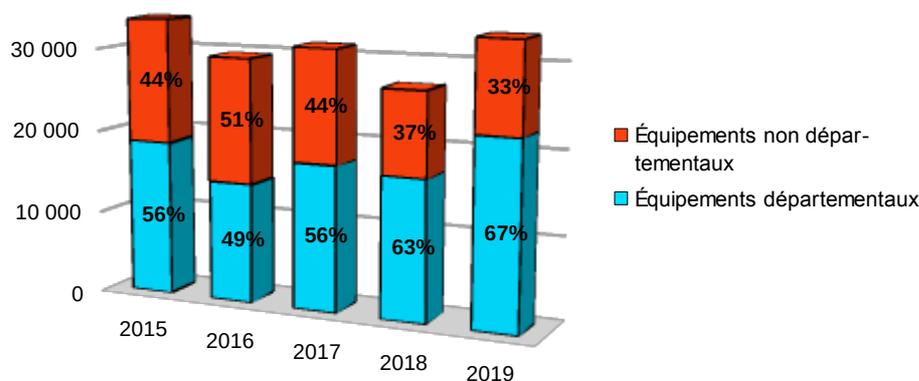
Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »

Par nature d'investissements :

En K€	2018	2019	Evolution en %
Équipements départementaux	16 883	22 309	32,14
- Routes	12 444	14 796	18,90
- Bâtiments	2 857	4 298	77,70
- Informatique, culture, moyens généraux et autres	1 582	3 215	53,85
Équipements non départementaux	10 018	10 768	7,48
- Ingénierie, attractivité, développement et autres	7 864	9 165	16,54
- Solidarité sociale	1 477	703	-52,40
- Enseignement, sport et culture	277	300	8,30
- SDIS	400	600	50,00
Opérations non ventilées	6 769	8 893	31,38
- Capital emprunts	6 449	7 869	22,02
- Aménagements fonciers et participations	255	241	-5,49
- Aménagements fonciers (subventions)	65	783	
TOTAL	33 670	41 970	24,65

En 2019, les équipements non départementaux représentent 33 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 67 % pour les équipements directs.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (en K€)



Par fonction :

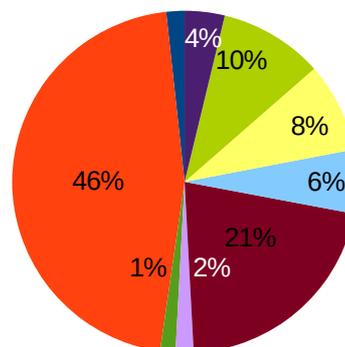
FONCTIONS	Total consommé (en €)	
	2018	2019
Réseaux et infrastructures	15 174 617	19 294 636
Dettes - autres opérations financières (1) (2)	6 768 749	8 893 655
Enseignement	2 878 722	4 096 818
Aménagement et environnement	3 428 111	3 551 998
Services généraux (3)	1 805 046	2 523 765
Développement (2)	977 872	1 568 202
Action sociale – Prévention médico-sociale	1 491 539	721 590
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	700 906	703 637
Sécurité	443 013	616 008
Transports	744	
TOTAL	33 669 319	41 970 309

(1) N'est pas comptabilisée à hauteur de 4,5 M€ la mobilisation temporaire sur emprunt revolving (encaissement et remboursement en 2018).

- Action Sociale, prévention médico-sociale
- Réseaux et infrastructures
- Sécurité
- Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs
- Dettes - autres opérations financières
- Services Généraux
- Aménagement et environnement
- Enseignement
- Développement

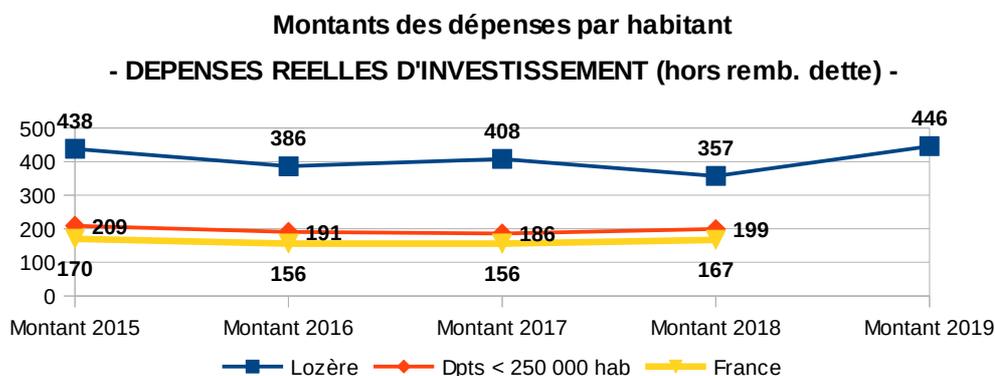
Structure des dépenses d'investissement en %

Répartition par fonction



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Ces dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 357 € par habitant (population 2019 : 76 422 hab.).



Fonction Réseaux et infrastructures

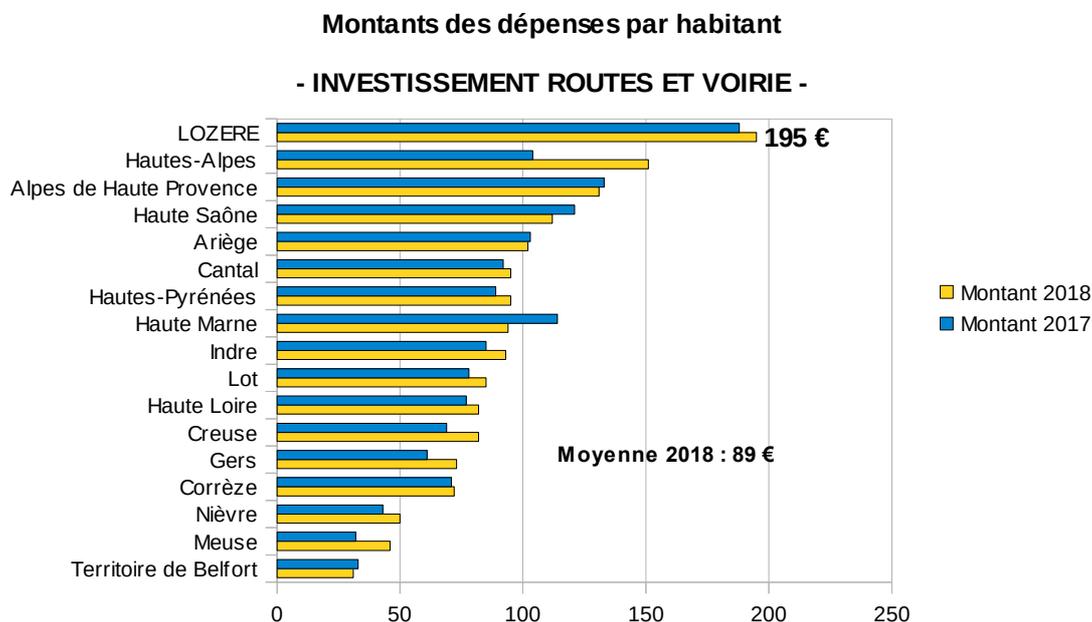
Près de 46 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, dont 79 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières, travaux neufs et grosses réparations.

En €	2017	2018	2019
Routes et voirie	14 356 521	14 846 191	18 662 966
- Réseau routier départemental	11 732 179	12 100 307	14 247 459
- Viabilité hivernale – matériel	18 000	479 640	933 000
- Autres réseaux de voirie	2 606 342	2 266 244	3 482 507
Autres réseaux	243 535	328 426	631 670
TOTAL	14 600 056	15 174 617	19 294 636

En 2019, la part des investissements réalisés sur le réseau routier départemental représente 73,84 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures.

4 112 K€ de subventions d'équipement, soit 21,31 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux organismes publics, dont 2 084 K€ aux communes et structures intercommunales, 1 303 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende, 95 K€ au SDEE pour le programme d'enfouissement des réseaux et 630 K€ de contribution à l'investissement au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

En 2019, le Département a consacré 244 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (195 € en 2018 contre 89 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 8,49 % des dépenses d'investissement.

En €	2017	2018	2019
Logement	105 674	175 422	122 905
Traitement des déchets	51 867	95 363	123 058
Autres actions en faveur du milieu naturel	61 398	95 288	98 738
Aménagement et développement rural	3 491 477	3 062 038	3 207 297
TOTAL	3 710 416	3 428 111	3 551 998

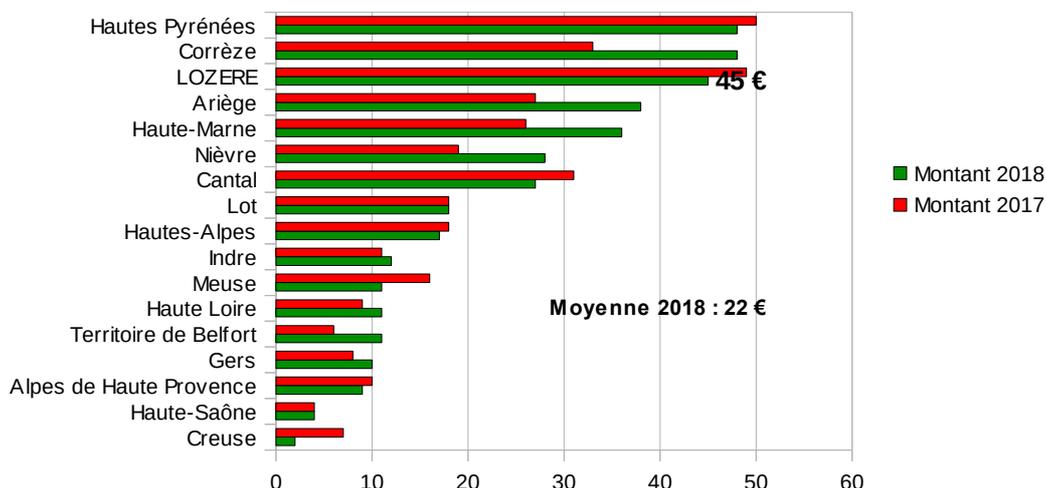
Plus de 90 % de ces dépenses concernent le développement rural.

3 529 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,22 %, soit 3 466 K€ pour les communes et structures intercommunales.

En 2019, le Département a consacré plus de 46 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (45 € en 2018 contre 22 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



Fonction Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2019, 4 097 K€, en hausse de + 42,3 % par rapport à 2018.

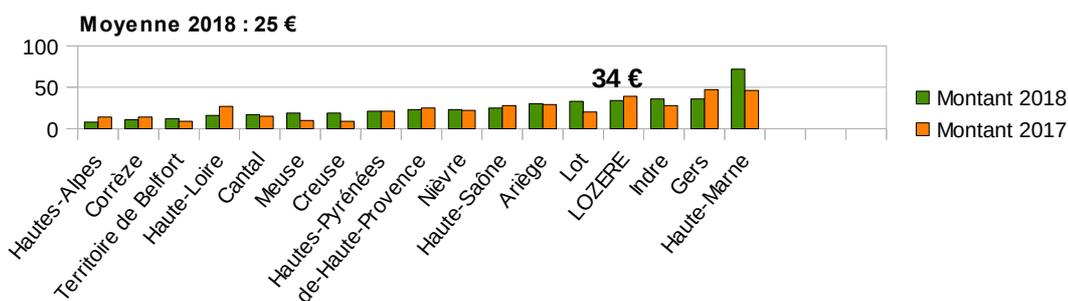
97,67 % de ces investissements concernent les collèges du département pour un montant de 4 002 K€.

En €	2017	2018	2019
Enseignement 1er degré	665 383	152 473	73 303
Collèges	2 989 598	2 627 396	4 001 574
Enseignement supérieur (travaux IUFM)		95 953	12 880
Autres	26 550	2 900	9 060
TOTAL	3 681 531	2 878 722	4 096 817

En 2019, le Département a consacré plus de 52 €/habitant d'investissement dans ses collèges (34 € en 2018 contre 25 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT COLLEGES -



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en hausse de + 39,82 %. Ils représentent 6% des dépenses d'investissement.

La hausse est due principalement à l'acquisition du bâtiment sis boulevard Henri Bourrillon à Mende et à l'achat de matériel informatique, d'outillage et mobilier de bureau. Les subventions aux communes et structures intercommunales ont diminué de – 181 K€.

En €	2017	2018	2019
Bâtiments	1 787 200	479 139	1 075 103
Concessions-droits-licences	322 093	348 403	370 308
Matériel informatique	257 082	121 278	362 436
Matériel, outillage et mobilier du bureau	46 240	42 140	82 927
Créance sur collectivité publique	195 000		
Subventions	545 740	814 086	632 991
TOTAL	3 153 355	1 805 046	2 523 765

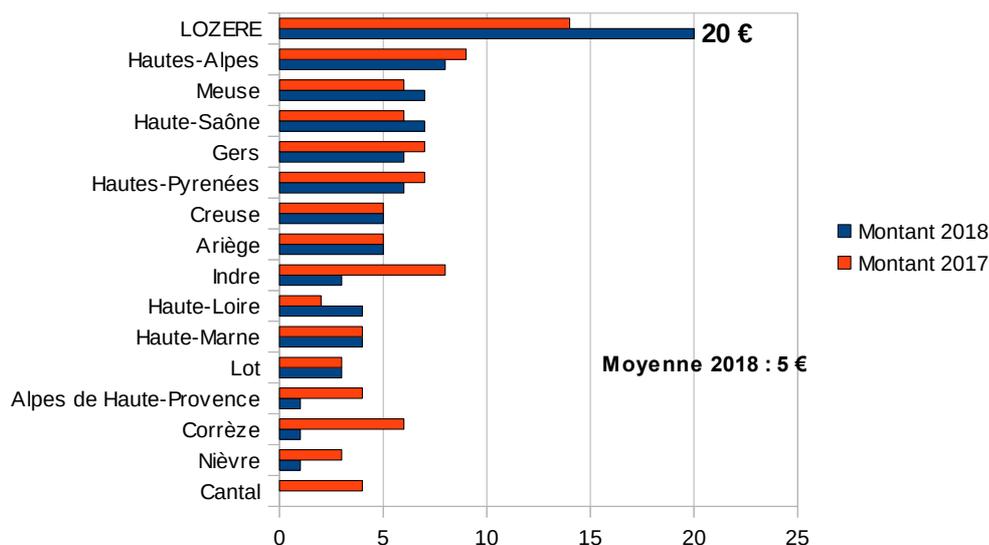
Fonction Action Sociale et Fonction Prévention Médico-sociale

Les montants consacrés à ces fonctions représentent un montant de 722 K€, soit une baisse de – 51,62 %, principalement sur les travaux de réhabilitation des EHPAD.

Plus de 97 % de ces dépenses correspondent à des aides pour l'aménagement des EHPAD (dont 92 % pour les établissements publics et 8 % pour les établissements privés).

En 2019, le Département a consacré plus de 9 €/habitant d'investissement (20 € en 2018 contre 5 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).

Montants des dépenses par habitant



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

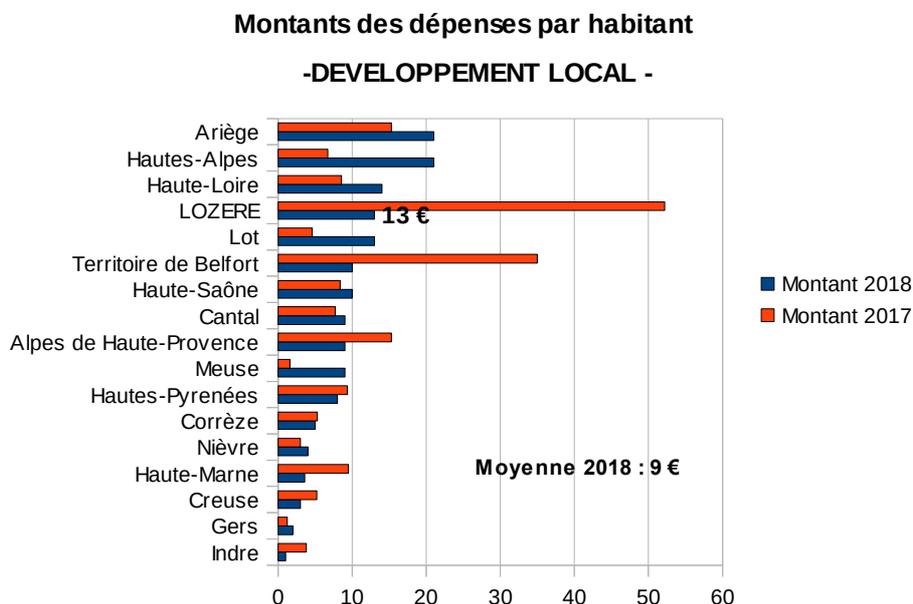
Fonction Développement Local

Les montants consacrés à cette fonction s'établissent à 1 568 K€, soit + 590 K€ par rapport à 2018.

Le poste développement touristique est fortement impacté par la comptabilisation dans l'inventaire du fonds de commerce de la maison de la Lozère à Montpellier pour une valeur d'1 M€.

En €	2017	2018	2019
Services communs	144 663	54 075	96 234
Agriculture et pêche	67 663	41 916	18 627
Industrie, commerce et artisanat	15 393	443 052	201 117
Développement touristique	3 542 965	389 080	1 234 743
Maintien et développement des services publics non dép.	214 000	49 749	17 481
TOTAL	3 984 684	977 872	1 568 202

En 2019, le Département a consacré plus de 20 €/habitant aux investissements liés au développement local (13 € en 2018 contre une moyenne de 9 € par habitant pour les départements de la même strate).



Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

704 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 0,39 % par rapport à 2018.

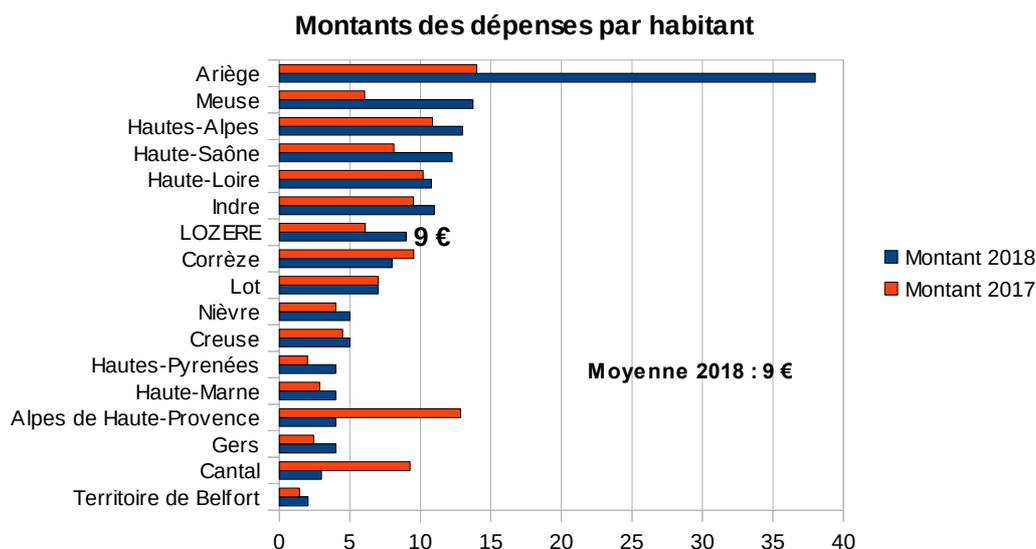
La principale hausse des dépenses se situe dans le secteur Archives (+ 44 K€) principalement pour divers travaux dans le bâtiment des archives et la numérisation d'archives anciennes.

Les dépenses « patrimoine » représentent près de la moitié des dépenses de cette fonction.

Dans le secteur Jeunesse et Loisirs, la baisse des subventions depuis 2017 s'explique par la fin du programme de construction de crèches et de Maisons d'Assistants Maternels et d'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

En €	2017	2018	2019
Patrimoine	399 842	354 809	339 997
Médiathèques	4 688	172 255	154 605
Archives	26 588	128 019	172 242
Sports	34 994	34 943	34 285
Jeunesse et loisirs	24 106	8 195	2 508
TOTAL	490 218	700 906	703 637

En 2019, le Département a consacré plus de 9 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (9 € en 2018 conforme à la moyenne des départements de – de 250 000 habitants).



LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2017	2018	2019
Montant total en K€ des subventions d'équipement	12 632	9 933	11 551
Organismes publics	11 506	9 034	10 241
- Communes	7 318	7 314	7 158
- Autres	4 188	1 719	3 083
Personnes de droit privé	1 099	875	1 273
Etablissements scolaires	27	24	37

Les subventions d'équipement représentent 27,52 % des dépenses réelles d'investissement et 35 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux.

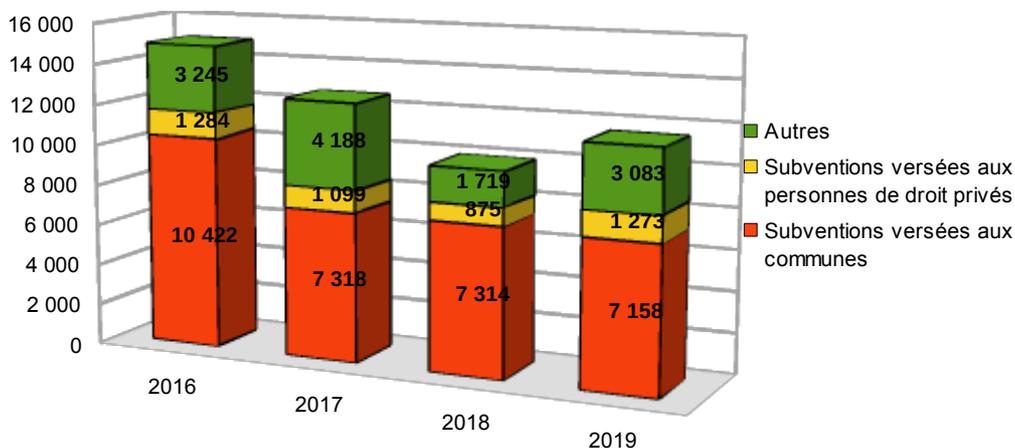
Entre 2018 et 2019, elles sont en hausse de + 1 618 K€, (+ 16 %) avec pour explications :

- ∞ - Subventions organismes publics : + 1 207 K€
 - + 588 K€ à la DREAL pour les travaux de la rocade ouest de Mende,
 - + 629 K€ au syndicat mixte Lozère Numérique,
 - + 37 K€ d'écritures de régularisation des aménagements fonciers,
 - + 200 K€ de subventions au SDIS,
 - 200 K€ au secteur social avec l'achèvement des chantiers engagés,
 - 47 K€ d'aides aux communes et intercommunalités (moins de projets financés sur les enveloppes aides diverses, aménagements villages, patrimoine).

- ∞ - Subventions personnes de droit privé : + 398 K€
 - + 681 K€ d'écritures de régularisation des aménagements fonciers,
 - + 141 K€ pour le développement économique,
 - 424 K€ au secteur social (fin des chantiers engagés).

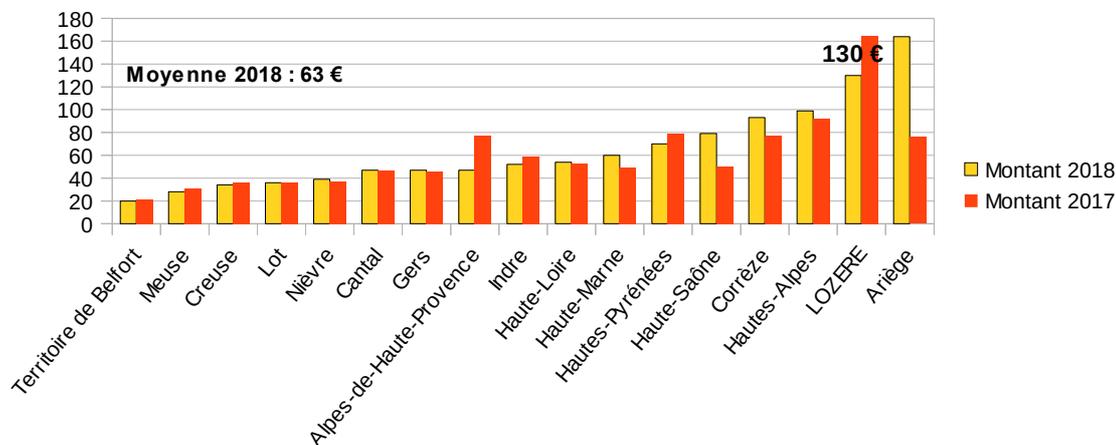
- ∞ - Subventions établissements scolaires : + 13 K€

Evolution des subventions d'équipement (en K€)



En 2019, 151 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (130 € en 2018 soit plus de 2 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).

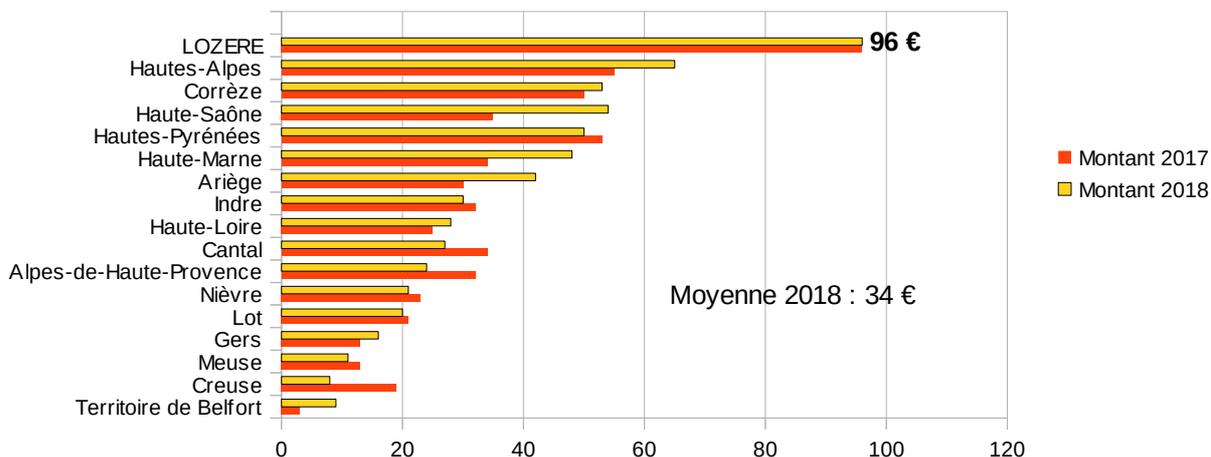
Montants des dépenses par habitant - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -



Le Département de la Lozère a versé en 2019, 94 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2018, la moyenne pour les départements de la même strate était de 34 €, soit près de 3 fois moins que le Département de la Lozère : 96 €.

Montants des dépenses par habitant

- SUVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -



Les subventions d'un montant de **11 551 K€** se décomposent comme suit :

Direction générale adjointe de la Solidarité territoriale : 9 618 K€

- ∞ - Autres réseaux de voirie → 3 483 K€
- ∞ - Développement touristique → 235 K€
- ∞ - Maintien et développement des services publics → 17 K€
- ∞ - Patrimoine → 249 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 648 K€
- ∞ - Logement → 123 K€
- ∞ - Développement → 96 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 201 K€
- ∞ - Agriculture → 19 K€
- ∞ - Actions en matière de traitement des déchets → 123 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel → 75 K€
- ∞ - Aménagement et développement rural → 3 207 K€
- ∞ - Aménagements fonciers → 784 K€
- ∞ - Collèges → 228 K€
- ∞ - Lycées → 9 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 73 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 34 K€
- ∞ - Bibliothèques → 14 K€

Direction générale adjointe de la Solidarité Sociale : 703 K€

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 700 K€
- ∞ - Achats matériels crèches → 3 K€

Direction générale des Infrastructures départementales : 630 K€

- ∞ - Syndicat Lozère Numérique → 630 K€

SDIS : 600 K€ Plan pluriannuel d'investissement 2018/2028

LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS

PÔLE

INFRASTRUCTURES

DEPARTEMENTALES

Direction des Routes

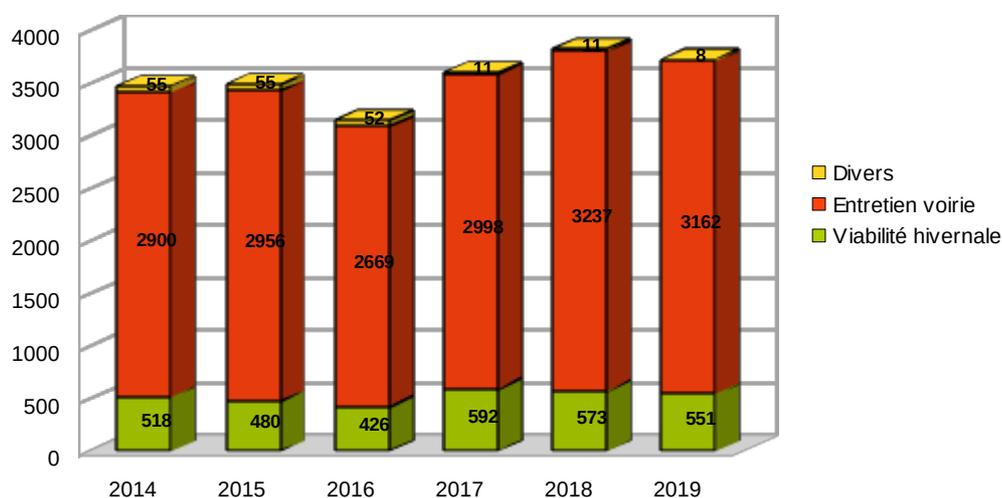
3 720 704 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	3 602	3 821	3 721

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) gérées par la Direction des Routes s'élèvent en 2019 à **3 720 704 €**.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie (**3 162 K€**) et la viabilité hivernale (**551 K€**).

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie
(en K€)**



Entretien de la voirie : 3 162 K€

- ∞ - Les crédits d'entretien sont gérés par les UTCD et le Parc Technique Départemental.
- ∞ - En 2019, 1 257 K€ de crédits GPER (gestion prévisionnelle de l'entretien routier) ont été consacrés à :
 - la location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 320 K€,
 - l'achat de fournitures et des prestations d'entretien réalisées par des entreprises : 937 K€.
- ∞ - Un montant de 1 905 K€ a été dépensé par le Parc Technique Départemental pour l'entretien des véhicules et matériels et leur fonctionnement, dont 858 K€ pour le poste carburant.

Les principaux postes de dépenses concernent l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants, les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels, les frais de contrôle technique, les taxes et impôts sur véhicules et le carburant.

Viabilité hivernale : 551 K€

Ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.

La convention avec Météo France, le déneigement de l'Aire de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées, sont pris en charge sur les crédits de fonctionnement de la viabilité hivernale.

Subventions : 8 K€

Une subvention de 7 875 € a été versée à la Prévention Routière de la Lozère.

14 795 517 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	11 388	12 444	14 796

Amélioration de la route (Chap 906) :

Les dépenses induites par les travaux d'amélioration du réseau départemental (frais d'études et travaux neufs) ont été de 491 180 €.

Il convient d'ajouter à ces dépenses 68 301 € de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

Entretien des 2 262 km de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art) (Chap 906) :

12 207 294 € de crédits d'investissement ont été mobilisés pour le renforcement et l'entretien des chaussées ainsi que pour les murs et ponts :

- ∞ - 121 976 € de travaux urgents,
- ∞ - 834 116 € pour des réfections de chaussées liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ∞ - 8 964 491 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées,
- ∞ - 278 691 € de travaux de sécurisation liés à la stabilisation de talus et glissements,
- ∞ - 2 008 019 € pour l'entretien des murs et ponts.

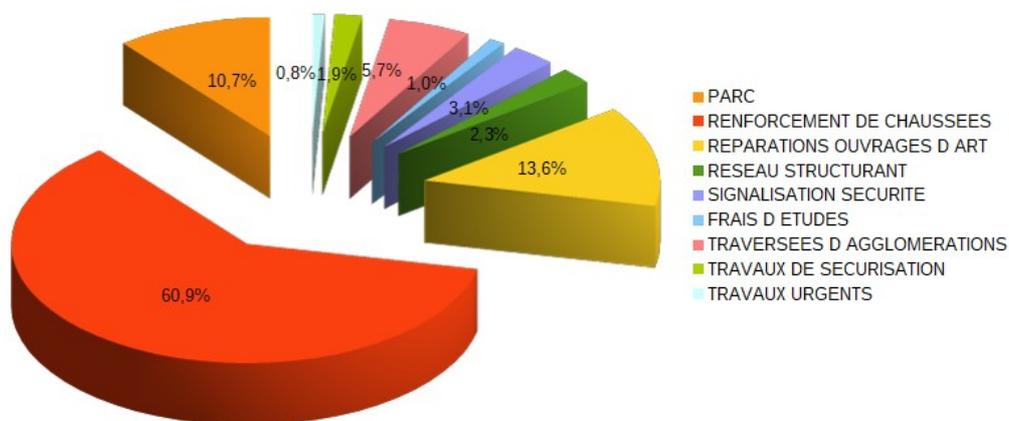
Exploitation de la route (Chap 906) :

451 088 € ont été consacrés à l'acquisition de dispositifs de protection et de panneaux de signalisation.

Entretien et acquisition de matériel (Chap 906) :

L'acquisition de véhicules et matériel (camions, véhicules utilitaires ou légers, étraves, saleuses, etc...) pour les directions et services du Département a mobilisé un budget de 1 577 652 €.

DIRECTION DES ROUTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019



Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication

303 846 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	157	392	304

Les dépenses ont diminué de 88 K€, soit - 22 % et se répartissent comme suit :

- ∞ - 178 K€ de participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
- ∞ - 99 K€ de contribution à la Société Net 48 au titre des coûts d'exploitation 2016 de la délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à haut débit. Le versement de cette contribution est intervenu dans le cadre d'un protocole d'accord après paiement par la Société Net 48 de la TVA sur les investissements réalisés revenant au Département (334 869,83 €),
- ∞ - 20 K€ pour le paiement des redevances NETWORKS, ONF, location pylônes TDF,
- ∞ - 5 K€ pour la maintenance des pylônes TDF pour la téléphonie mobile,
- ∞ - 2 K€ de cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).

631 670 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	244	328	632

630 K€ constituent la contribution d'investissement du Département au Syndicat Mixte Lozère Numérique en fonction des appels de fonds du SIEDA Aveyron, coordinateur du groupement de délégation de service public créé entre les départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère.

2 K€ concernent la réparation d'un dysfonctionnement du réseau sur le tronçon ZA Langogne – Fontanes.

Certains biens ont également été transférés au 31 décembre 2019 du Département vers le SM Lozère Numérique pour une valeur brute de 1,6 M€. Ce transfert a été réalisé dans le cadre du transfert de la compétence THD au syndicat mixte Lozère numérique créé à cet effet.

Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités

376 217 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	7 150	6 765	376

Les transports scolaires (hors personnel)

Depuis la loi NOTRe, les Régions sont compétentes en matière de Transports - scolaires, lignes régulières et touristiques - à l'exclusion du transport des personnes en situation de handicap.

Toutefois, pour les années 2017 et 2018 la Région Occitanie a délégué par convention cette compétence au Département.

Cette délégation a pris fin le 31 décembre 2018, ce qui explique la diminution importante de la dépense entre les exercices 2018 et 2019.

Les dépenses de transport de l'exercice ont été les suivantes :

- ∞ - 368 011 € pour le transport des élèves en situation de handicap,
- ∞ - 5 946 € de bourses de premier internat,
- ∞ - 2 260 € en annulation de titres de participation des familles sur les exercices antérieurs.

0€ en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	221	1	0

PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)

7 110 654 € en investissement

En K€	CA 2018	CA 2019
TOTAL	6 141	7 111

Sur l'année 2019, **7 110 654 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats répartis comme suit :

- ∞ - **409 415 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, des protections de captages ou pose de compteurs dans 28 collectivités,
- ∞ - **1 770 €** pour les travaux sur les rivières en faveur d'un syndicat,
- ∞ - **101 612 €** pour la rénovation et mise aux normes de 7 déchetteries,
- ∞ - **73 303 €** pour l'agrandissement ou l'aménagement des écoles publiques primaires de Mende (Chabrits), Saint Etienne Vallée Française, Bagnols les Bains, Le Bleynard, Grandrieu, le Pont de Montvert, Sainte Enimie, Saint Germain de Calberte notamment,
- ∞ - **90 155 €** pour la réhabilitation de logements dans 11 communes,
- ∞ - **648 777 €** pour les projets d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 34 collectivités,
- ∞ - **991 984 €** pour les projets :
 - ∞ - - de rénovation ou création d'équipements sportifs ou de loisirs (tennis, plateau sportif, dojo, terrains de sports) dans 6 communes,
 - ∞ - - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, maisons des services, gîtes, centres d'accueil, garages communaux, maisons médicales) dans 38 communes,
- ∞ - **155 414 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration d'édifices classés ou inscrits (églises, temples, châteaux) et de patrimoine rural vernaculaire (fours, moulin, lavoirs, filature) dans 14 communes,
- ∞ - **12 791 €** pour l'aménagement d'une structure d'accueil de la petite enfance à Saint Germain du Teil,
- ∞ - **31 502 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 4 communes,
- ∞ - **1 964 771 €** pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 99 collectivités,

- ∞ - **526 844 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 34 collectivités,
- ∞ - **1 918 971 €** pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende (1 302 K€), l'enfouissement des lignes électriques par le SDEE (95 K€), la restauration du pont de Quézac (93 KF), le projet de Grand Lac de Naussac, la maison du tourisme et le gymnase de Florac, l'hangar pour l'hélicoptère à l'aérodrome de Mende, l'aménagement paysager du cirque des Beaumes, le parc à bisons, l'immobilier d'entreprise et les projets d'AEP et assainissement structurants et/ou d'intérêt départemental.
- ∞ - **183 345 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 9 collectivités pour les contreparties du Département dans le cadre d'appels à projets pour la résorption des fuites d'eaux sur les réseaux et la mise en conformité de déchèteries, et aux programmes LEADER.

Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)

Le Département met en œuvre, au sens de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

=> En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement, déchets et énergie) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants).

Le Département poursuit son action de sorte que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise, et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants s'inscrivant dans nos politiques départementales.

Le Département est structuré pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

=> En matière de Développement :

Le Département accompagne désormais les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement et Lozère Tourisme), avec la nécessité de mobiliser davantage de financements au-delà de notre Collectivité pour assurer leur pérennité.

Le Département se voit également confier la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions d'investissement, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs pour leur permettre ainsi qu'à ces entreprises d'améliorer l'équipement ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

=> En matière d'Attractivité :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et seront poursuivies en 2020 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

Le Département s'est inscrit dans un appel à projets du Massif central 2018-2021 afin de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'attractivité et de l'accueil de nouvelles populations.

3 804 213 € en fonctionnement

En K€	CA 2018	CA 2019
TOTAL	3 948	3 804

Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2019 :

- 1 272 000 € en faveur du Comité Départemental de Tourisme, participation fixée après étude de leur situation financière dont 72 000 € pour la maison de la Lozère à Paris,
- 54 851 € en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie (mission bois énergie, programme d'animation économique),
- 60 560 € pour les actions en faveur du Tourisme,
- 25 386 € pour la participation aux frais de gestion de l'aérodrome,
- 120 000 € en faveur de la Chambre d'Agriculture,
- 60 000 € en faveur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- 102 406 € en faveur de la SELO (DSP du site des Bouviers et du parc à loups de Sainte Lucie),
- 228 800 € pour les stations de ski du Mont Lozère, du Mas de la Barque, Les Bouviers, Laubert, Nasbinals et Bonnecombe,
- 130 000 € en faveur de Lozère Développement,
- 77 750 € en faveur du Fonds de Développement et l'économie sociale et solidaire,
- 45 000 € en faveur du Syndicat mixte du Bassin du Lot,
- 128 157 € en faveur de la politique territoriale,
- 183 485 € en faveur de la politique pour la jeunesse,
- 137 400 € en faveur des offices de tourisme,
- 71 332 € en faveur de l'attractivité et de l'accueil et de la démographie médicale,
- 80 000 € en faveur de l'Entente interdépartementale Causses Cévennes,
- 120 856 € en faveur du logement,

- 26 000 € en faveur de Lozère Ingénierie,
- 243 186 € en faveur de l'Agriculture, la forêt et le foncier,
- 47 197 € en faveur de l'Entente de la Forêt Méditerranéenne,
- 88 000 € en faveur de Lozère Energie,
- 47 355 € pour diverses subventions pour les activités de pleine nature, les espaces naturels sensibles,
- 384 340 € pour les locations et charges des bâtiments administratifs,
- le solde pour la réduction des déchets, les transferts de compétences, les frais d'analyses des eaux de rivières, Agrilocal, le SATESE, le SATEP, etc....

3 264 775 € en investissement (hors contrats)

En K€	CA 2018	CA 2019
TOTAL	2 072	3 265

Sur l'année 2019, 3 264 775 € de crédits de paiement ont été consommés au titre de diverses opérations mises en place antérieurement aux contrats ou en complément des contrats et ont concerné les dispositifs suivants :

- **59 213 €** au titre du Plan d'Équipement Départemental (PED) pour la réfection de voirie, la création, l'entretien et la mise aux normes de bâtiments communaux, l'achat de matériel informatique, divers aménagements de villages, dans 14 collectivités,
- **283 789 €** pour des aménagements de villages, de bâtiments communaux, de la restauration du patrimoine et la construction de halles sportives dans 10 collectivités,
- **21 446 €** pour des études sur la tarification incitative et l'achat de composteurs et de broyeurs à végétaux en faveur de 3 collectivités et d'une association,
- **418 903 €** correspondant pour 24 collectivités aux échéances de versement de subvention dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire d'intérêt départemental,
- **32 750 €** en faveur de 69 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale,
- **20 068 €** pour l'aménagement d'habitation chez 5 agriculteurs (solde du programme),
- **778 875 €** pour l'acquisition de bâtiments administratifs,
- **27 000 €** pour financer la licence du logiciel de cartographie,

- **119 530 €** en faveur de collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par les inondations 2014 et 2015,
- **87 973 €** en faveur de 3 collectivités et une association pour la réhabilitation des villages de vacances de La Bastide Puylaurent et Pied de Borne. le Centre Pierre Monestier à Saint Rome de Dolan et la lac de Ganivet,
- **82 178 €** en faveur de 8 entreprises pour l'aménagement de structures d'accueil touristiques ou d'ateliers,
- **166 944 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local,
- **42 620 €** en faveur de 9 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales,
- **16 008 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies sur ce territoire des Cévennes,
- **824 230 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF, d'une collectivité et de 7 particuliers et la régularisation des écritures comptables de 2014 à 2016,
- **19 374 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière et la maîtrise de l'eau en agriculture,
- **209 525 €** pour l'agriculture et notamment en faveur de la SEM l'abattoir de d'Antrenas,
- **54 348 €** en faveur du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN).

Direction du Développement Éducatif et Culturel

3 445 551 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	3 687	3 654	3 446

L'enseignement

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **1 859 843 €**.

En 2019, les effectifs dans les collèges publics et privés ont diminué de 26 élèves.

Nombre d'élèves	2015	2016	2017	2018	2019
Collèges publics	2 486	2 447	2 531	2 597	2 571
Collèges privés	1 130	1 147	1 106	1 060	1 060
TOTAL	3 616	3 594	3 637	3 657	3 631

Les dotations de fonctionnement des collèges sont attribuées pour financer les dépenses de viabilisation et d'administration des collèges et sont déterminées en fonction du nombre d'élèves inscrits mais tiennent compte également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

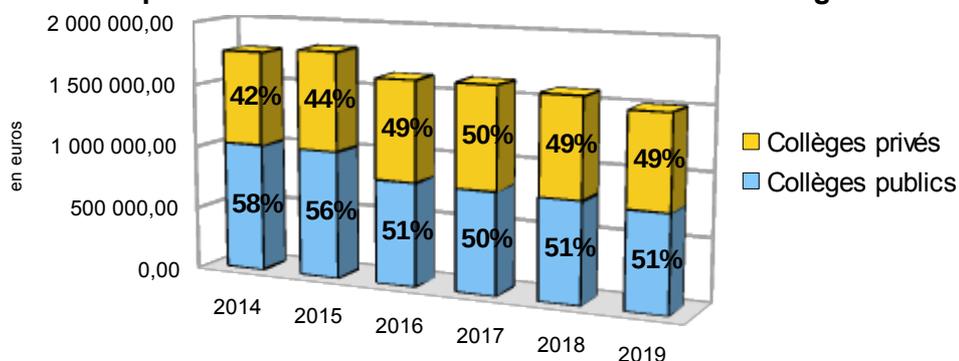
La dotation globale de fonctionnement des collèges n'a pas subi de diminution. La baisse constatée des dotations accordées aux collèges publics **découle uniquement** de la prise en charge de plus en plus importante par le Département de certains contrats (contrôle et entretien des extincteurs, contrôles des systèmes de sécurité incendie, contrôle annuel thermique, contrôle des unités de production culinaire, contrôles électriques, contrôle des aires de jeux, contrôle du désenfumage, contrôles des ascenseurs et abonnements au raccordement au réseau régional haut débit), des dépenses d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2016 et des dépenses de chauffage pour certains collèges. Le Département récupère 30 % du montant des loyers perçus par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Des dotations complémentaires sont accordées pour l'accès aux équipements sportifs à hauteur de 33 527 € et 2 400 € sont consacrés à l'abonnement au logiciel documentaire BCDI, fourni à chaque collège public.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2015	2016	2017	2018	2019
Collèges publics	1 016	823	810	800	767
Evolution	1,30%	-19,00%	-1,58%	-1,23%	-4,13%
Collèges privés	786	796	810	780	734
Evolution	25,36%	1,27%	1,76%	-3,70%	-5,90%
Total	1 802	1 619	1 620	1 580	1 501
Evolution	10,55%	-10,16%	0,06%	-2,47%	-5,00%

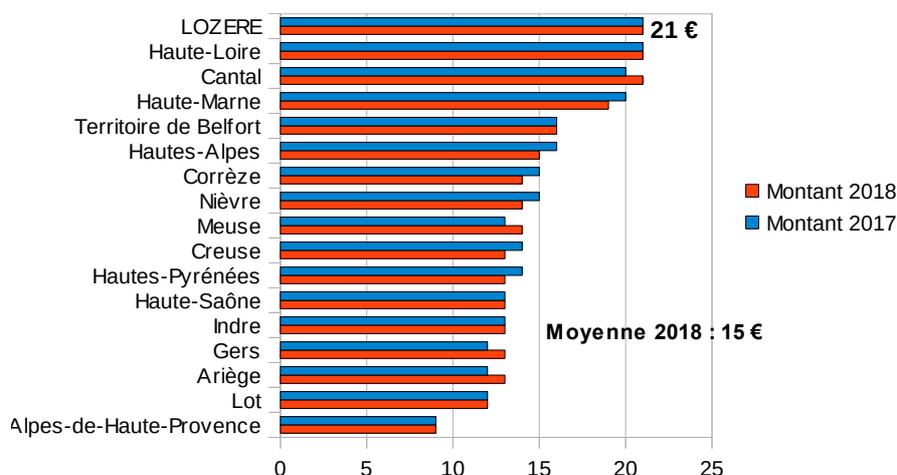
Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2019 s'élève à 431 € (433,05 € en 2018) y compris la prise en charge des contrats.

En moyenne, en 2018, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 21 € (19,63 € en 2019) contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

- DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES - Montants des dépenses par habitant



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges :

64 065 €	Subventions pour les projets culturels, scientifiques, sportifs et d'éducation à la citoyenneté ainsi que les voyages mis en œuvre par les collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
10 323 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	680 collégiens
10 000 €	Accordés aux Scènes Croisées de Lozère pour les actions culturelles menées dans les collèges	

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 242 500 € ont été accordés en 2019 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère : Université Perpignan Via Domitia pour l'antenne de Mende dont l'échange d'étudiants avec la province de Guizhou en Chine, Université de Montpellier pour l'antenne d'Orfeuillette et la faculté d'Education (ex.IUFM). Cette dernière a ouvert un cursus complet licence et master sur les métiers de l'éducation à la rentrée de septembre 2019 (37 étudiants à la rentrée, 70 prévus en 2020 et 115 en 2021).

La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 125 855 €**.

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) a augmenté par rapport à 2018 et s'élève à 588 000 € (+25 000 €). La participation au fonctionnement des Scènes Croisées de Lozère, comme en 2018, s'élève à 185 000 €. Une avance de 80 000 € sur la subvention 2020 a été accordée en 2019.

En 2019, le Département a financé de nombreuses structures dont notamment Logistique Scénique (65 000 €), la Fédération départementale des Foyers Ruraux (62 000 €), la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €), le Ciné Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher (15 000 €), la saison culturelle de la Ville de Mende (13 000 €), la Genette Verte à Florac (13 000 €), la Forge à Villefort (11 000 €). Il a accompagné également de nombreuses associations pour leurs saisons et festivals, notamment Détours du Monde (10 500 €), le Festival d'Olt (12 000 €), le Festiv' Allier (9 000 €), Cultures du Monde (6 000 €), le 48° de rue (4 000 €) et le Marveloz Pop festival (4 000 €).

Participation du Département	2015	2016	2017	2018	2019
Ecole départementale de Musique de Lozère	563 059 €	563 059 €	563 000 €	563 000 €	588 000 €
ADDA Scènes Croisées	199 000 €	198 000 €	255 000 € *	185 000 € **	265 000 € ***

dont 70 000 € avance sur 2018 ** dont 70 000 € avance sur 2019 *** dont 80 000 € d'avance sur 2020

Le patrimoine culturel

En 2019, le Département a consacré **95 434 €** au patrimoine culturel dont 72 714 € au financement des structures agissant pour le patrimoine (5 000 € pour l'animation du château de St Alban, 19 000 € pour l'animation de Javols, 8 714 € pour l'entretien paysager de Javols, 15 000 € pour la Fondation du patrimoine, 25 000 € pour l'animation des Boissets), 10 000 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes et 12 720 € pour la réalisation architecturale du pavillon de la Lozère au parc de Duyun (province du Guizhou, Chine) dans le cadre du jumelage entre le Département et la province.

Le sport

En 2019, **364 420 €** de crédits ont été consacrés au sport.

	2016	2017	2018	2019
Montants annuels effectifs	466 554 €	442 212 €	448 243 €	467 420 €
Montants compte administratif avec des avances	466 554 €	502 212 € *	491 243 € *	364 420 €

* 2017 : dont 60 000 € avances sur 2018

* 2018 : dont 103 000 € avances sur 2019

Ces crédits se répartissent comme suit :

- ∞ - Équipes sportives au niveau national : 69 000 €,
- ∞ - Subventions comités sportifs : 79 500 €,
- ∞ - Subventions pour le fonctionnement sports : 96 920 €,
- ∞ - Subventions pour les manifestations sportives : 119 000 €.

Le Département accompagne les associations sportives, notamment l'UNSS et l'USEP (33 650 €), l'UGSEL (27 870 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 € dont 15 000 € d'avance votée en 2018), le semi-marathon (20 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €) et Lozère endurance équestre (15 000 €).

387 614 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	470	386	388

L'enseignement :

237 055 € de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissements des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- ∞ - 200 526 € - Collèges privés,
- ∞ - 27 469 € - Collèges publics.

En €	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Collèges privés – subventions	252 722	154 280	283 306	201 225	200 526

Le montant des subventions accordées au titre de l'année 2019 est resté stable.

Le patrimoine culturel

116 274 € ont été consacrés au patrimoine culturel dont 87 900 € pour la conservation préventive des collections et œuvres d'art des communes, programme subventionné annuellement par la DRAC à hauteur de 70 000 € et 28 374 € de subventions attribuées aux communes pour la restauration des collections et œuvres d'art dont elles sont propriétaires. Cette dernière enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes.

Le sport :

34 285 € ont été attribués aux clubs sportifs pour l'acquisition d'équipements sportifs. Cette enveloppe est stable.

Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère

79 983 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	145	88	80

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- ∞ - 30 793 € pour l'accès aux ressources numériques et documents en ligne, pour les abonnements aux magazines, pour les adhésions aux associations professionnelles spécialisées et pour le « réassort » ;
- ∞ - 49 190 € pour le programme d'animations (Printemps des poètes, Premières pages, Mois du film documentaire, etc.) et de formations du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses restent essentielles, compte tenu de l'augmentation du nombre de bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 au sein du réseau départemental.

113 517 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	5	86	114

- 99 956 € des dépenses d'investissement ont été consacrées à l'achat de nouvelles collections
- 13 561 € pour aider les communes à l'aménagement de leurs bibliothèques.

L'augmentation des dépenses s'explique par le transfert des achats de livres et de documents en investissement (collections nouvelles), mais aussi, par le nombre plus important de bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.

Direction des Archives Départementales

26 963 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	23	41	27

Les dépenses de fonctionnement des archives ont été consacrées à hauteur de :

- ∞ - 9 977 € pour l'action culturelle (hors publications) : exposition 80 ans de la *Retirada*, Journées européennes du patrimoine, exposition Loul Combres, conférences, lectures d'archives, indexation des registres matricules pour le Grand mémorial ;
- ∞ - 5 546 € pour la publication d'ouvrages (éditions critiques des carnets de Marius Balmelle en deux volumes et publication de la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine*) ;
- ∞ - 7 477 € pour la documentation et aux frais de reliure ;
- ∞ - 3 458 € pour le fonctionnement courant des archives ;
- ∞ - 505 € de cotisations à l'Association des Archivistes française et au Conseil International des Archives.

65 292 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	10	91	65

Les dépenses d'investissement ont été consacrées à hauteur de :

- ∞ - 42 992 € à la restauration des minutes de notaires, des registres du contrôle des actes notariés, des registres de l'Enregistrement, de 2 registres des hôpitaux lozériens, et tous types et supports de documents d'archives publiques et privées ;
- ∞ - 2 000 € à l'acquisition de documents d'archives visant à enrichir les fonds ;
- ∞ - 14 989 € à la numérisation de fonds iconographiques et de quelques compoix ;
- ∞ - 5 311 € au financement des opérations de rétro-conversion des catalogues de la bibliothèque patrimoniale et de numérisation de la presse ancienne en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture.

PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale

44 262 390 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	41 139	42 050	44 262

L'année 2019 a été marquée par la poursuite et la mise en place des différentes évolutions législatives décidées au niveau national et leur nécessaire déclinaison au niveau départemental.

L'ensemble de ces évolutions a impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 42 050 K€ en 2018 à 44 262 K€ en 2019, soit une augmentation de 5,26 % (+ 2 212 K€).

A noter que les rattachements des dépenses à l'exercice 2019 ont été faits de manière précise et complète. Ces rattachements représentent une somme de 5,199 M€. Ils avaient été réalisés à hauteur de 4, 176 M€ en 2018.

L'augmentation globale de + 5,26 % des dépenses reflète, malgré l'évolution des compétences départementales, de la structure de la population et de la réglementation, une politique volontariste de maîtrise du budget. La majeure partie de cette augmentation porte sur des dépenses non maîtrisables, que ce soit pour ce qui concerne la prise en charge des mineurs confiés par la justice ou l'accueil des personnes isolées se présentant comme mineures sur le territoire.

Cette augmentation doit également être analysée au regard des 3 allocations individuelles de solidarité - AIS (APA, PCH et RSA), dépenses contraintes et compensées partiellement par l'État, qui représentent 21 929 K€, soit 49,55 % du budget.

Le Département a ainsi poursuivi sa politique en direction de l'ensemble des publics du territoire.

C'est pourquoi, le compte administratif 2019 du budget en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement, a progressé de 4,83 %.

Le budget enfance-famille progresse de 12,41 % compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge au titre du dispositif MNA, et ce malgré les alternatives ou solutions nouvelles proposées par le Département.

Quant au budget lié au lien et à l'action sociale, il s'est stabilisé malgré l'augmentation du montant dédié au RSA.

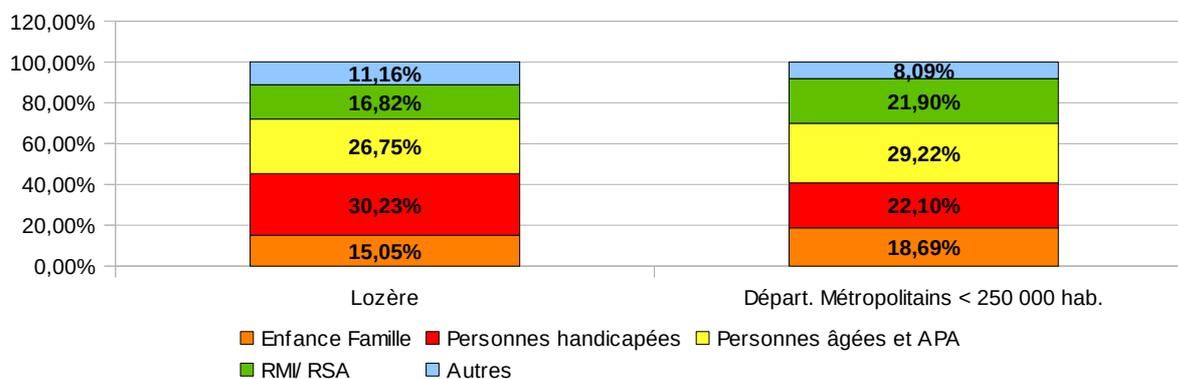
Les dépenses d'aide sociale, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

Les dépenses d'aide sociale représentent un montant total de 52 523 K€, soit 52,14 % du total des dépenses de fonctionnement 2019 du Département et se décomposent ainsi :

- ∞ - 44 262 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,
- ∞ - 533 K€ au titre des actions portées par le service Affaires Financières pour des créances éteintes, des titres annulés, le fonctionnement des CMS et de la MDPH, le Programme d'Équipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- ∞ - 7 728 K€ au titre des Ressources Humaines.

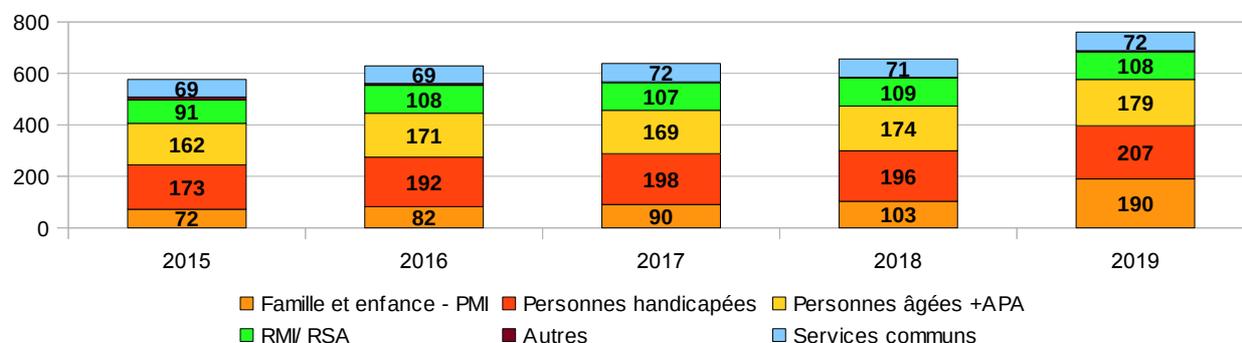
Elles sont en hausse de 4,93 % (+ 2 469 K€) par rapport à 2018.

Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2018



Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale
(en €/hab)



On constate une évolution forte pour le poste « Famille - Enfance ». Celle-ci doit être analysée au regard de l'accueil de nouveaux publics, qui font également l'objet de compensation de l'État.

Les dépenses d'aide sociale de la DGASOS, hors charges de personnel

Les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) consacrées à l'action sociale départementale par la Direction générale adjointe de la Solidarité Sociale s'élèvent à 44 262 K€, y compris les rattachements (5 198 K€), soit 43,94 % du total des dépenses de fonctionnement 2019.

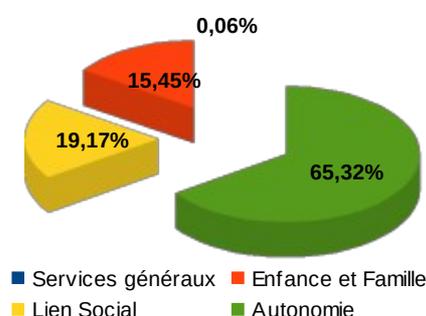
Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

en K€	2018	2019	Evolution 2018/2019
Personnes âgées	13 224	13 648	3,2%
Personnes handicapées	14 358	15 266	6,3%
Insertion (dont RSA)	8 270	8 200	-0,8%
Action Sociale	227	284	25,1%
Famille et Enfance	5 657	6 604	16,7%
PMI	287	234	-18,5%
Autres	27	27	0,0%
TOTAL	42 050	44 262	5,3%

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, les dépenses se répartissent ainsi :

Présentation par directions et par missions			
	2018	2019	Évolution 18/19
Direction Enfance Famille	5 944 K€	6 838 K€	15,00%
<i>Prestations individuelles</i>	1 258 K€	1 404 K €	+ 11,60 %
<i>Hébergements</i>	4 321 K€	5 139 K €	+ 18,94 %
<i>Subventions et participations</i>	78 K€	60 K €	- 23,08 %
<i>Protection Maternelle Infantile</i>	287 K€	234 K€	-18,40%
Direction Maison de l'Autonomie	27 582 K€	28 914 K€	4,83%
Les personnes âgées	13 224 K€	13 648 K€	3,21%
<i>APA à domicile</i>	4 851 K€	5 119 K€	5,50%
<i>APA en établissement</i>	5 183 K€	5 355 K€	3,32%
<i>Prestations de services – Aides ménagères</i>	42 K€	10 K€	- 76 %
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 915 K€	2 936 K€	0,71%
<i>Prévention et accompagnement des publics</i>	208 K€	224 K€	7,69%
<i>Les subventions et autres dépenses</i>	7 K€	4 K€	-42,86%
Les personnes en situation de handicap	14 358 K€	15 266 K€	6,32%
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 433 K€	4 301 K€	-2,97%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	9 411 K€	10 493 K€	11,49 %
<i>Subventions et participations</i>	512 K€	469 K€	-8,40%
<i>Autres dépenses</i>	2 K€	3 K€	50,00%
Direction du Lien Social	8 496 K€	8 484 K€	-0,14%
<i>Prestations individuelles</i>	7 119 k€	7 212 K €	1,30%
<i>Subventions, Participations, contrats, FSE</i>	1 151 k€	987 K €	-14,26%
<i>Action sociale</i>	227 k€	284 K €	25,26%
Services généraux	27 K€	27 K€	0,00%
<i>Services Communs</i>	25 K€	25 K€	0,00%
<i>Subventions</i>	2 K€	2 K€	0,00%
TOTAL	42 050 K€	44 262 K€	5,26 %

Répartition des dépenses d'action sociale en 2019



La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille.

En Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 65,32 % des crédits consommés. L'augmentation globale des dépenses est liée mécaniquement aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile et au développement des logiques de contractualisation avec des contributions nationales prises en charge dans les dépenses (appel à projet, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...).

Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS), le différentiel entre les crédits inscrits aux comptes administratifs 2018 et 2019 évoluent dans les conditions suivantes :

	2018	2019	Évolution 18/19
RSA	7 090 210 €	7 159 543 €	1%
APA	10 030 769 €	10 466 982 €	4%
PCH	4 423 980 €	4 296 317 €	-3%
Dépenses fonctionnement	21 544 959 €	21 922 842 €	2%
RSA	3 497 413 €	3 473 378 €	-1%
APA	3 972 156 €	3 611 466 €	-9%
PCH	982 430 €	976 389 €	-1%
Recettes	8 451 999 €	8 061 233 €	-5%
RSA	3 592 797 €	3 686 165 €	3%
APA	6 058 613 €	6 855 516 €	13%
PCH	3 441 550 €	3 319 928 €	-4%
Différentiel	13 092 960 €	13 861 609 €	6%
Reste à charge Département	13 092 960 €	13 861 609 €	6%

702 745 € en investissement

Évolution des dépenses d'investissement d'aide sociale

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	1 055	1 477	703

703 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement Action sociale.

Les subventions allouées par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

En €	2017	2018	2019
EHPAD	1 030 982	1 468 508	700 237

En 2019, 3 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- ∞ - EHPAD Hôpital de Langogne : 323 K€,
- ∞ - EHPAD d'Aumont Aubrac : 57 K€,
- ∞ - EHPAD de Chanac : 320 K€.

2 506 € de subventions ont été versées aux crèches pour l'achat de matériel.

En €	2017	2018	2019
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	24 106	8 195	2 506

1 - Direction Enfance Famille

6 837 787 € en fonctionnement

La complexité des situations nécessite des réponses parfois hors cadre classique de l'accompagnement. Ces mesures confiées à des structures ad hoc (lieux de vie et d'accueil) ou mises en place par le biais de combinaisons d'intervention ont un impact sur le budget.

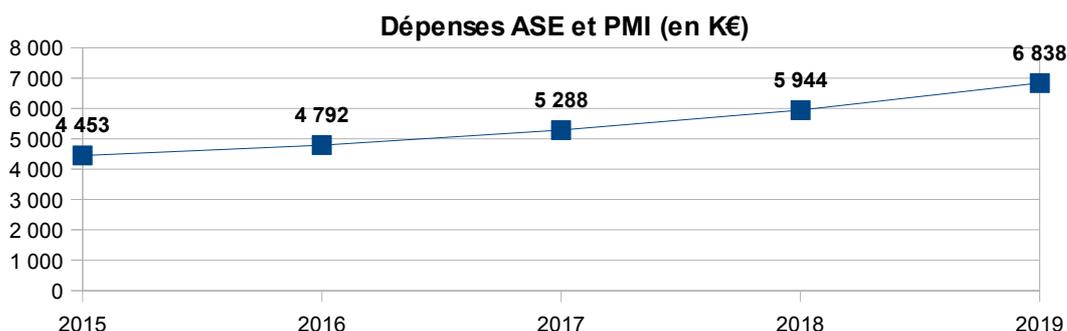
Indépendamment de cette complexité, l'augmentation du nombre d'enfants confiés, la prise en charge de la phase de mise à l'abri des personnes se déclarant comme isolées et mineurs pèsent sur le compte administratif 2019, atteignant des chiffres bien au-delà de ceux anticipés.

Ainsi, malgré des dispositifs innovants, la Direction Enfance-Famille enregistre la plus forte hausse de consommation budgétaire.

Ces principales variations de dépenses portent sur l'hébergement qui montre une augmentation de 19%.

Même si des recettes sont enregistrées sur ce chapitre, notamment sur la mise à l'abri, ces dépenses impactent fortement le fonctionnement du département.

Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille



Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2017	2018	2019
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social...)	3 706 033 €	4 320 986 €	5 139 178 €
Prestations individuelles (AEMO, TISF, TDC, Bourse, visites médiatisées)	894 389 €	992 538 €	1 041 840 €
Aides Financières (AMT, secours, bons alimentaires)	186 682 €	137 419 €	173 290 €
Prise en charge quotidienne	120 639 €	128 249 €	189 196 €
Subventions et participations	117 324 €	78 291 €	60 354 €
PMI	262 613 €	286 688 €	233 929 €
TOTAL	5 287 680 €	5 944 171 €	6 837 787 €

L'aide sociale à l'enfance

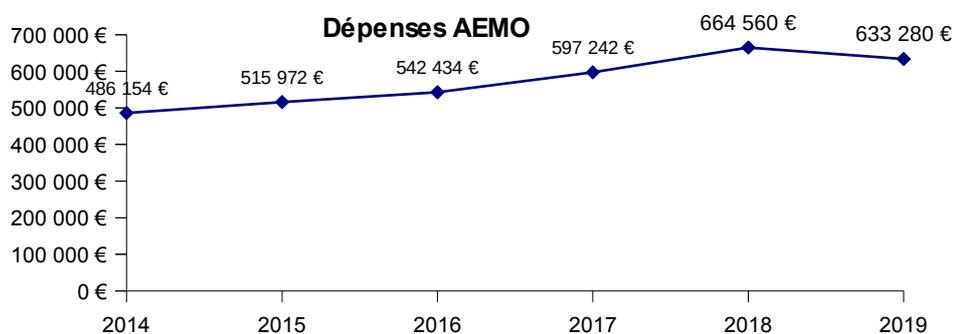
6 603 858 € en fonctionnement

Les prestations individuelles : 1 404 326 €

∞ - Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 633 280 €

On constate une diminution des dépenses sur les mesures d'Actions Éducatives. Ces mesures administratives ou judiciaires, sont contractualisées entre les services du Département et les parents, ou ordonnées par le juge. Elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par des services extérieurs (CPEAG) pour lesquels une convention encadre le budget et la mise en œuvre de ces dernières.

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses AEMO	515 972 €	542 434 €	597 242 €	664 560 €	633 280 €



🌀 - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : 284 266 €

En 2019, le montant de la dotation accordée au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifé est de 284 266 € contre 254 814 € en 2018, évolution liée en partie à l'augmentation du nombre d'heures, notamment sur l'accompagnement des jeunes majeurs et jeunes en semi-autonomie.

🌀 - Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) et Bons Alimentaires (BA) : 128 000 €

On constate une augmentation de + 45 % de dépenses en plus par rapport à 2018 compte tenu de l'évolution des publics accueillis.

🌀 - Secours d'urgence : 45 290 €

Les aides allouées pour satisfaire les besoins primaires et immédiats sont en baisse de – 7,83 %.

🌀 - Bourses Jeunes Majeurs : 4 571 €

La diminution des dépenses constatée en 2017 et 2018 s'est poursuivie en 2019 compte tenu du nombre de jeunes dans la tranche d'âge concernée par ce dispositif. Toutefois, les actions relatives aux « sorties sèches de l'ASE » découlant de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porteront leurs effets en 2020 avec une augmentation du nombre de jeunes.

🌀 - Visites médiatisées : 63 423 €

Le montant de la dotation annuelle accordée à l'espace rencontre de l'institution Notre-Dame de la Providence est stable entre 2018 et 2019, en passant de 63 203 € à 63 423 €.

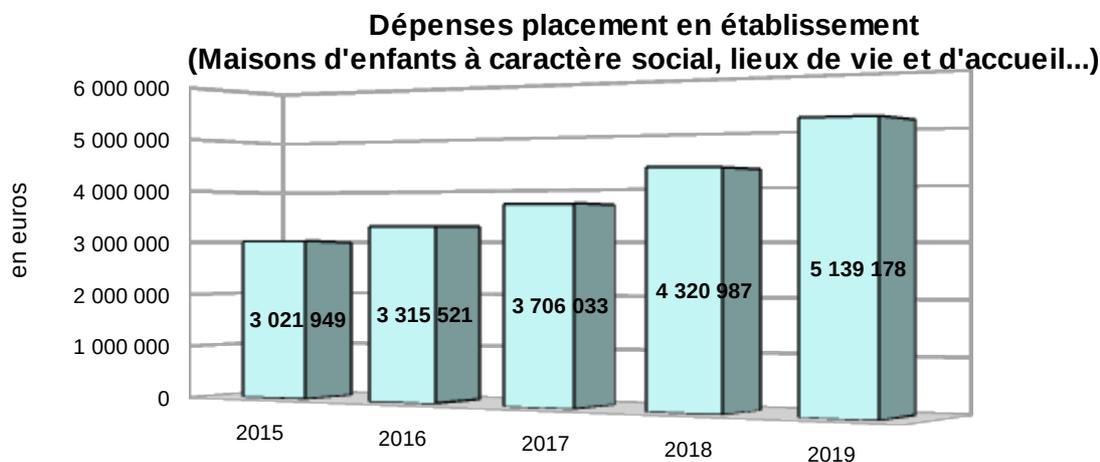
🌀 - Tiers Digne de Confiance (TDC) : 56 300 €

Cette modalité de placement permet l'accueil d'un enfant chez un parent. L'indemnité versée au tiers permet de couvrir les besoins primaires de l'enfant. Le budget TDC était précédemment géré au sein du budget des ressources humaines. Cette ligne budgétaire a été rattachée en 2019 au budget de la Solidarité sociale.

🌀 - Autres prestations individuelles : 189 196 €

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance augmentent de + 47,52 %, corrélées à l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge.

L'hébergement : 5 139 178 €



	2015	2016	2017	2018	2019
MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)	2 704 429 €	2 810 203 €	2 996 849 €	3 376 821 €	3 994 547 €
Lieux de vie et d'accueil	317 520 €	505 318 €	709 184 €	944 166 €	1 144 631 €
TOTAL	3 021 949 €	3 315 521 €	3 706 033 €	4 320 987 €	5 139 178 €

Les dépenses de l'hébergement augmentent de + 18,94 %.

Les variations d'une année sur l'autre restent difficilement prévisibles car ordonnées par le juge (nombre d'enfants placés et durée du placement). 75 % du budget de fonctionnement de la Direction Enfance Famille est consommé par l'hébergement au titre de l'ASE.

L'évolution des dépenses liées aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance s'explique par la complexité des situations et donc les placements en lieux de vie et d'accueil et le financement du dispositif de mise à l'abri de personnes se déclarant mineures et isolées sur le territoire.

Le montant total de ce dispositif est de 349 K€ en 2019 contre 43 K€ en 2018.

La prise en charge des mineurs non accompagnés suite à évaluation passe quant à elle à 1 187 K€ contre 932 K€ au compte administratif 2018. Ces dépenses pèsent donc fortement sur ce chapitre malgré les compensations de l'État.

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines (1 459 K€ en 2019, 1 293 K€ en 2018).

Les subventions et participations : 60 354 €

En 2019, le montant des subventions et des participations est de 60 354 €. Il concerne les subventions accordées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion

et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité. Le montant de la participation au 119 Allo-Enfance, fixé par décret, est de 2 265 €.

La Protection Maternelle Infantile

233 928,62 € en fonctionnement

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif fait apparaître un montant de 116 K€ au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), en partenariat avec l'État, reste stable et s'établit à 88 841 € en 2019.

2 - Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

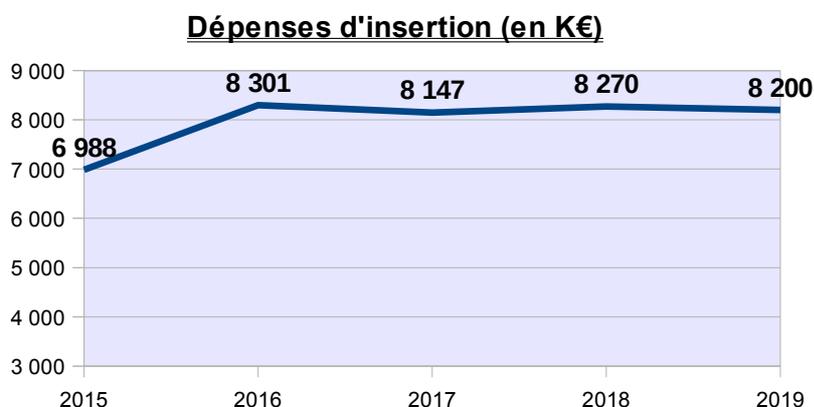
8 484 183 € en fonctionnement

Les dépenses de la direction restent relativement stables en 2019 (-12 K€). Cette stabilité doit être mise en perspective au regard des augmentations des différents postes compensées notamment par la réalisation partielle des marchés conclus avec les prestataires.

L'insertion

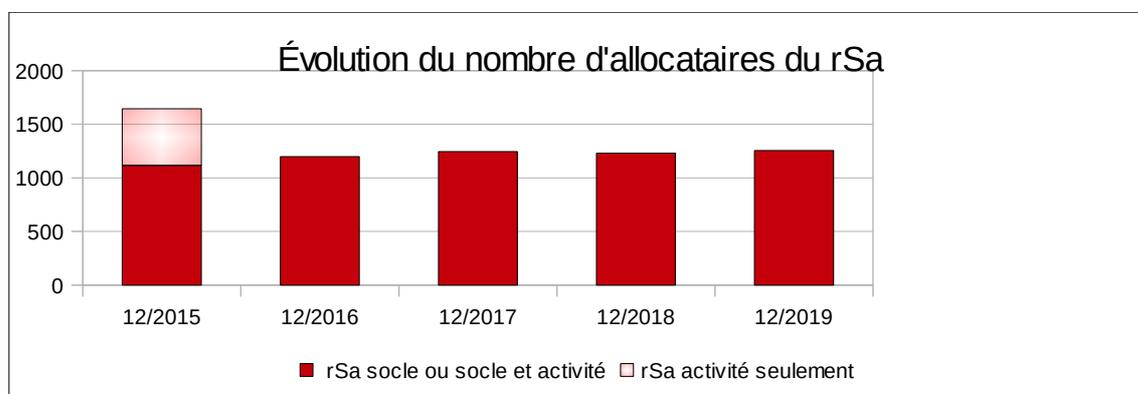
8 199 954 € en fonctionnement

Les dépenses de l'insertion sont cette année en baisse de - 0,84 % . Sur la période 2015 – 2019, elles ont augmenté de 17,34 %.



Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 159 543 €

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le gouvernement a supprimé le RSA activité ainsi que la prime pour l'emploi pour laisser place à un nouveau dispositif : la prime d'activité.



Pour le rSa, malgré les évolutions de fin 2016 ouvrant le dispositif à de nouveaux publics, le nombre de bénéficiaires demeure stable pour s'établir fin 2019 à 1 254. Les évolutions relatives aux montants payés sont imputables aux revalorisations nationales successives ainsi qu'à l'évolution de la composition des familles.

Participation de l'État aux dépenses RSA

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allocations RSA	5 785 883 €	5 856 294 €	7 248 775 €	6 896 134 €	7 090 210 €	7 159 543 €
Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)	3 481 897 €	3 517 278 €	3 518 222 €	3 641 676 €	3 497 413 €	3 497 413 €
Ecart dép. / part. Etat	-2 303 986 €	-2 339 016 €	-3 730 553 €	-3 254 458 €	-3 592 797 €	-3 662 130 €

En 2019, le reste à charge pour le Conseil Départemental de la Lozère est de 51 % contre 40 % en 2014.

Les dépenses liées à l'accompagnement des démarches liées à l'insertion (1 040 412 €)

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 36 463 €

Le montant des AFI payées et rattachées au compte administratif de 2019 s'élève à 36 463 €. Les aides accordées ont permis d'apporter un financement aux bénéficiaires du rSa pour les soutenir dans des actions d'accès aux soins, de formation ou l'insertion professionnelle, de mobilité...

∞ - Les subventions contrats : 107 000 €

Le montant total des financements des contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa s'élève à 107 000 € et permet une ré-inscription dans le parcours professionnel, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi. Les modifications de doctrines nationales ont ralenti le recours à ce dispositif en 2019.

∞ - Les subventions aux associations : 813 260 €

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) reste stable. Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

∞ - Les marchés – Fond social Européen : 66 866 €

Les dépenses liées aux marchés concernent principalement l'aide à la mobilité et l'accès à l'emploi. Ce chapitre est en diminution de 160 484 € compte tenu des rattachements à l'exercice budgétaire réalisé lors du compte administratif 2018.

∞ - Autres dépenses : 16 823 €

Ce montant correspond principalement à des créances éteintes mais également à l'adhésion à l'association Alliances Villes Emploi dans le cadre du suivi de la clause d'insertion.

L'action sociale

284 229 € en fonctionnement

Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 22 773 €

Les MASP augmentent de + 19 % soit + 3 652 €, (contre + 34% en 2018) en raison de l'augmentation du nombre de MASP. Il correspond à 20 MASP validées en 2019 pour 14 mesures en cours au 31 décembre 2019.

Les différents secours et frais de transport : 23 886 €

Les dépenses liées aux secours au titre de l'action sociale diminuent de – 18 % pour s'établir à 23 886 € en 2019 contre 29 161 € en 2018.

Les subventions aux associations : 67 570 €

Si l'ensemble des aides accordées en 2019 a été stabilisé, l'octroi d'une nouvelle subvention visant à conduire à titre expérimental des actions notamment en faveur de la sécurisation des sorties de dispositif est venue impacter cette enveloppe.

Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 170 000 €

Outil de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions, mais également le financement de mesures d'accompagnement. La participation du Département au FSL en 2019 est en hausse de 20 000 €.

3 - Direction Maison de l'Autonomie

28 913 676 € en fonctionnement

Les dépenses liées au maintien de l'autonomie, la compensation du handicap, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 28 914 K€, soit 65,32 % des dépenses d'aide sociale.

Les personnes âgées

13 647 638 € en fonctionnement

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 10 473 963 €

L'APA à domicile et en établissement représentent 23,66 % des dépenses de fonctionnement du budget de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale. Globalement, la progression est de + 4,39 %.

- ∞ - L'APA à domicile progresse de + 5,59 %. La dépense passe ainsi de 4 848 K€ en 2018 à 5 119 K€ en 2019. Cette augmentation est directement liée à 3 éléments :
 - élément démographique (vieillesse de la population augmentant le nombre de nos aînés ayant besoin d'un soutien à domicile),
 - l'augmentation des tarifs nationaux,
 - évolution des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- ∞ - L'APA en établissement augmente de + 3,32 % pour un montant de 5 183 K€ en 2018 et 5 355 K€ en 2019, en lien avec l'évolution des taux directeurs et l'évolution du nombre de résidents.

Montants en K€	2015	2016	2017	2018	2019
APA à domicile	4 398	4 634	4 628	4 848	5 119
APA versée à l'établissement	5 083	5 272	5 089	5 183	5 355
Total dépenses	9 481	9 906	9 717	10 031	10 474
Titres émis sur recouvrement	19	32	45	67	65
Dépense effective (1)	9 462	9 874	9 672	9 964	10 409

(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA

Prestations de services – Aides ménagères : 9 885 €

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2016	2017	2018	2019
Dépenses	74 435 €	50 817 €	42 044 €	9 885 €
Bénéficiaires	30	25	22	6

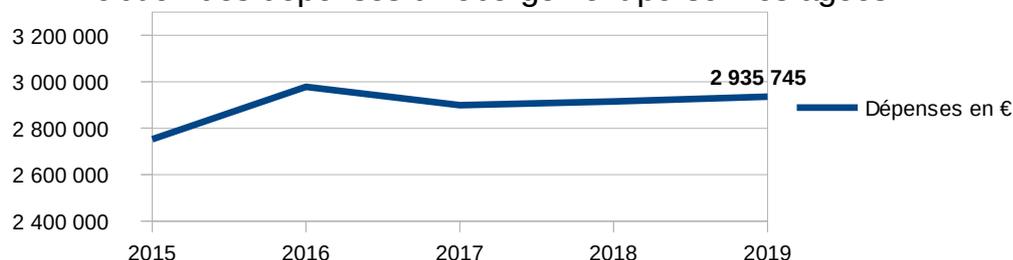
Depuis 2015, on remarque une baisse du nombre de bénéficiaires des aides ménagères personnes âgées, ce résultat est dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes et des reports vers d'autres solutions, autres caisses ou APA.

La diminution forte constatée entre 2018 et 2019 provient de l'arrêt d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) en 2019. Certains bénéficiaires qui émargeaient auparavant à ce dispositif ont fait valoir leur droit à l'APA : la continuité de prise en charge d'une aide par le Département a été assurée en impactant d'autant les dépenses liées à l'APA.

L'aide sociale à l'hébergement : 2 935 745 €

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	2 752 527 €	2 977 968 €	2 899 133 €	2 915 181 €	2 935 745 €
% d'évolution	12,90%	8,19%	-2,65%	0,55%	0,71%
Bénéficiaires payés (moyenne des 4 trimestres)	242	230	215	233	248

Evolution des dépenses d'hébergement personnes âgées



Le montant de ces dépenses est cohérent au regard des décisions prises dans le cadre de la tarification des EHPAD et au regard de l'évolution du nombre de personnes accueillies.

La prévention et l'accompagnement des publics : 224 009 €

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aide à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour :

- ∞ - La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et les actions mises en place pour les personnes âgées et leurs aidants : 207 400 €

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- l'attribution d'un forfait d'autonomie,
- la mise en place de 30 actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante,
- le lancement d'un nouvel appel à projet à destination d'actions au sein des EHPAD : 7 projets ont été lancés,

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA.

- ∞ - La MAIA : 16 609 €

Ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les subventions et dépenses diverses : 4 036 €

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes âgées (3 300 €) et des frais d'actes et de contentieux (736 €).

Les personnes en situation de handicap

15 266 038 € en fonctionnement

Les prestations individuelles : 4 301 364 €

4 301 K€ ont été consacrés en 2019 au titre des diverses prestations, ce qui correspond à une baisse de - 123 K€, par rapport à 2018, soit - 2,97 %.

- ∞ - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 612 723 €

Les dépenses d'ACTP baissent en 2019 de - 12 949 €, soit -2,07 %. Fin 2019, elles concernent 77 personnes, soit 6 bénéficiaires en moins par rapport à 2018. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

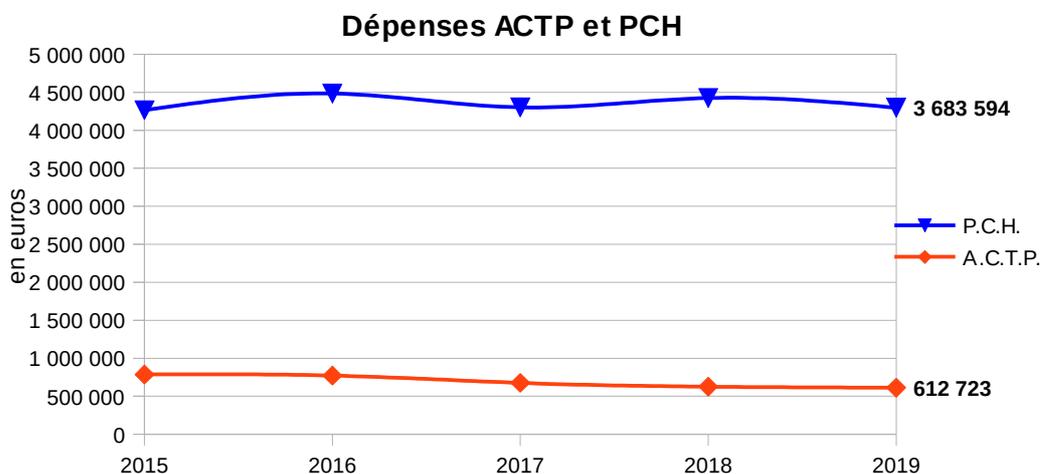
∞ - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 3 683 594 €

Les dépenses de PCH sont en baisse par rapport à l'année précédente avec – 3,02 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

- pour les plus de 20 ans : - 3,63 % entre 2018 et 2019 (+5,18 % entre 2017 et 2018),
- pour les moins de 20 ans : + 5,08 % entre 2018 et 2019 (-0,5 % entre 2017 et 2018).

Sur ce chapitre, en 2019, le paiement direct aux prestataires sur présentation des factures a été porté par les services afin d'éviter les avances faites aux bénéficiaires et par conséquent la création d'indus. Le montant global s'en trouve diminué alors même que le montant de l'aide est identique.

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses ACTP	786 383 €	772 450 €	675 847 €	625 672 €	612 723 €
Bénéficiaires ACTP	109	104	96	83	77
Dépenses PCH	3 478 226 €	3 710 844 €	3 625 726 €	3 798 308 €	3 683 594 €
Bénéficiaires PCH	545	571	550	585	573
Droits ouverts	736	778	774	769	775
TOTAL DEPENSES	4 264 609 €	4 483 294 €	4 301 573 €	4 423 980 €	4 296 317 €



∞ - Prestations de services – Aides ménagères : 5 047 €

En 2019, les dépenses concernent 2 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile. Au regard des besoins des personnes et des interventions réalisées, le montant de cette enveloppe diminue de 45 % par rapport à 2018.

L'aide sociale à l'hébergement : 10 492 601 €

Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées, y compris l'accueil de jour et les personnes handicapées en EHPAD.

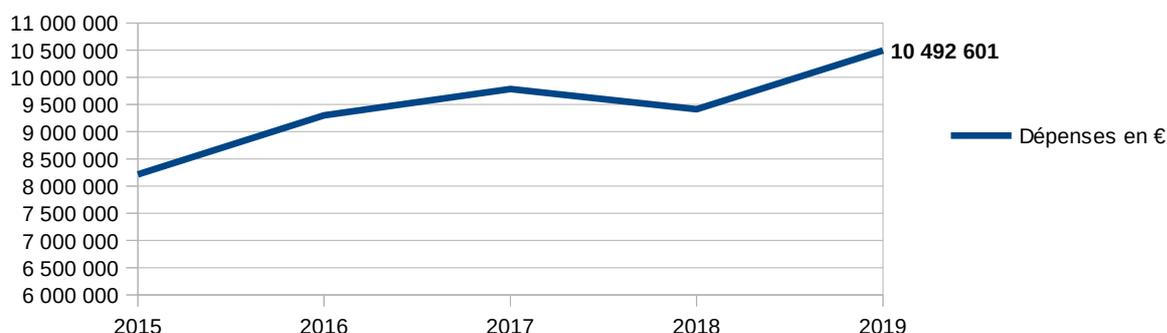
Globalement, les dépenses de cette mission augmentent de + 11,49 %, soit + 1 081 102 € par rapport à l'année 2018. Cette évolution résulte, indépendamment des dispositifs annexes (accueil de jour et Unité Personnes Handicapées Vieillissantes) de :

- l'augmentation du nombre de bénéficiaires Lozère et hors Lozère,
- la prise en compte de facturations de 2018 arrivées sur le premier trimestre 2019 et non rattachées à l'exercice 2018.

L'année 2019 est la 3^{ème} année pour laquelle des résidents sont pris en charge par le Département de la Lozère au titre de l'aide sociale au sein de l'UPHV (Unité pour Personnes en situation de Handicap Vieillissantes), pour un montant de 33 723 €.

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	8 213 763 €	9 299 556 €	9 786 597 €	9 411 499 €	10 492 601 €
% d'évolution	-2,64%	13,22%	5,24%	-3,83%	11,49%
Bénéficiaires	247	258	271	268	287
dont Accueil de jour	74 053 €	131 652 €	96 881 €	115 247 €	113 925 €
dont PHV	-	-	17 551 €	34 273 €	33 723 €

Evolution des dépenses d'hébergement personnes handicapées



Les subventions et participations : 469 109 €

∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2019 est de 273 629 €, identique à celle de 2018.

∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

En 2019, la participation a été augmentée de 0,05 %, soit 143 979 €.

∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation globale au GEM est en baisse de – 50 %, soit 20 000 €. Le financement 2019 a été priorisé sur la participation à un dispositif expérimental dans l'attente du renouvellement de convention à des GEM fusionnés.

∞ - Les subventions aux associations

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap (1 500 €).

∞ - Participation MDPH

La participation du Département s'établit en 2019 à 30 000 € contre 50 000 € les années précédentes. Celle-ci prend en compte la part du coût des travaux d'entretien du bâtiment de la MDPH réalisés par le Département.

Autres dépenses : 2 965 €

Ce montant correspond à l'annulation de titres.

4 - Services généraux

26 744 € en fonctionnement

La supervision des travailleurs sociaux : 24 654 €

Le Département a mis en place une supervision des travailleurs sociaux selon une modélisation systémique. Cet espace vise à améliorer les conditions de prise en charge des usagers, à apporter de nouveaux modèles de compréhension des réalités sociales et familiales et à soutenir les professionnels dans leur pratique quotidienne.

Subventions : 1 980 €

Ce montant correspond à la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale et décentralisée).

Frais divers : 110 €

Ce poste recouvre les frais d'alimentation pour un montant de 110 €.

RESSOURCES INTERNES

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens

1 051 658 € en fonctionnement

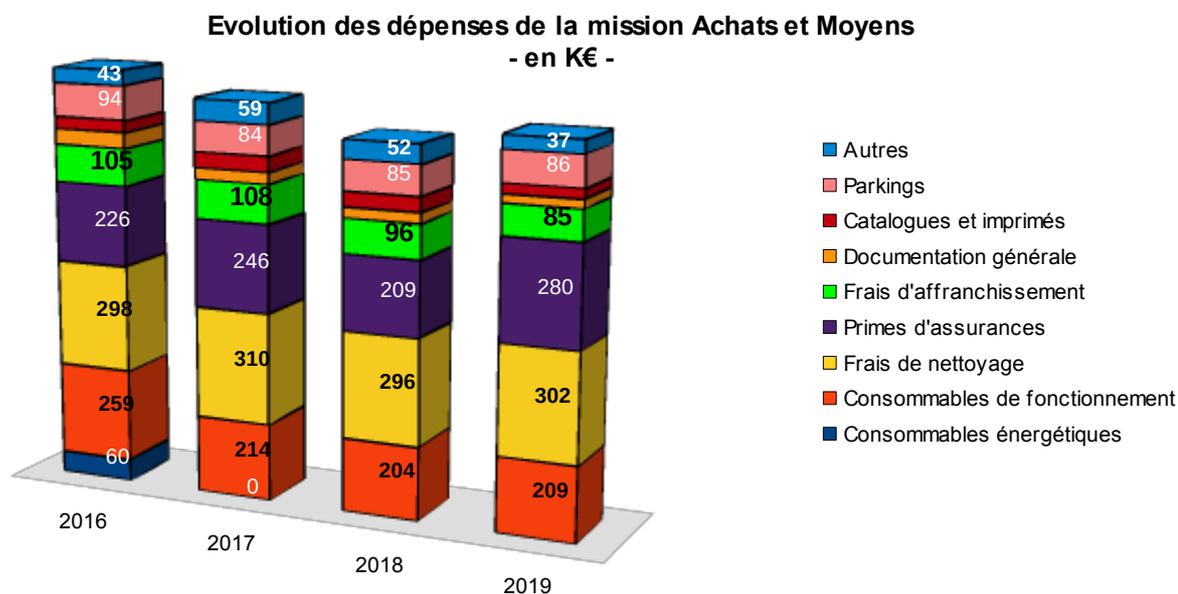
En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	1 097	1 013	1 052

Le budget total de la mission Achats et Moyens atteint au 31 décembre 2019, 1 052 K€ soit une hausse de + 3,84 % par rapport à 2018.

Cette hausse est essentiellement due à la prime d'assurance auto, car en 2018 la prime a été facturée HT, il a fallu régulariser en 2019 (+ 20 233 €). A cela s'est ajoutée l'augmentation de la prime (achat de matériels neufs :+ 24 727 €). Les autres primes d'assurances ont également augmentées (dommages aux Biens + 3 000 € - responsabilités + 2 500 €).

Toutefois, les crédits alloués à la documentation, à l'impression de documents, au transport de biens (déménagements) et d'affranchissement ont diminué.

en K€	2016	2017	2018	2019
Fournitures non stockées	109			
Combustibles	60	Compétence transférée vers le service des bâtiments		
Carburants	49	Compétence transférée vers le Parc Technique		
Fournitures d'entretien et de petit équipement	149	162	148	156
Fournitures d'entretien	10	9	6	9
Fournitures de petit équipement	92	93	89	92
Habillement et vêtements de travail	47	60	53	55
Fournitures administratives	71	61	62	62
Contrats de prestations de services	25	20	18	16
Entretien et réparations	5	3	4	4
Primes d'assurances	226	246	209	280
Divers	44	32	29	24
Documentation générale et technique	41	29	24	19
Autres frais divers	3	3	5	5
Publicité, publications, relations publiques	42	52	50	36
Annonces et insertions	8	8	8	8
Catalogues et imprimés et publications	34	44	42	28
Transports de biens	3	26	21	9
Frais d'affranchissement	105	108	96	85
Frais de nettoyage des locaux	288	301	290	293
Autres charges – Parkings	95	85	86	86
Autres charges exceptionnelles	1	1		
TOTAL	1 163	1 097	1 013	1 051



77 893 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	55	53	78

Outre le renouvellement de mobiliers, matériels et sièges de bureau, nous avons eu, en 2019, des dépenses supplémentaires ponctuelles :

- quelques travaux de réaménagement rue de la Rovère,
- le remplacement d'une tente endommagée pour le service de la communication,
- l'achat d'un débimètre et d'une glacière pour le SATESE,
- l'achat de valises de transport de livres pour la Médiathèque.

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques

14 293 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	1 287	1	14

La Mission Affaires Juridiques est chargée de gérer les procédures pré-contentieuses et contentieuses du Département. Elle est également en charge du suivi des délégations de service public.

En 2017, le renouvellement de la DSP de l'établissement thermal de Bagnols les Bains avait entraîné des frais d'acte et de droits de sortie de 1 282 K€ compensés par une recette de droits d'entrée de 1 262 K€.

Au titre de l'année 2018, les charges supportées concernent uniquement des frais de signification de décisions de justice par voie d'huissier.

Elle peut être amenée à prendre en charge des frais de condamnation, de recours indemnitaires et de protocoles transactionnels.

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics

48 621 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	58	44	49

En fonctionnement, les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 48 621 € et se déclinent dans les domaines suivants :

- ∞ - Forfaits BOAMP/MAPA : 25 513 €,
- ∞ - Voirie : 11 044 €
- ∞ - Bâtiments : 3 346 €
- ∞ - Moyens généraux : 2 074 €
- ∞ - Médiathèque : 1 694 €
- ∞ - Social : 1 591 €
- ∞ - Informatique : 1 223 €
- ∞ - Développement : 1 148 €
- ∞ - Environnement : 988 €

57 119 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	51	60	57

En investissement, les frais d'annonces et d'insertion pour la passation des marchés s'élèvent à 57 119 € et se décomposent comme suit :

- ∞ - 36 941 € pour la voirie,
- ∞ - 12 219 € pour les collèges,
- ∞ - 7 959 € pour divers bâtiments.

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux

942 447 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	963	925	942

Les différents postes gérés par le service des Bâtiments évoluent de la manière suivante :

en euros	2016	2017	2018	2019
Consommables énergétiques	579 057	732 264	685 744	749 624
Prestations de services	28 244	18 358	27 603	20 220
Locations mobilières et immobilières	442 447	3 634	3 577	3 320
Charges locatives	41 895	0	0	0
Entretiens et réparations	206 790	198 143	203 376	163 899
Taxes et autres impôts locaux	33 228	0	0	0
Autres	10 131	10 460	4 942	5 384
Total	1 341 792	962 859	925 242	942 447

Les dépenses de fonctionnement du service des Bâtiments sont de 942 K€ au 31 décembre 2019, soit en hausse de + 1,86 % par rapport à 2018.

La hausse constatée en 2016 se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture d'énergie électrique des différents collèges du Département.

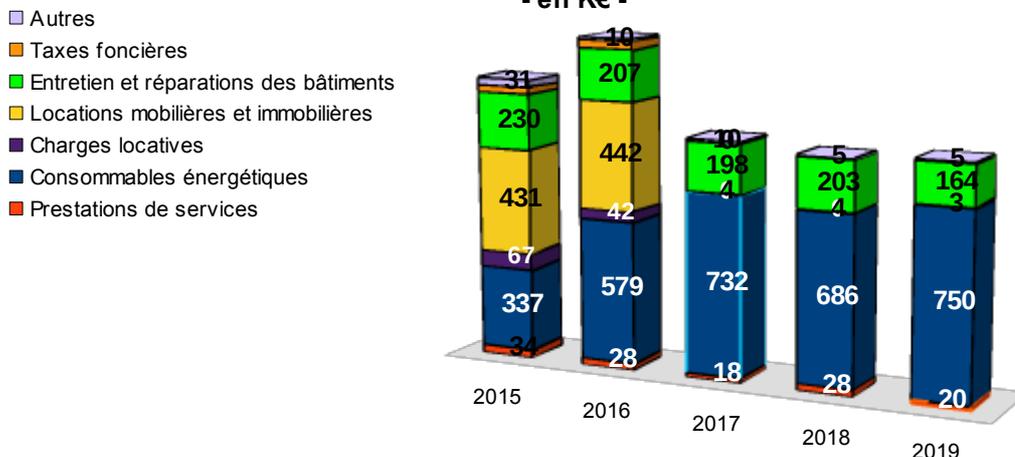
La hausse constatée en 2017 des crédits pour les consommables énergétiques se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture de fioul et de granulés bois des différents bâtiments du Département.

La gestion des locations mobilières et immobilières, des charges locatives ainsi que des impôts locaux et taxes a été transférée en 2017 à la DIAD.

La hausse des consommables énergétiques entre 2018 et 2019 s'explique par l'intégration de la fourniture d'électricité du collège de Langogne et de la fourniture de fioul pour le bâtiment de la SELO acquis fin 2019.

En 2019, 15% des dépenses concernent les bâtiments de l'administration générale, 50% les bâtiments scolaires, 8 % les bâtiments médico-sociaux, 5 % les bâtiments culturels et 22% les bâtiments liés à la route.

Evolution des dépenses du service des Bâtiments - en K€ -



4 260 005 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	4 549	2 857	4 260

Les dépenses d'investissement du service des Bâtiments sont de 4 260 K€ au 31 décembre 2019, soit une hausse de + 49,1 % par rapport à 2018.

Cette augmentation est liée au démarrage du chantier de construction d'un nouvel internat à Meyrueis et aux multiples travaux de mise en conformité des collèges dans le cadre de l'agenda d'accessibilité (Marvejols, La Canourgue, Mende, Langogne, Villefort, Le Bleyard, St Etienne Vallée Française) pour un montant total dépensé en 2019 de 3 399 480 €.

Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs

En 2019, 520 000 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments administratifs dont :

- ∞ - la fin des travaux d'accessibilité handicapé de la médiathèque départementale de la Lozère et l'installation d'un monte-charge,
- ∞ - le ravalement des façades de la MDPH,
- ∞ - les travaux de rénovation des locaux des Restaurants du Cœur à Mende,
- ∞ - les travaux de rénovation et de mise en sécurité à l'Hôtel du Département,
- ∞ - les travaux préalables à la construction d'un bâtiment annexe des archives départementales,
- ∞ - divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels.

Travaux réalisés dans les collèges

En 2019, 3 399 480 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments scolaires dont :

- ∞ - la fin des travaux du collège de St Chély d'Apcher,
- ∞ - les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les collèges de Florac, Mende, Villefort, le Bleymard, la Canourgue, Langogne, Marvejols, St Etienne Vallée Française et Vialas,
- ∞ - le démarrage des travaux de construction du nouvel internat du collège de Meyrueis,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers collèges,
- ∞ - la fourniture de matériels et mobiliers.

Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)

En 2019, 340 520 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - les travaux de rénovation et d'aménagement aux centres techniques de Rieutort-de-Randon et d'Aumont-Aubrac,
- ∞ - la construction de la couverture des silos à matériaux des centres techniques de St-Chély-d'Apcher et de La Bastide-Puylaurent,
- ∞ - la création d'une fosse et la rénovation des dalles dans les garages du centre technique de Grandrieu,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers centres et unités techniques.

Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications

698 516 € en fonctionnement

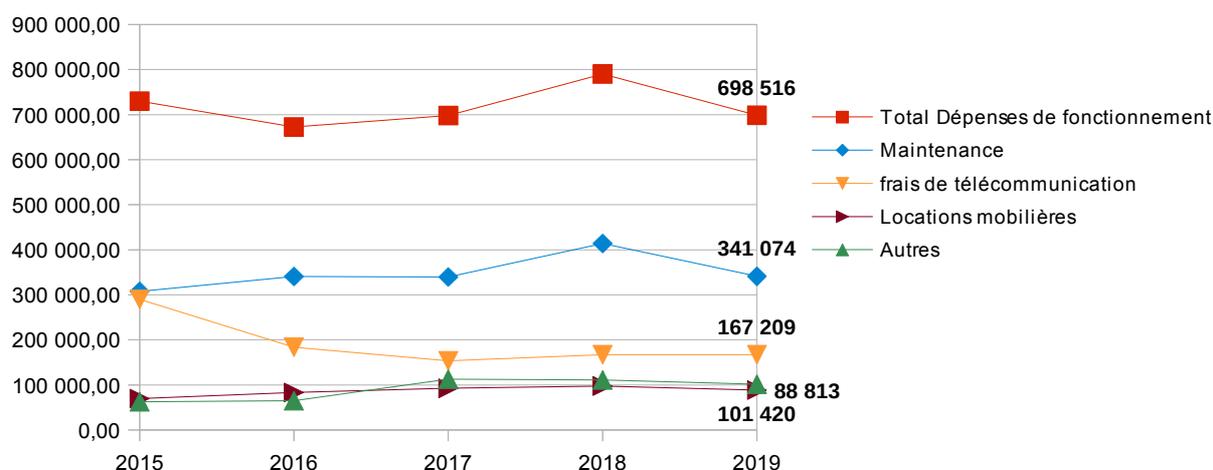
En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	698	790	699

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont en baisse de – 11,59 % et s'établissent à 699 K€.

La DASIT s'est engagée sur 3 pistes de réduction de dépenses. La première a consisté à favoriser l'investissement au lieu du fonctionnement en négociant les contrats de maintenance dès l'origine des projets. La deuxième piste a consisté à négocier les propositions commerciales en prenant en charge les travaux. La troisième piste suivie est la renégociation des contrats en cours ou renouvelés.

Pour mémoire, les frais de maintenance et d'hébergement continuent d'augmenter compte tenu de la hausse régulière des contrats de maintenance, de la mise en place de nouveaux modules applicatifs et des nouveaux projets (Pass jeunesse, analyse des données RH, analyse des données financières...) et aussi de la prise en charge de nouveaux équipements informatiques (maintenance du réseau fibre optique, copieurs, maintenance de la salle informatique...)

Dépenses Direction adjointe SIT (en euros)



996 018 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	708	824	996

Les dépenses d'investissement 2019 sont en hausse de + 20,89 % et s'élèvent à 996 K€.

Pour l'opération collègue, le renouvellement du parc informatique des collèges se poursuit pour la dernière année. Il s'agit principalement de finir d'équiper les collèges en classes mobiles, en ordinateurs portables.

Pour l'opération infrastructure, il s'agit du renouvellement des baies de stockage de l'ensemble des données produites par la Collectivité et de la prise en charge financière des travaux de raccordement du site Orfeuillette au très haut débit.

Pour l'opération projets métiers, les dépenses les plus significatives sont :

Acquisition de licences pour la dématérialisation de la MDA afin d'intégrer dans la GED (Gestion Electronique Documents) les dossiers du stock

Mise en œuvre du SI MDPH Harmonisé

Montée de version du site des Archives départementales

Evolution logiciel de gestion des ouvrages d'art

Mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative

etc....

Direction adjointe des Ressources Humaines

30 696 587 € pour le budget principal et 1 245 020 € pour le budget du LDA

Budget K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Principal	30 390	30 545	30 697
Laboratoire Départemental	1 170	1 260	1 245
TOTAL	31 560	31 805	31 942

Les dépenses de personnel (toutes dépenses confondues) ont évolué de + 0,50 % pour le budget principal et de - 1,19 % pour le budget du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Budget principal :

À effectif constant, le budget des Ressources Humaines a progressé de +0,5 % (+ 152 K€) entre 2018 et 2019, soit le même pourcentage d'augmentation qu'entre 2017 et 2018.

Cette progression correspond à + 87 K€ pour les charges de personnel (chapitre 012) et + 65 K€ sur les autres charges (formation, déplacements, indemnités élus) (chapitre 011 et 65).

Il est à noter en 2019, la difficulté à recruter sur les postes vacants des agents titulaires de la fonction publique, particulièrement dans le secteur social et médico-social.

Par ailleurs a pris fin en 2019 la convention de mise à disposition par la Région d'agents dans le cadre des transports scolaires qui a impacté le Département à hauteur de 86K€ contre 172K€ l'année précédente.

Les rémunérations des ASFAM continuent quant à elles de progresser en raison du nombre toujours croissants de mesures de placements ainsi que de la prise en charge de plus en plus fréquente d'enfants ayant des troubles comportementaux.

Les évolutions des dépenses de personnels sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	Evolution
Personnels extérieurs	257	70	-187
Personnels titulaires	16 997	16 947	-50
Personnels non titulaires	1 498	1 585	87
Contrats aidés	18		-18
Assistants familiaux	1 293	1 410	117
Charges sociales et retraite	7 766	7 888	122

Assurances	832	780	-52
Médecine du travail	107	96	-11
CNAS, prestations directes	149	145	-4
Formation	150	138	-12
Déplacements	290	308	18
Elus	832	835	3
Tickets restaurant, stationnement, EPI ...	356	495	139
TOTAL K€	30 545	30 697	152

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2019, 25 agents (12,2 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (mise à disposition en moyenne pour 1/3 du temps de travail).

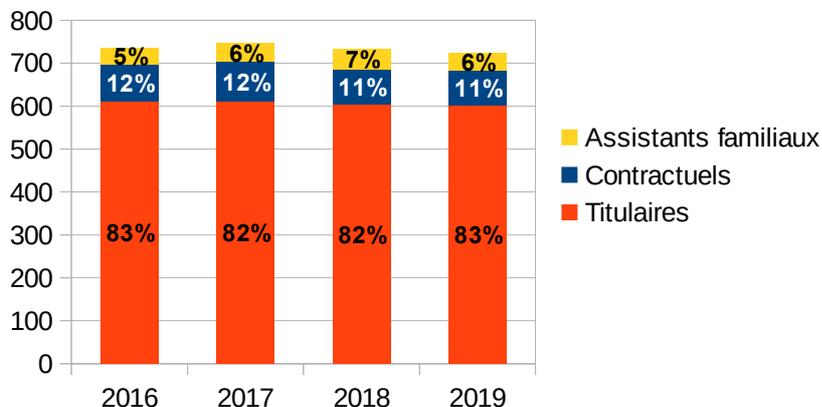
Il en est de même pour 8 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie et également de 2,3 ETP auprès du syndicat Lozère Numérique.

Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt de travail et des rémunérations des agents mis à disposition ou détachés, 2 203 K€ de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2019.

Remboursements	2018	2019
MDPH	637	585
Lozère Ingénierie	397	395
Lozère Numérique	110	110
Indemnités journalières Assurances/ CPAM	681	931
Participation Etat Contrats aidés	13	
Divers organismes (agents détachés), SDIS, FI-PHP, tickets restaurants ...	122	182
TOTAL K€	1 960	2 203

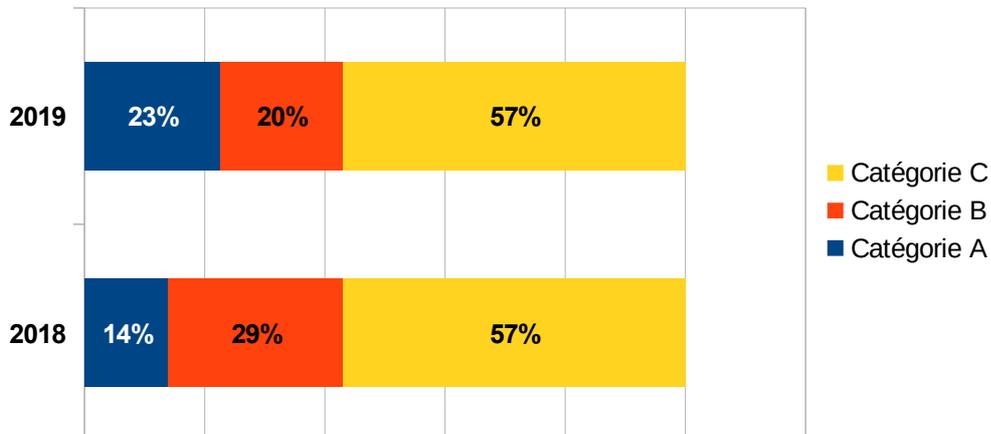
La répartition par statuts au sein de la collectivité reste stable par rapport aux années précédentes, à savoir :

Répartition par statut



Suite à la valorisation du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs de B en A du fait de l'application du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), la répartition par catégories d'emploi évolue de la manière suivante :

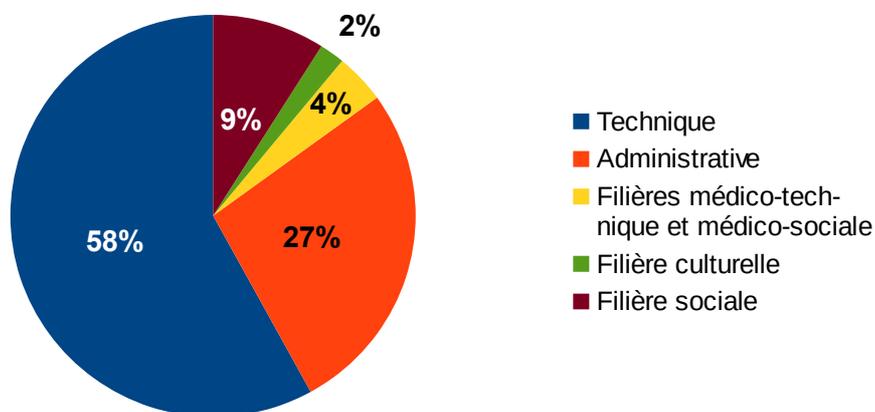
Répartition par catégories d'emplois



Répartition de l'effectif du Département

(tableau des effectifs au 01/01/2020)

Répartition par filières
Tableau des effectifs



Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Au 31 décembre 2019, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 739 agents contre 726 au 31 décembre 2018, avec une évolution du nombre de contractuels sur remplacements.

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnels rémunérés pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congé maternité, congé longue maladie...).

	2016	2017	2018	2019
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre dont les assistants familiaux	740	747	726	739
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	7	2	1	1
Total personnel œuvrant pour le Département	747	749	727	740

Frais de déplacement :

Les frais de déplacement des agents progressent de + 18 K€ (+ 6,2 %) en 2019 (308 K€) par rapport à 2018 (290 K€).

La direction générale adjointe de la solidarité sociale (+ 6 K€) et la direction des infrastructures (+ 8 K€) sont les directions les plus impactées par l'augmentation des frais de déplacement. Cette augmentation est due non seulement aux frais de déplacement des ASSFAM dont le nombre est en augmentation, mais également liée à **l'éloignement des services publics** (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement).

Les frais de déplacement des élus ont été exécutés à hauteur de 40 676 € contre 40 219 € en 2018.

Frais de formation des agents :

	2016	2017	2018	2019
Versements à des organismes de formation	117	156	151	138
Cotisations CNFPT et CDG	160	168	168	172
Total K€	276	324	319	310

Depuis 2016 le taux de cotisation CNFPT est de 0,90 % du traitement brut. Il était de 1 % en 2015.

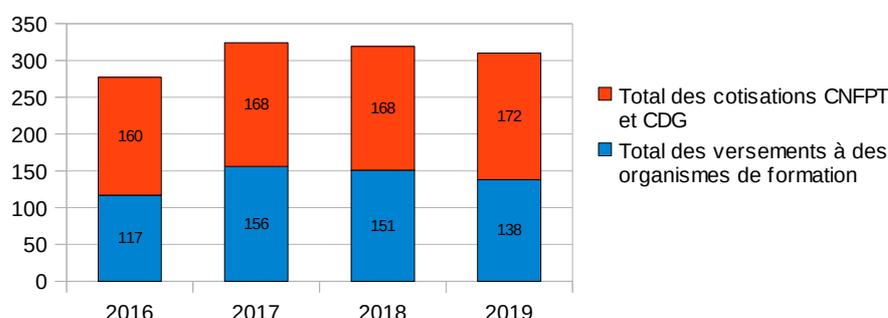
Ont été réalisés en 2019 :

🌀 - 2 279 jours de formations contre 2 397 jours en 2018, soit une diminution de -5% (2 756 jours en 2017, 2 475 en 2016, 1 964 en 2015).

À noter que l'année 2017 a été une année très chargée du fait d'une nouvelle réglementation pour les habilitations AIPR et de la montée en puissance du programme éco-conduite.

🌀 - 246 stages (256 en 2018, 247 en 2017, 298 en 2016).

Frais de formation (en K€)



Budget Laboratoire Départemental d'Analyses :

Au 31 décembre 2019 l'exécution du budget Ressources Humaines du LDA atteint 1 245 K€ contre 1 260 K€ en 2018.

Chapitre	2018	2019
012 : Rémunérations, charges sociales	1 238 K€	1 227 K€
011 : Formation, déplacements	22 K€	18 K€

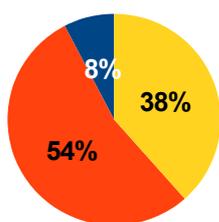
Entre les 2 exercices la diminution de 15 K€ porte sur :

- le transfert d'un poste de non titulaire vers un poste de titulaire :
personnel titulaire : + 15 K€, personnel non titulaire : - 23 K€.
- la diminution des charges Urssaf, Assedic, assurance : - 9 K€,
- l'augmentation des cotisations retraite : + 6 K€,
- la diminution de la formation : - 3 K€ et des déplacements : - 1 K€,

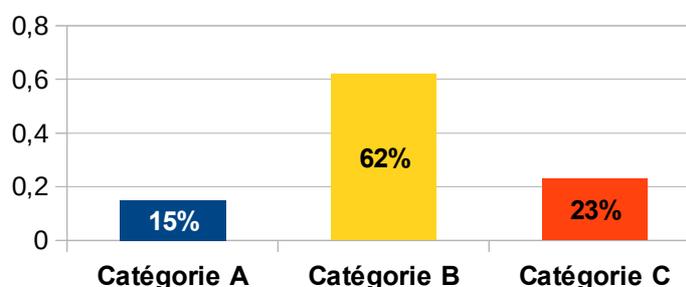
26 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :

Répartition par filières

- Administrative
- Technique
- Médico-technique



Répartition par catégorie



En termes de recettes, 23 810 € ont été perçus de l'assurance (22 575 €) et de la CPAM (1 235 €) en remboursement des arrêts de travail maladie et/ou accident de travail.

Pour l'exercice 2018 la recette était de 1 494 €.

Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances – Service des Affaires financières et Service des Assemblées et de la Comptabilité

6 911 844 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	7 083	6 869	6 912

Les dépenses de fonctionnement du Service des Affaires Financières et du Service des Assemblées et de la Comptabilité se répartissent comme suit :

- ∞ - Intérêts de la dette (629 K€), indemnités sortie prêts remboursés par anticipation (77 K€), frais bancaires (10 K€), ligne de trésorerie (156 €) : 716 K€,
- ∞ - Subventions d'équilibre des budgets annexes : 935 K€
 - LDA : 581 K€
 - AIRE de la Lozère : 291 K€
 - Les BOISSETS : 63 K€
- ∞ - Subventions diverses : 928 K€ (PED : 790 K€),
- ∞ - Reversements : 664 K€ Fonds de solidarité DMTO (411 K€), fonds de soutien inter-départemental (120 K€), taxe d'aménagement CAUE (133 K€),
- ∞ - Reversement dotation CNSA à la MDPH : 311 K€,
- ∞ - Créances éteintes, admises en non valeur : 49 K€,
- ∞ - Titres annulés : 2 K€,
- ∞ - Provisions pour litiges, contentieux : 60 K€,
- ∞ - Cotisations, dotations, frais Assemblées et autres : 32 K€,
- ∞ - Taxes foncières et habitation : 34 K€,
- ∞ - Montant CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région : 3 166 K€ pour la compétence transports (scolaires, lignes régulières et touristiques), 15 K€ pour la compétence déchets.

8 869 425 € en investissement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	7 840	10 949	8 869

8 869 K€ de crédits d'investissement se répartissent ainsi :

- ∞ - le remboursement de l'annuité en capital 2019 : 5 397 K€,
- ∞ - le remboursement anticipé :
 - de deux emprunts de 2013 de la Banque Postale : 1 404 K€
 - d'un emprunt de 2012 du Crédit Agricole : 1 068 K€.
- ∞ - inscription à l'inventaire du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier : 1 000 K€.

**CABINET,
COMMUNICATION &
PROTOCOLE**

Direction du Cabinet et du Protocole

43 333 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	54	51	43

Les dépenses de la Direction du Cabinet et du Protocole restent en dessous des enveloppes votées en début d'année au BP soit 60 000 € et sont relativement stables.

Direction de la Communication

452 379 € en fonctionnement

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019
TOTAL	538 *	454	452

* dont 100 K€ subvention pour le Tour de France

A noter que la Communication reste en dessous des enveloppes votées en début d'année au BP : 475 000 €. Les dépenses concernent essentiellement des reconductions d'actions récurrentes.

Les autres points marquants sont :

- ∞ - émissions TV : Objectif Top Chef et World on board Air France,
- ∞ - sacs à baguettes Lozère Nouvelle Vie,
- ∞ - événements type Salon de l'Agriculture (nouveau concept de stand), La Lozère à Marseille,
- ∞ - mise à jour signalétique sur Mende (médiathèque, LDA, collège Henri Bourrillon),
- ∞ - livre pour enfants « Quelle histoire » Editions.

SDIS

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution annuelle du Département au SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- ∞ - de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- ∞ - de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,
- ∞ - du plan pluriannuel d'investissement 2018/2028 du SDIS ,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

En 2019, la participation du Département au SDIS a été de :

- ∞ - Contribution de fonctionnement : 3 800 K€
en augmentation de + 220 K€ par rapport à 2018 en lien avec une progression de l'activité opérationnelle (8 renforts, durant l'été 2019, de lutte contre les incendies auprès des départements Gard, Aude, Hérault, Corse et la surveillance de la tenue du G7 à Biarritz).
La rallonge financière du Département de 300 000 € en DM2 a permis au SDIS de payer sur l'exercice 2019 l'ensemble des vacations pompiers de l'année (janvier à décembre).
- ∞ - Subvention d'investissement : 600 K€ pour l'achat de véhicules et engins
en augmentation de + 200 K€ par rapport à 2018,
Le SDIS a ainsi investi 1 376 K€ dans le renouvellement de son parc véhicules/matériels : 7 véhicules de liaison et/ou de terrain, 2 véhicules de secours aux victimes, 3 camions citerne feux dont 1 feux urbains, achat et équipement d'un châssis en camion citerne grande capacité, 1 remorque, 1 motopompe remorquable.

AUTOFINANCEMENT

ENDETTEMENT

L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un **indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements**.

L'épargne brute enregistre une augmentation en 2019 de + 22,94 % et s'établit à 26,203 M€.

	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	118 049 703	119 393 219	126 389 809	126 935 521
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	98 423 833	101 037 017	104 300 910	100 103 745
Epargne de gestion	19 625 870	18 356 202	22 088 899	26 831 776
Intérêts de la dette	978 736	882 784	774 846	628 997
Epargne brute	18 647 134	17 473 418	21 314 053	26 202 779

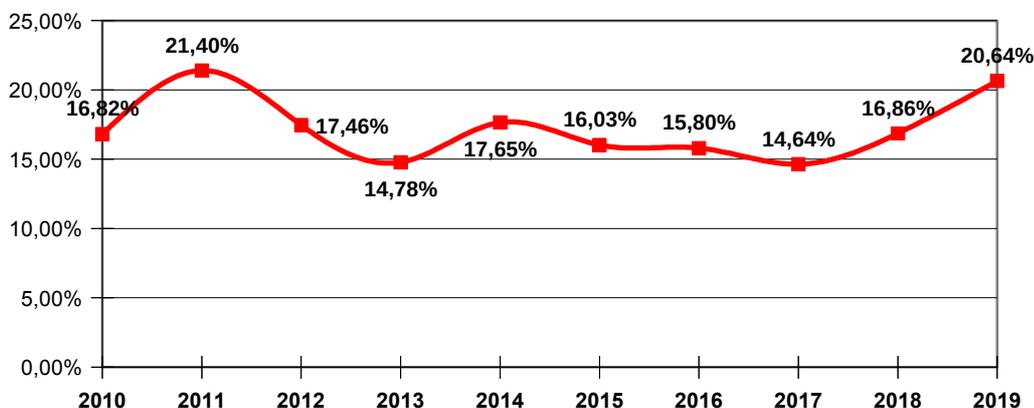
Cette évolution positive de l'épargne est due à des dépenses de fonctionnement en baisse et des recettes de fonctionnement en hausse (- 4 343 € de dépenses et + 557 K€ de recettes).

L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2019, le taux d'épargne brute atteint 20,64 %, soit un niveau supérieur à 2018.

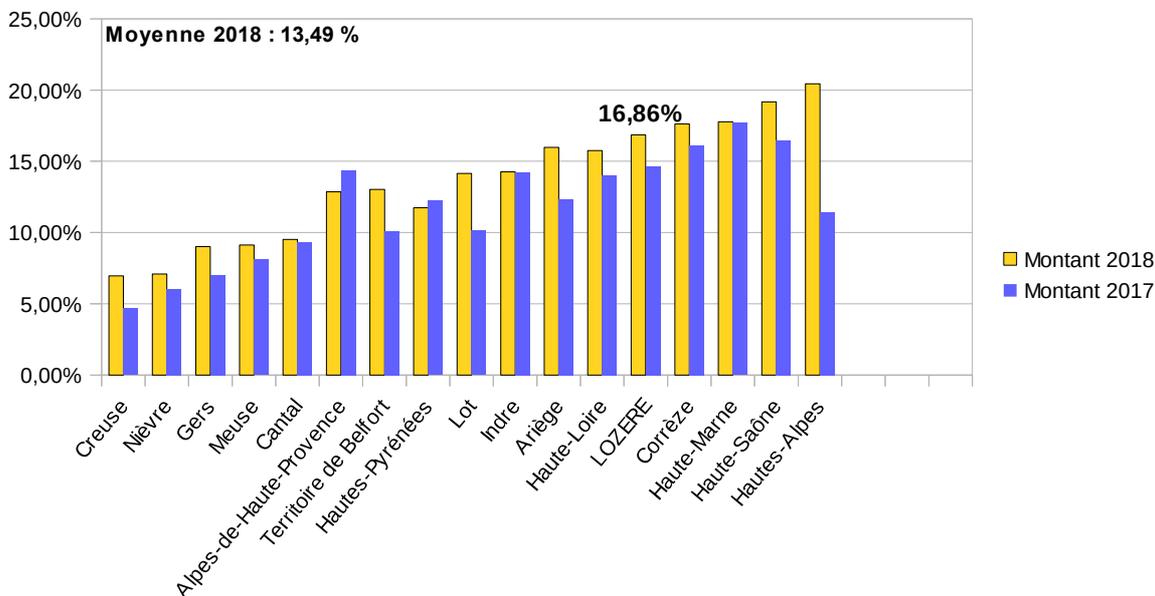
En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de l'épargne brute	18 413	18 647	17 473	21 314	26 203
Taux d'épargne brute	16,03%	15,80%	14,64%	16,86%	20,64%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2018 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 16,86 %, il était en moyenne autour de 13,5 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



L'épargne nette

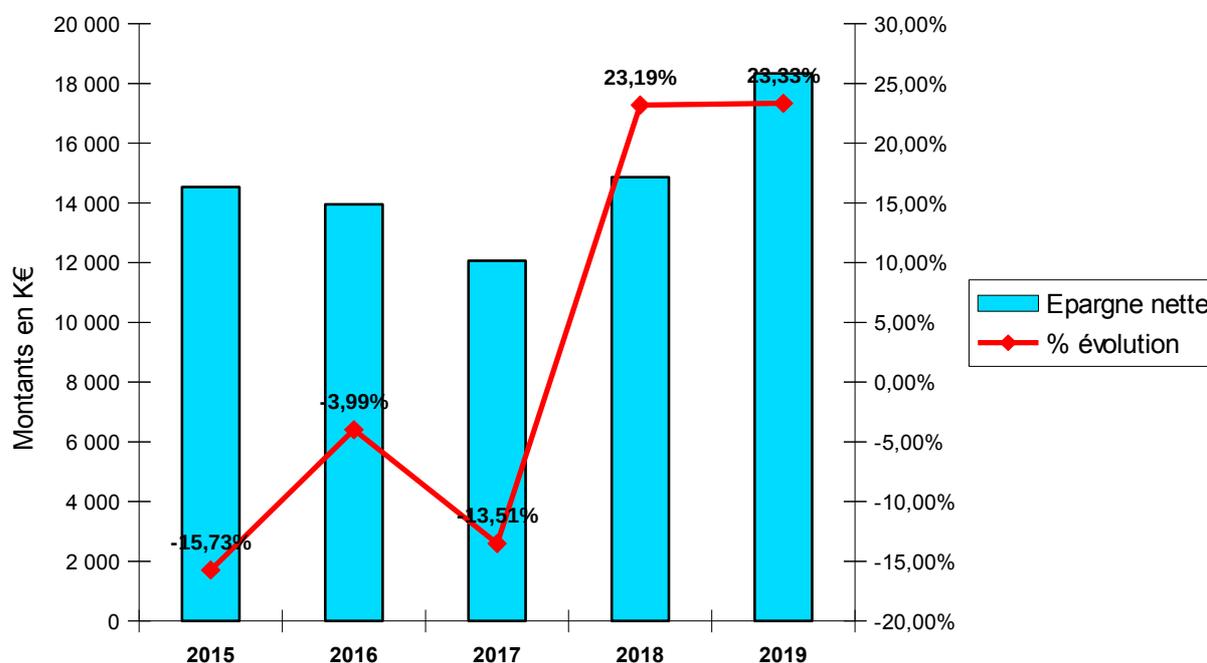
L'épargne nette constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette d'un montant de 18 333 K€ en 2019 augmente de 23,33 % entre 2018 et 2019.

Cette évolution positive, malgré un remboursement du capital de la dette supérieur de 22 % (+ 1 421 K€) à celui de 2018, s'explique par la hausse de l'épargne brute de + 22,94 % (baisse des dépenses de fonctionnement et hausse des recettes de fonctionnement).

Le taux d'épargne nette atteint 14,84 % en 2019. Il était de 11,76 % en 2018.

Evolution de l'épargne nette

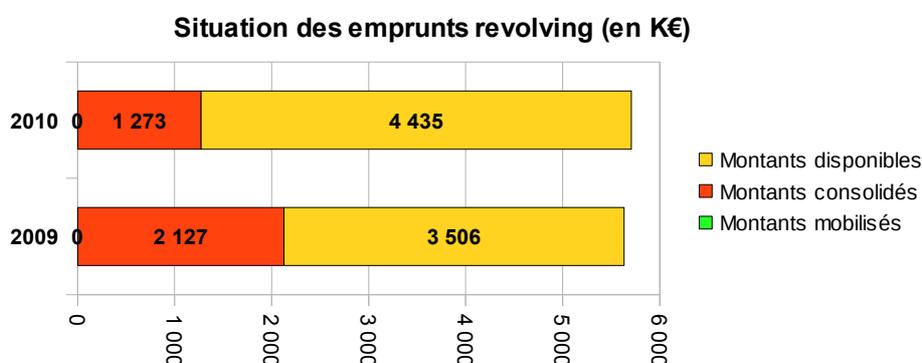


L'ENDETTEMENT

Réalisations de l'exercice 2019

Les investissements 2019 ont été financés par un emprunt souscrit en 2018 auprès du Crédit Co-opératif, emprunt de 3 M€ sur 12 ans au taux fixe 1,15 %.

Aucun tirage sur emprunts revolving (taux variable) n'a été effectué sur l'exercice. Au 31/12/2019, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts revolving de 7,941 M€ :



Dans le cadre des objectifs du contrat de Cahors (maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement – amélioration du besoin de financement et désendettement) 2,5 M€ ont été remboursés par anticipation :

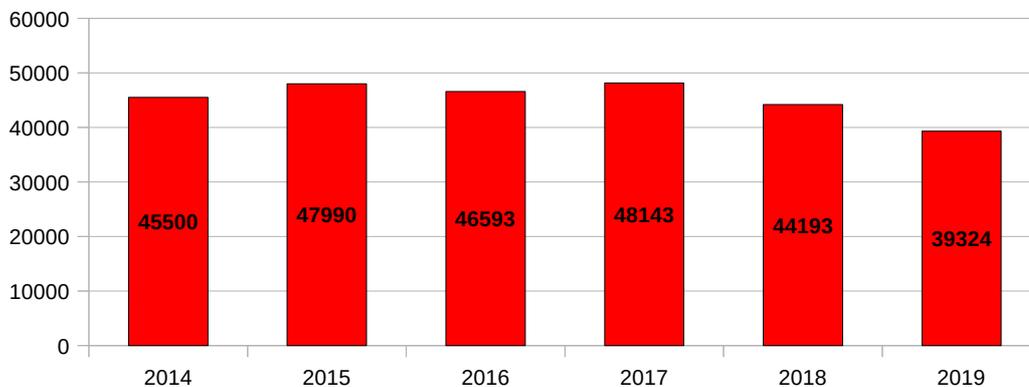
- 1,1 M€ au Crédit Agricole du Languedoc le 17/04/2019,
- 1,1 M€ à la Banque Postale le 01/07/2019,
- 0,3 M€ à la Banque Postale le 01/10/2019.

L'encours de la dette

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dettes au 31/12	45 500	47 990	46 593	48 143	44 193	39 324
Épargne brute	20 432	18 420	18 649	17 473	21 314	26 203
Capacité de désendettement	2,23	2,61	2,5	2,76	2,07	1,5

Evolution de l'encours de dette propre au 31/12 (en K€)



L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 39 324 K€ pour une capacité de désendettement de 1,5 années.

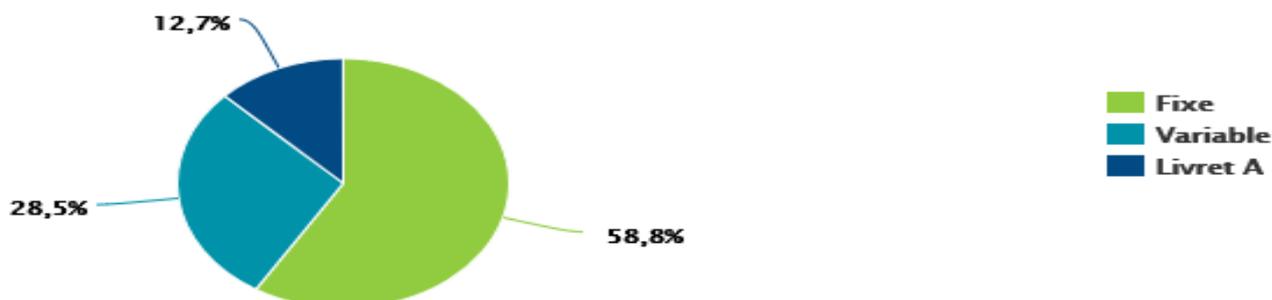
58,83 % de cette dette est à taux fixe.

L'encours total de dette au 31/12/2019 se décompose comme suit :

Dette par nature



Dette par type de risque



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
CREDIT AGRICOLE	10 316 889,18 €	26%
BANQUE POSTALE	7 395 833,30 €	19%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 067 472,02 €	18%
SOCIETE GENERALE	6 937 500,06 €	18%
CREDIT COOPERATIF	2 941 623,69 €	7%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 708 333,25 €	7%
CAISSE D'EPARGNE	1 416 666,62 €	4%
DEXIA CL	539 534,28 €	1%
Total	39 323 852,40 €	100,00%

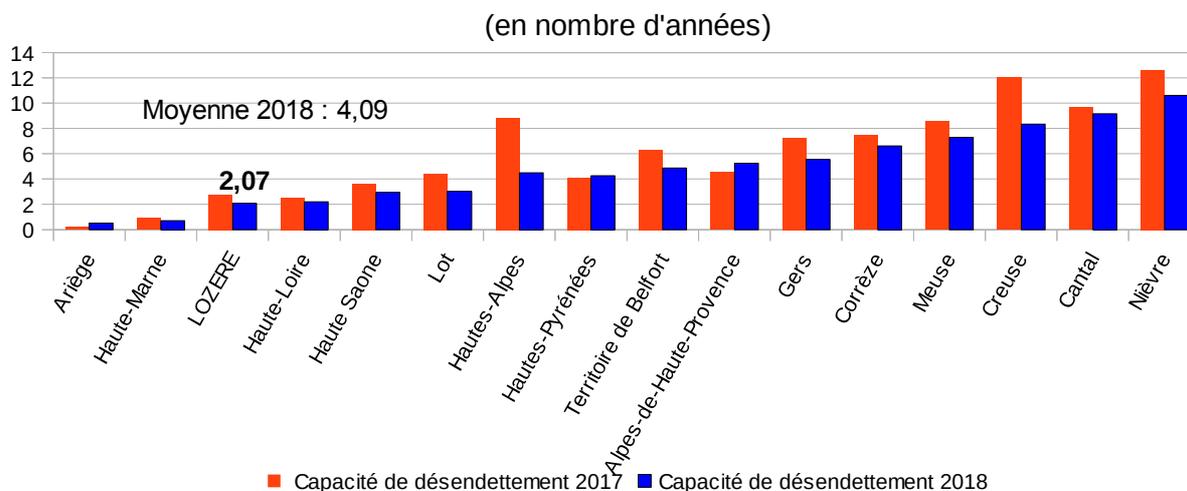
La durée de vie résiduelle des emprunts est de 10 ans et 1 mois pour un taux moyen de 1,48 %.

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2018 supérieure à 4 années.

Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 2,07 années en 2018 à 1,5 années en 2019.

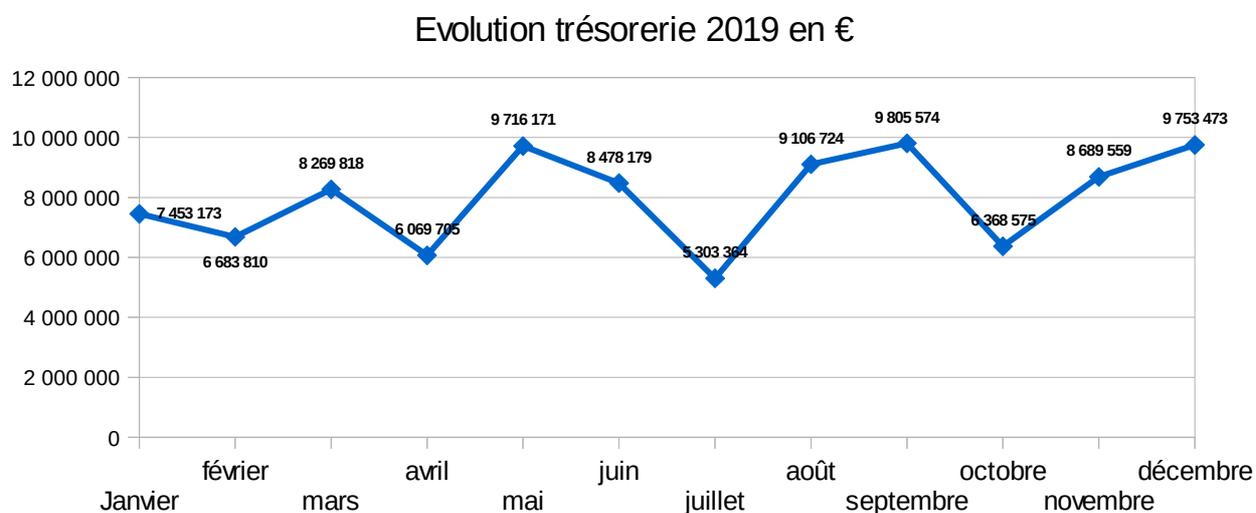
Cette diminution de la capacité de désendettement résulte de l'augmentation de 22,94 % de l'épargne brute.

Capacité de désendettement 2018



LA TRÉSORERIE

Compte au trésor :



Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2015	2016	2017	2018	2019
Solde initial	4 999	5 954	10 420	7 684	8 283
Solde final	5 954	6 290	7 684	8 283	9 753

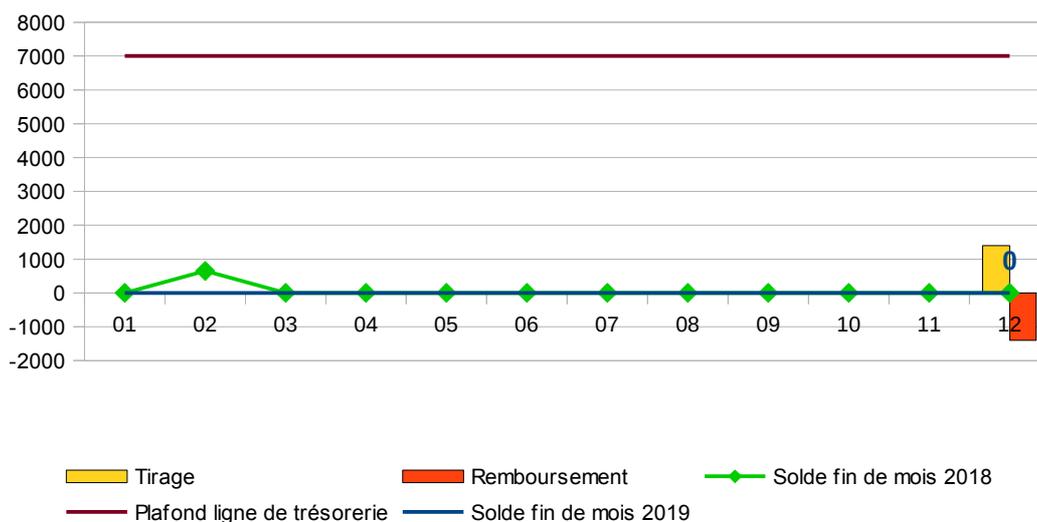
Ligne de Trésorerie

Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Conseil départemental dispose d'une ligne de trésorerie de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

Suite à la consultation lancée en Mars 2019 cette ligne de trésorerie est détenue auprès du Crédit Agricole à hauteur de 7 M€ sur la base du taux Euribor 3 mois + marge de 0,63 %.

En 2019, elle a été utilisée en fin de gestion, du 13 au 20 décembre, à hauteur de 1,4 M€ pour 62,73 € d'intérêts. Son remboursement intégral est intervenu au 20/12/2019.

Evolution mensuelle ligne de trésorerie (en K€)



BUDGETS

ANNEXES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	57 696 €	95 491 €	173 968 €	148 865 €	152 256 €
Fonctionnement	1 528 068 €	1 653 485 €	1 749 678 €	1 883 403 €	1 905 849 €
TOTAL	1 585 764 €	1 748 976 €	1 923 646 €	2 032 268 €	2 058 105 €

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2018 et 2019 de + 1,19 % (+ 22 446 €) :

- ∞ - l'augmentation concerne les charges d'exploitation (678 531 €) en progression de + 33 633 € (+ 5,22 %). Cette augmentation porte sur les postes de dépenses entretien/maintenance (+ 33 419 €), petit équipement (+ 5 242 €), honoraires (+ 4 861 €), frais d'affranchissement (+ 3 240 €), autres charges de gestion (+ 8 409 €). A l'inverse les dépenses diminuent sur les postes combustible (gaz (- 10 643 €), produits pharmaceutiques (- 7 421 €), formation (- 3 474 €).
- ∞ - les charges de personnel d'un montant de 1 227 317 € sont en diminution de - 11 188 € par rapport à 2018 (1 238 505 €). Les rémunérations ont progressé de + 2,04 % (+ 15 290 €) pour les agents titulaires, + 948 € pour les personnels extérieurs et diminué de - 23 205 € pour les agents non titulaires. Les charges (Urssaf, Assedic, assurances ...) sont en diminution de - 4 220 €.

Investissement

Les dépenses d'investissement (152 256 €) sont en hausse de 3 391 € (+ 2,28 %) entre 2018 et 2019.

Les dépenses courantes d'investissement du LDA, d'un montant de 85 629 €, en baisse de - 60 057 € sont liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants ou défectueux, ces besoins étant variables d'une année sur l'autre.

Compte administratif 2019

Viennent s'ajouter le remplacement de trois véhicules pour une dépense de 41 184 € ainsi que divers travaux de mise en conformité du bâtiment pour 17 025 € et 8 177 € pour l'acquisition d'un nouveau logiciel.

Évolution des recettes réelles (hors subvention d'équilibre)

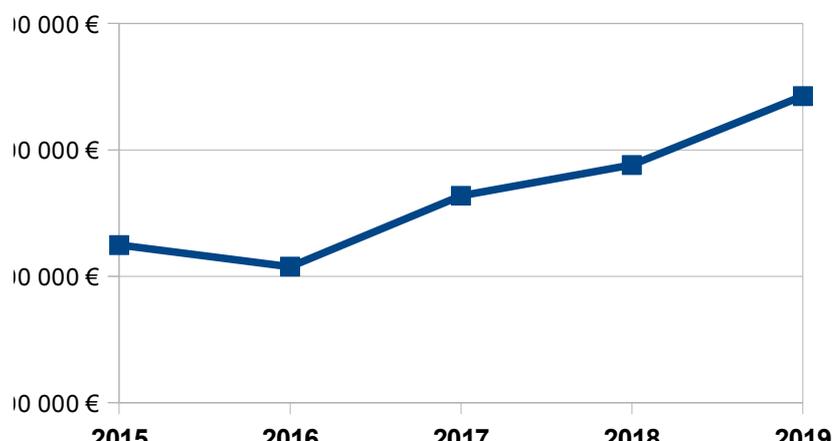
Recettes réelles	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	318 500 €				
Fonctionnement	1 249 320 €	1 215 029 €	1 327 403 €	1 376 048 €	1 485 086 €
TOTAL	1 567 820 €	1 215 029 €	1 327 403 €	1 376 048 €	1 485 086 €

Les recettes de fonctionnement poursuivent leur progression et sont en hausse de **+ 7,92 %** entre 2018 et 2019 (+ 109 037 €).

Elles se décomposent comme suit :

- ∞ - taxes d'analyses : 1 181 390 € (+ 57 661 € par rapport à 2018),
- ∞ - participations de l'État : 278 879 € (+ 37 685 € par rapport à 2018),
- ∞ - règlement d'indemnités journalières : 23 810 € (+ 22 316 € par rapport à 2018),
- ∞ - produits exceptionnels, remboursement de frais et reprises sur provisions : 1 007 €.

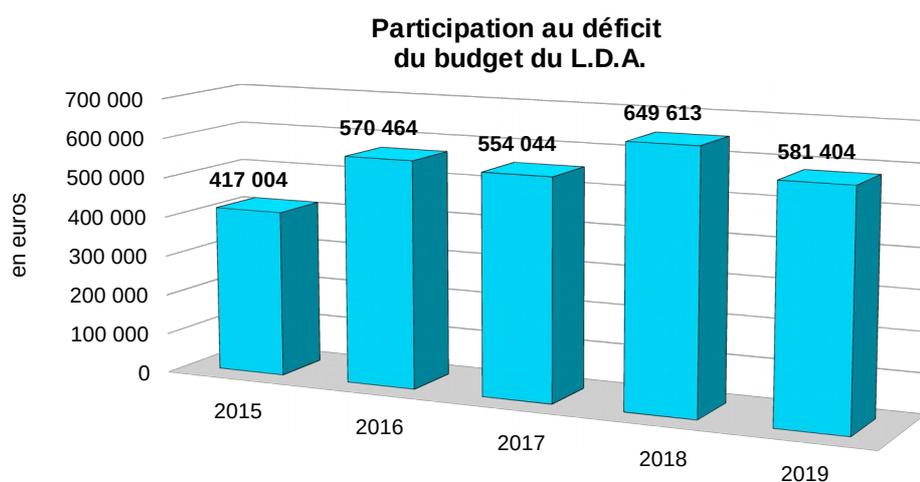
Recettes réelles de fonctionnement



Subvention d'équilibre :

La progression des recettes est supérieure à celle des dépenses.

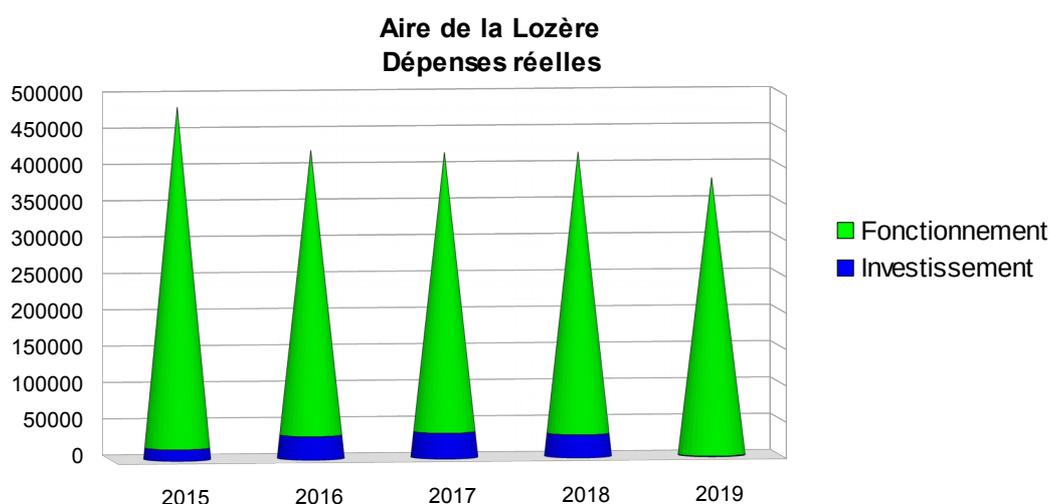
La subvention d'équilibre du budget principal diminue donc en 2019 et représente un montant de 581 404 € (contre 649 613 € en 2018).



AIRE DE LA LOZÈRE

Évolution des dépenses réelles

	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	15 882 €	32 312 €	35 542 €	31 772 €	1 217 €
Fonctionnement	468 954 €	391 616 €	384 006 €	386 809 €	380 643 €
TOTAL	484 836 €	423 928 €	419 548 €	418 581 €	381 860 €



Fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement diminuent de – 6 166 €, soit – 1,59 %. Elles se décomposent comme suit :

Nettoyage des locaux : 83 441 €,
Combustibles, énergie, eau, assurances : 65 087 €,
Entretien espaces verts et déneigement : 87 295 € (- 12 775 € par rapport à 2018),
Entretien bâtiments, contrôles périodiques, impositions : 36 069 €,

Compte administratif 2019

Participation à l'entretien de la station d'épuration-Commune d'Albaret Ste Marie
(+ 4 000 € par rapport à 2018),
Redevance domaniale : 21 102 €,
Subvention au CDT : 78 000 €.

Investissement

Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 1 217 € (contre 31 772 € en 2018) et concernent :

- l'avis d'attribution de la nouvelle DSP de la boutique de produits pour 317 €,
- l'achat, dans le cadre du tri sélectif, de 3 colonnes emballages pour 900 €.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

2015	2016	2017	2018	2019
290 708 €	262 106 €	269 340 €	281 290 €	344 203 €

Les recettes réelles évoluent de + 22,36 %. Elles concernent :

- la participation des délégataires aux charges communes (eau, électricité, chauffage), entretien espaces verts et impositions,
- la location du CDT pour la maison du Tourisme :
- les redevances sur le chiffre d'affaires (cafétéria, boutique des produits locaux)

Elles se décomposent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1 et 10 % à compter du 05/07/2018)	116 006 €	119 170 €	114 737 €	125 602 €	177 367 €
Redevance boutique produits locaux (3 % du CA n-1)	16 557 €	16 565 €	17 159 €	19 308 €	18 875 €
Loyer maison du tourisme	12 617 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €
Participation aux charges communes, entretien espaces extérieurs, impôts	145 528 €	113 754 €	124 827 €	123 763 €	135 344 €
Total recettes réelles	290 708 €	262 106 €	269 340 €	281 290 €	344 203 €

Compte administratif 2019

Le montant correspondant aux charges communes remboursées par les sous-concessionnaires en 2019 (98 362 €) est en hausse de + 9,54 % en raison de la récupération de la taxe foncière et d'enlèvement des ordures ménagères (12 753 €).

La participation à l'entretien aux espaces verts et au déneigement évolue à 34 161 €, soit + 0,6 %, celle-ci étant révisée annuellement sur l'indice des salaires de la Fonction Publique.

Une recette exceptionnelle de 2 821 € est comptabilisée suite à des révisions favorables sur le marché du déneigement.

En 2019, les redevances de la cafétéria et de la Boutique des produits locaux (196 241 €) ont progressé de + 51 332 € (+35,42 %), étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

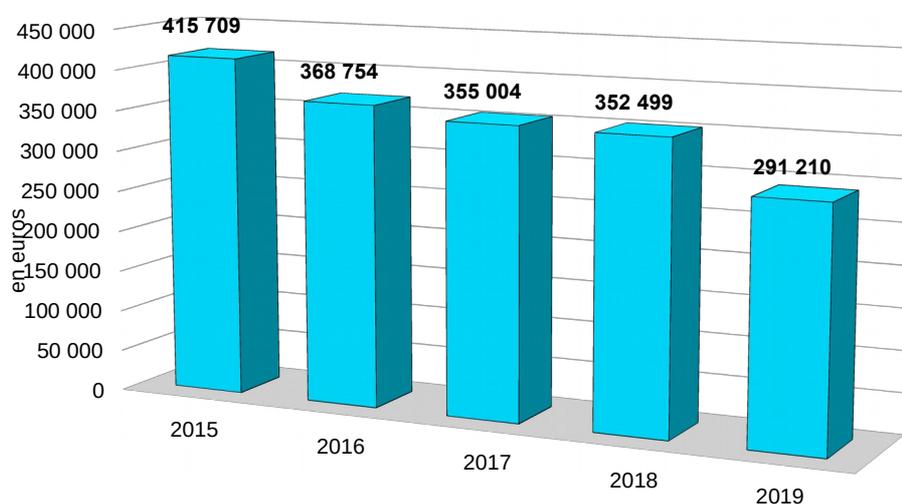
C.A. HT	2016	évolution	2017	évolution	2018	évolution
Cafétéria	1 912 288 €	-3,72%	2 093 371 €	9,47%	2 101 343 €	0,38%
Boutique produits locaux	571 955 €	3,58%	643 603 €	12,53%	629 164 €	- 2,24 %

Le chiffre d'affaires de la cafétéria a augmenté de + 0,38 % mais la redevance progresse de + 51 764 € en raison du changement de son taux de 6 % à 10 % appliqué sur le chiffre d'affaires à compter du 5 juillet 2018.

Pour la boutique des produits, il est en baisse de - 2,24 % suite à une saison d'été en recul et surtout par l'abandon de la refacturation d'achats à BienManger.com qui n'impacte donc plus le chiffre d'affaires de la boutique de produits locaux.

La participation 2019 du Conseil départemental au déficit du budget de l'Aire de la Lozère, en raison d'une baisse des dépenses conjuguée à une hausse des recettes, diminue de - 61 289 € par rapport à l'exercice 2018.

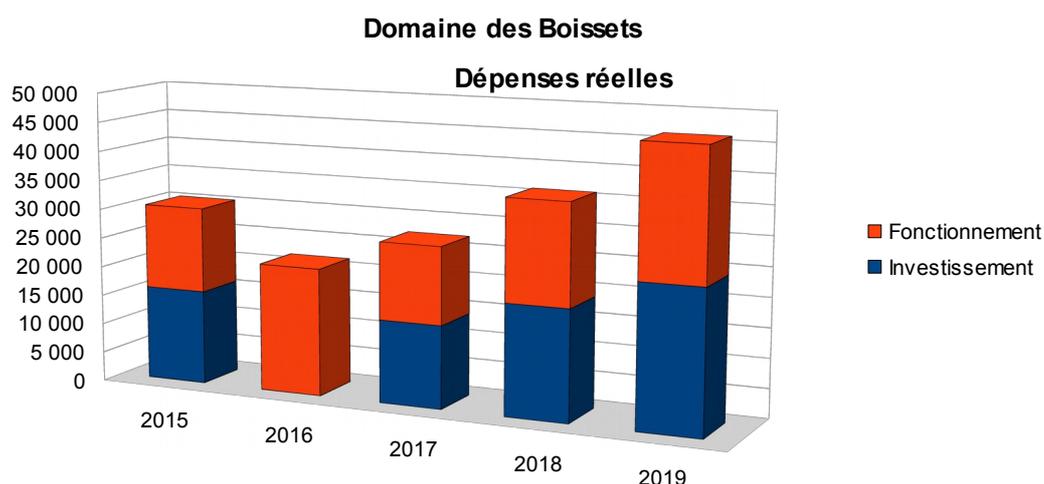
Participation au déficit
du budget de l'Aire de la Lozère



DOMAINE DES BOISSETS

Évolution des dépenses réelles :

	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	16 003 €	0 €	14 044 €	18 794 €	24 133 €
Fonctionnement	14 414 €	21 684 €	13 127 €	17 211 €	22 159 €
TOTAL	30 417 €	21 684 €	27 171 €	36 005 €	46 292 €



Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (22 159 €) se déclinent en deux principaux postes électricité (10 685 €) et Taxe foncière (9 394 €) le solde (2 080 €) constituant les dépenses d'entretien et assurances des bâtiments.

Elles augmentent de 28,75 % (+ 4 948 €) par rapport aux dépenses de 2018 principalement sur le poste électricité (+ 7 305 €) suite au passage du tarif bleu à jaune et à une hausse de la consommation. Les travaux d'entretien ont diminué de - 1 425 €, ainsi que la prime d'assurance (- 640 €).

Les dépenses réelles d'investissement (24 133 €) correspondent à :

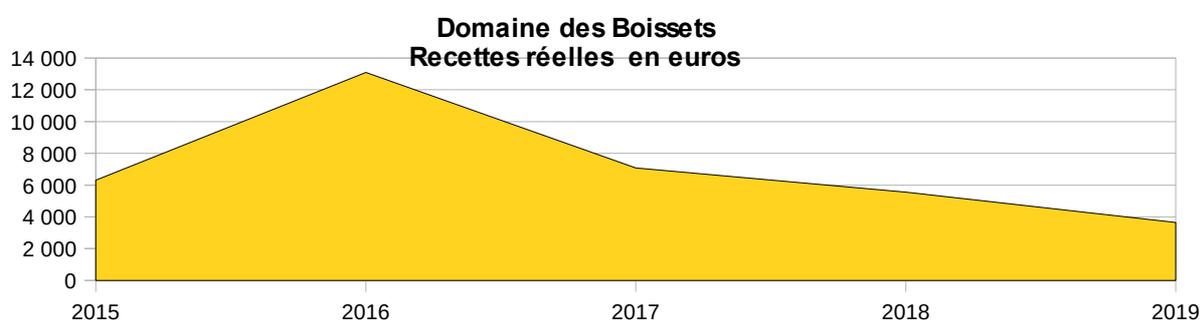
- 15 770 € de travaux électriques : remplacement et raccordement du compteur, installation électrique salle d'eau, contrôle et mise en conformité des installations,
- 4 696 € de chauffage : achat d'un poêle à granulés 3 722 €, d'un extincteur (80 €), pose d'une plaque de cheminée 894 €,

Compte administratif 2019

- 3 667 € pour l'aménagement de la salle de bains : travaux de menuiseries 1 716 € et plomberie 1 951 €.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles	6 310 €	13 096 €	7 085 €	5 563 €	3 643 €



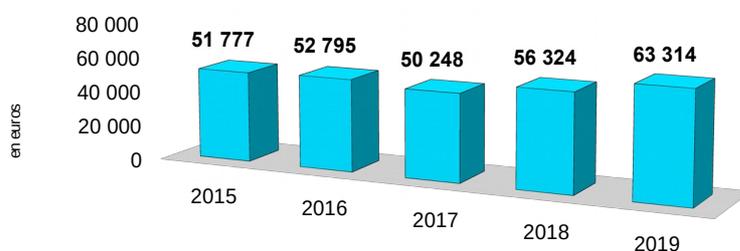
Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de - 34,51 % par rapport aux recettes de 2018 suite à la fin de la location du four à pain et de l'absence de mise à disposition du domaine.

Les seules recettes perçues par le Département (3 643 €) correspondent à :

- 🌀 - le fermage de Monsieur PARADAN (3 299 €) exploitant des terrains,
- 🌀 - la régularisation (solde 2018) au titre de l'utilisation du four à pain, de l'indemnité d'occupation du domaine public (280 €) et du remboursement des charges eau et électricité (64 €),

La participation du Conseil départemental pour la couverture du déficit du budget du domaine des Boissets s'élève en 2019 à 63 314 € contre 56 324 € en 2018 soit une hausse de 12,41 %, qui s'explique par une augmentation des dépenses conjuguée à une diminution des recettes.

Participation au déficit du budget du Domaine des Boissets



RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES)

Les résultats d'activité (hors subventions d'équilibre) des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

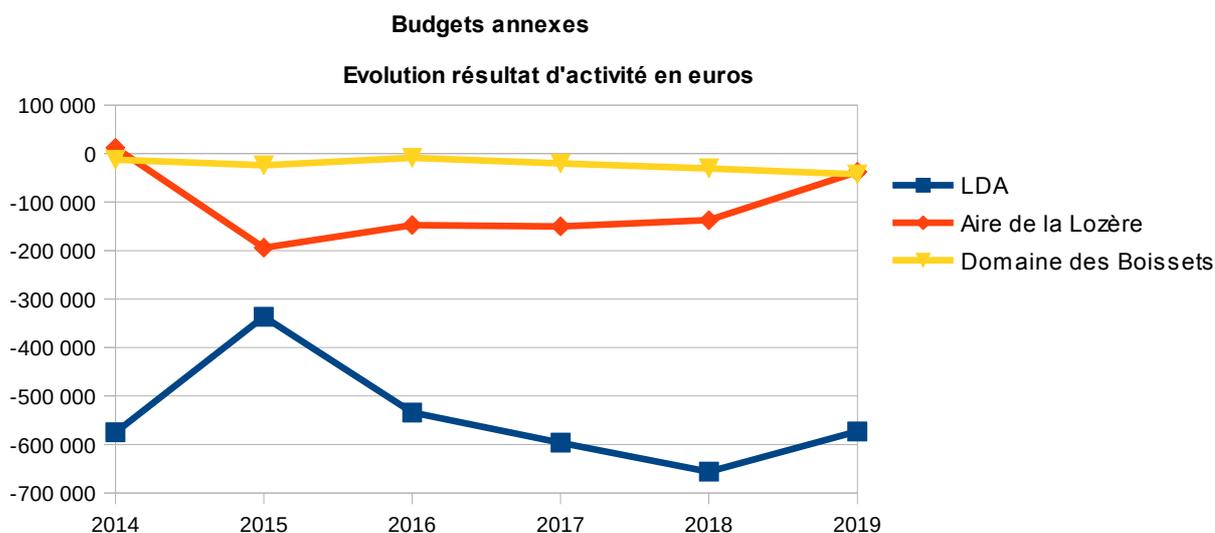
	2015	2016	2017	2018	2019
LDA	-336 444 €	-533 947 €	-596 244 €	-656 219 €	-573 019 €
Aire de la Lozère	-194 128 €	-147 474 €	-150 207 €	-137 291 €	-37 656 €
Domaine des Boissets	-24 106 €	-8 588 €	-20 086 €	-30 443 €	-42 648 €
TOTAL	-554 678 €	-690 009 €	-766 537 €	-823 953 €	-653 323 €

L'augmentation des recettes de 109 K€ et une hausse des dépenses de 26 K€ permet au Laboratoire départemental d'analyses de réduire le déficit de son résultat d'activité 2019 de - 83 K€ par rapport à celui de 2018.

L'Aire de la Lozère réduit également son déficit de - de 99 K€ avec une augmentation de ses recettes de fonctionnement conjuguée à une diminution des dépenses d'investissement.

Le Domaine des Boissets creuse son déficit de 12 K€ suite à une baisse des recettes (- 2 K€) corrélée à une hausse des dépenses de 10 K€.

Les déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement (subvention d'équilibre).



SYNTHESE

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

INVESTISSEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	48 060 908,45 €	162 872,19 €	103 848,66 €	24 133,07 €	48 351 762,37 €
Réelles	41 970 308,63 €	152 256,19 €	1 216,66 €	24 133,07 €	42 147 914,55 €
Ordres	6 090 599,82 €	10 616,00 €	102 632,00 €	0,00 €	6 203 847,82 €
RECETTES	42 478 171,48 €	171 256,68 €	357 402,75 €	44 799,19 €	43 051 630,10 €
Réelles	21 693 374,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 693 374,38 €
Ordres	20 784 797,10 €	171 256,68 €	357 402,75 €	44 799,19 €	21 358 255,72 €

FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	121 457 908,33 €	2 077 105,24 €	738 045,62 €	66 957,85 €	124 340 017,04 €
Réelles	100 732 742,54 €	1 905 848,56 €	380 642,87 €	22 158,66 €	103 041 392,63 €
Ordres	20 725 165,79 €	171 256,68 €	357 402,75 €	44 799,19 €	21 298 624,41 €
RECETTES	132 978 239,32 €	2 077 105,24 €	738 045,62 €	66 957,85 €	135 860 348,03 €
Réelles	126 947 270,81 €	2 066 489,24 €	635 413,62 €	66 957,85 €	129 716 131,52 €
Ordres	6 030 968,51 €	10 616,00 €	102 632,00 €	0,00 €	6 144 216,51 €

Compte administratif 2019